



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL
AU 30 JUIN 2010

Société anonyme au capital de € 4 636 083 522
3, avenue Octave Gréard - 75007 Paris
542 019 096 RCS Paris

SOMMAIRE

1 – Examen de la situation financière et tendances	3
1.1 – Vue d'ensemble de la situation au premier semestre 2010	3
1.2 – Événements récents	3
1.3 – Principales opérations effectuées au premier semestre 2010	3
1.4 – Principales opérations effectuées en 2009	4
1.5 – Résultats consolidés pour le premier semestre 2010 par rapport au premier semestre 2009	5
1.6 – Résultats consolidés pour le premier semestre 2009 par rapport au premier semestre 2008	9
1.7 – Résultats par segment d'activités pour le premier semestre 2010 par rapport au premier semestre 2009	12
1.8 – Trésorerie et capitaux propres	15
1.9 – Risques de marché	17
1.10 – Recherche et Développement	17
1.11 – Transactions entre parties liées	18
1.12 – Risques et incertitudes	18
1.13 – Perspectives	18
2 – Comptes consolidés résumés au 30 juin 2010	19
Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle	60
Attestation du responsable du rapport financier semestriel	61

1 — EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET TENDANCES

1.1 — VUE D'ENSEMBLE DE LA SITUATION AU PREMIER SEMESTRE 2010

Au cours du 1^{er} semestre 2010, on a pu constater une reprise de l'économie mondiale suite à la récession de 2008-2009, mais avec des différences régionales significatives. Le redémarrage a été plus apparent aux États-Unis, ainsi qu'en Chine, en Inde et dans quelques autres pays émergents, mais moins vigoureux partout ailleurs, en particulier en Europe. D'une manière générale, le rythme de la reprise a correspondu à des niveaux historiquement bas, avec une amélioration restant limitée dans l'emploi, l'immobilier et la disponibilité du crédit. Des doutes subsistent sur l'évolution future de cette reprise relativement fragile, comme cela a été illustré par la crise de la dette souveraine en Europe, la fin potentielle des politiques fiscales expansionnistes, et la continuelle instabilité financière.

Qui plus est, au-delà des défis posés à court terme par le cycle économique, les opérateurs et les fournisseurs d'équipements et de services de télécommunications associés font face à des tendances de long terme spécifiques à cette industrie, qui remodelent leur activité en profondeur :

- la pénétration accrue des Smartphones conduit à une explosion du trafic de données mobiles, obligeant les opérateurs à maintenir une qualité de service et leur rentabilité pour faire face aux volumes de trafic ;
- les opérateurs transforment leurs réseaux vers des architectures tout-IP ;
- le nombre de nouveaux utilisateurs des communications augmente, particulièrement dans les pays en voie de développement où la demande pour des solutions de réseau à bas coût a facilité des gains de parts de marché significatifs par les équipementiers chinois.

Alors que ces développements se sont déroulés lors du premier semestre 2010, il est apparu évident que la reprise de l'économie globale participait à la reprise du marché des équipements de télécommunications et de services associés. De la même façon que la reprise de l'économie, l'amplitude du mouvement est restée d'une certaine façon limitée, en particulier en termes de périmètre géographique et technologique. Elle a aussi subi les conséquences de la pénurie de composants. D'un point de vue technologique, la reprise a surtout concerné l'accès mobile et certaines technologies clés de l'accès fixe, telles que l'IP (Protocole Internet) et l'optique terrestre, qui sont absolument nécessaires aux opérateurs pour faire face de manière rentable à ces nouveaux volumes de trafic. Ailleurs, la reprise a montré peu de relief sur les segments de marché dominés par les technologies traditionnelles (l'accès mobile de seconde génération, la commutation classique et l'accès haut débit à base de paire cuivrée), et qui sont l'objet de diminutions en dépenses d'investissements de la part des opérateurs. En termes géographiques, la reprise a été principalement marquée par l'Amérique du Nord, les gains sur les autres régions étant plus mitigés, traduisant ainsi les conditions économiques et des problèmes spécifiques à certains pays. Par exemple, la croissance du marché des équipements d'accès mobile a fortement baissé cette année en Chine, ceci étant lié au fait

que les opérateurs ont achevé l'an dernier la première étape de leurs déploiements de réseaux de troisième génération.

Notre propre activité reflète ces tendances générales du premier semestre 2010. Une baisse dans notre activité Réseaux est en partie imputable à une pénurie de composants, en particulier dans nos chaînes d'approvisionnement de l'accès mobile et de l'optique terrestre. Notre activité mobile 3G W-CDMA a connu une croissance à deux chiffres, sous l'impulsion de l'Amérique du Nord, et notre activité 3G CDMA a aussi bénéficié d'investissements plus importants pour répondre à la forte croissance du trafic de données mobiles. Notre activité de routeurs de service IP a connu une augmentation à deux chiffres lors de ce premier semestre 2010, la croissance du trafic de données mobiles conduisant à des gains particulièrement forts sur le segment du transport mobile (*backhaul*). Notre activité optique a bénéficié des dépenses d'investissement des opérateurs pour ajouter de la capacité : ceci a été particulièrement fort en Amérique du Nord. Concomitamment, nos activités traditionnelles, telles que l'accès mobile 2G, la commutation de cœur de réseau et l'accès large bande basé sur l'ADSL ont baissé. Enfin, si l'on considère le reste de notre portefeuille, notre activité dans les segments Services et Applications s'est mieux comportée que celle du segment Réseaux. D'un point de vue géographique, notre activité a cru en Amérique du Nord mais a baissé en Europe, en Asie Pacifique et dans le reste du monde. Notre activité en Chine a été particulièrement faible.

1.2 — ÉVÉNEMENTS RÉCENTS

Cession de notre participation dans 2Wire. Le 25 juillet 2010, Alcatel-Lucent, en tant qu'actionnaire à hauteur d'environ 22 % (sur une base pleinement diluée) de la société 2Wire, fournisseur nord-américain spécialiste des passerelles avancées destinées au marché des fournisseurs de services haut débit résidentiels, conjointement avec les autres actionnaires de 2Wire, Pace, société basée au Royaume-Uni et spécialisée dans le développement de technologies destinées au marché global de la TV payante à la demande, et 2Wire ont signé un accord concernant la vente de 2Wire à Pace pour une somme totale de 475 millions de dollars US. La réalisation de cette opération, soumise à des approbations gouvernementales et à diverses autres stipulations contractuelles habituelles, devrait intervenir au quatrième trimestre 2010.

Émission obligatoire. En juillet 2010, Alcatel-Lucent a émis plusieurs séries d'obligations pour montant nominal total de 100 millions d'euros. Celles-ci sont à taux variable et sont à échéance 2011, avec une possibilité d'extension d'échéance jusqu'en 2016, à l'option d'Alcatel-Lucent.

1.3 — PRINCIPALES OPÉRATIONS EFFECTUÉES AU PREMIER SEMESTRE 2010

Litiges

Le 22 février 2010, Microsoft a demandé à la Cour suprême des États-Unis d'accepter son appel de la décision du 11 septembre 2009 dans laquelle il a été déterminé que les logiciels Outlook, Money et Windows Mobile de Microsoft contrefont le brevet Day. Le 23 avril 2010, Alcatel-Lucent a déposé ses conclusions en opposition et la Cour Suprême a rejeté la demande de pourvoi de Microsoft le 24 mai 2010. Le

procès pour déterminer le montant du préjudice subi par Alcatel-Lucent du fait de la contrefaçon par Microsoft du brevet Day est prévu pour le 3 décembre 2010.

Le 2 mars 2010, le bureau des brevets et des marques des États-Unis (« Patent Office ») a confirmé, suite à une demande de réexamen déposée par Dell en mai 2007, la validité du brevet Day.

Autres événements

Pas de dividende pour 2009. Notre Conseil d'administration a jugé plus prudent de ne pas procéder au paiement d'un dividende basé sur les résultats 2009 sur nos actions ordinaires et sur nos ADS. Notre Conseil d'administration a présenté « au vote » cette proposition à notre Assemblée générale annuelle des actionnaires, le 1^{er} juin 2010, et elle a été adoptée.

Rachat et remboursement partiel d'obligations convertibles. En février et mars 2010 nous avons racheté et annulé certaines obligations convertibles en dollars US 2,875 % Séries A de Lucent, arrivant à échéance en juin 2023, en circulation, pour un montant payé de 74,8 millions de dollars US, hors coupons courus, correspondant à une valeur nominale de 75 millions de dollars US. De plus, le 15 juin 2010, la plupart des porteurs restant des obligations Lucent ont exercé leur droit à remboursement partiel anticipé, pour un montant en cash de 360 millions de dollars US plus les intérêts courus correspondant à une valeur nominale de 360 millions de dollars US.

1.4 — PRINCIPALES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN 2009

Joint-ventures et cessions

Joint-venture avec Bharti Airtel. Le 30 avril 2009, Bharti Airtel et Alcatel-Lucent ont annoncé la création d'une joint-venture pour gérer les services téléphoniques et haut débit panindiens de Bharti Airtel et aider Airtel à évoluer vers des réseaux de nouvelle génération.

Thales. En mai 2009, nous avons finalisé la vente de nos parts dans Thales (20,8 %) à Dassault Aviation, pour la somme de 1,566 milliard d'euros.

Thales. Clause de révision de prix. Concernant la cession des activités spatiales à Thales finalisée en 2007, le prix de cession de 670 millions d'euros était un prix de cession préliminaire (le prix définitif devant être déterminé à dire d'expert en 2009). Le prix de cession définitif a été arrêté au cours du second trimestre 2009. Le gain définitif avant honoraires des conseillers externes s'est élevé à 130 millions d'euros, comptabilisé dans le résultat des activités abandonnées, dont 118 millions d'euros encaissés.

Moteurs électriques. Le 31 décembre 2009, Alcatel-Lucent a cédé son activité de moteurs électriques, Dunkermotoren GmbH, à la société Triton, société européenne de capital risqué de 1^{er} plan, sur la base d'une valeur d'entreprise de 145 millions d'euros.

Autres événements

Alliance globale de co-sourcing entre Hewlett Packard et Alcatel-Lucent. Le 18 juin 2009, nous avons annoncé avec Hewlett-Packard notre intention de mettre en œuvre un projet de co-

sourcing d'une durée de 10 ans. Cette alliance doit permettre d'améliorer l'efficacité des systèmes d'information et de l'infrastructure informatique et de télécommunications d'Alcatel-Lucent ainsi que d'avoir une approche innovante d'offres commerciales conjointes. Les accords définitifs ont été signés le 20 octobre 2009, et l'implémentation a démarré en décembre 2009.

Changement de notation de la dette. Le 9 novembre 2009, Standard & Poor's a abaissé de « B + » à « B » les notes long terme d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-Lucent USA Inc. ainsi que celles de leurs obligations senior non garanties. La note « B » des dettes court terme d'Alcatel-Lucent a été confirmée. La note des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust I a été abaissée de « CCC + » à « CCC ». La perspective négative a été maintenue.

Le 18 février 2009, Moody's a abaissé la note du Groupe Alcatel-Lucent ainsi que celle de sa dette senior de « Ba3 » à « B1 ». La note des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust I a été abaissée de B2 à B3. La note relative à la dette court terme a été confirmée à Not Prime. La perspective négative des différentes notes a été maintenue.

Émission et rachat d'obligations convertibles. Le 2 septembre 2009, nous avons lancé une émission d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes d'Alcatel-Lucent (obligations convertibles dénommées ici « Océanes »). Les obligations portent un intérêt annuel de 5 % et le prix de conversion initial est de 3,23 euros, faisant apparaître une prime de 35 %. Elles sont remboursables en numéraire, au pair, le 1^{er} janvier 2015. Un remboursement anticipé à notre initiative sera possible sous certaines conditions. À la date de règlement (le 10 septembre 2009) le produit de cette émission, après exercice de l'option de surallocation, s'est élevé à environ 1 milliard d'euros.

Concomitamment, nous avons fait une offre de rachat et d'annulation d'une partie de nos obligations à option de conversion et/ou d'échange arrivant à échéance en 2011. À la date de règlement du rachat (le 11 septembre 2009) nous avons racheté 11,97 % de ces obligations en circulation. Le prix était de 16,70 euros par obligation (y compris les coupons courus) et le montant total payé a été de 126 millions d'euros.

Des rachats d'obligations arrivant à échéance en 2011 ont également eu lieu après la date de règlement de l'offre de rachat. Au total, en 2009, nous avons racheté des obligations d'un montant nominal de 204 millions d'euros, représentant 19,98 % des titres 2011 en circulation, pour un montant total payé de 204 millions d'euros hors coupons courus.

En 2009, nous avons aussi racheté et annulé certaines obligations convertibles en dollars US 7,75 % de Lucent arrivant à échéance en mars 2017, pour un montant total payé de 28 millions de dollars US correspondant à une valeur nominale de 99 millions de dollars US.

En 2009 également, nous avons racheté et annulé certaines obligations convertibles en dollars US 2,875 % Séries A de Lucent, arrivant à échéance en juin 2023, pour un montant payé de 218 millions de dollars US, hors coupons courus, correspondant à une valeur nominale de 220 millions de dollars US.

Évolutions de la procédure Microsoft. Le 13 mai 2009, Alcatel-Lucent et Dell se sont mis d'accord sur les termes d'une transaction et l'abandon de certains aspects ayant fait l'objet d'un appel issu d'un procès d'avril 2008 impliquant Alcatel-Lucent, Dell et Microsoft. De ce fait, la seule procédure qui subsiste est l'appel initié par Microsoft auprès de la Cour d'appel du *Federal Circuit* à Washington, D.C. concernant le brevet « Day », lequel concerne un système de saisie de données par ordinateur. Le 19 juin 2008, la Cour a confirmé la décision du jury du procès d'avril 2008 estimant les dommages subis par Alcatel-Lucent à environ 357 millions de dollars US pour la contrefaçon par Microsoft du brevet Day et accordant des intérêts avant jugement de plus 140 millions de dollars US.

L'audience devant la Cour d'appel du *Federal Circuit* a eu lieu le 2 juin 2009, et le 11 septembre 2009, la Cour a confirmé la validité du brevet Day et sa contrefaçon par Microsoft dans ses logiciels Microsoft Outlook, Microsoft Money et Windows Mobile. Toutefois, la Cour a rejeté la détermination du jury quant au montant des dommages et intérêts qui nous sont dus, et a renvoyé le contentieux au tribunal de première instance de San Diego pour un nouveau calcul. Le 23 novembre 2009, la Cour a rejeté l'appel de Microsoft pour une nouvelle audience sur la validité du brevet Day.

Dans une affaire parallèle, en mai 2007, Dell a demandé au bureau des brevets et des marques des États-Unis (« *Patent Office* ») le réexamen du brevet Day en affirmant qu'un état antérieur de la technique n'avait pas été pris en compte lors du 1^{er} examen et que le brevet « Day » devait être réexaminé sur sa brevetabilité.

Enquête FCPA. En décembre 2009, Alcatel-Lucent a abouti à des accords de principe avec la SEC et le ministère de la justice américain (DOJ) en ce qui concerne les prétendues violations au *Foreign Corrupt Practices Act* (FCPA) dans un certain nombre de pays, dont le Costa Rica, Taiwan et le Kenya. Selon l'accord de principe avec la SEC, Alcatel-Lucent accepterait un jugement par consentement mutuel dans lequel elle ne reconnaîtrait ni ne nierait une violation des dispositions du FCPA en matière de pot-de-vin, contrôle interne et tenue des livres comptables, serait tenue de respecter dans le futur sous peine d'astreinte le droit boursier des États-Unis, paierait un montant de 45,4 millions de dollars US pour bénéfices indus et intérêts avant jugement, et accepterait l'évaluation par un superviseur français pendant trois ans. Selon l'accord de principe avec le DOJ, Alcatel-Lucent

signerait un accord de suspension des poursuites pénales de trois ans (« DPA ») l'accusant de violations des dispositions du FCPA en matière de contrôle interne et tenue des livres comptables, et paierait une amende de 92 millions de dollars US payable en quatre versements étalés sur trois ans. De plus, trois filiales d'Alcatel-Lucent (Alcatel-Lucent France, Alcatel-Lucent Trade International AG et Alcatel Centraamerica) plaideraient coupable pour violations des dispositions du FCPA en matière de pot-de-vin, contrôle interne et tenue des livres comptables. Dans la mesure où Alcatel-Lucent respecterait l'ensemble de ses obligations au DPA, le DOJ abandonnerait ses poursuites à l'échéance des trois ans. Des accords finaux doivent encore être atteints avec les agences et acceptées par le tribunal.

1.5 – RÉSULTATS CONSOLIDÉS POUR LE PREMIER SEMESTRE 2010 PAR RAPPORT AU PREMIER SEMESTRE 2009

Revenus. Au premier semestre 2010, les revenus se sont élevés à 7 060 millions d'euros, ce qui correspond à un recul de 5,9 % par rapport aux 7 503 millions d'euros enregistrés au premier semestre 2009. Environ 55 % de nos revenus sont libellés en dollar américain ou en devises liées à ce même dollar. Si l'on convertit, à des fins comptables, ces revenus en euros, on constate un impact du taux de change lié à la valeur de l'euro par rapport aux autres devises, dont le dollar US. La baisse de la valeur de l'euro par rapport à d'autres devises au premier semestre 2010 vis-à-vis du premier semestre 2009 a modéré la baisse de nos revenus publiés. Si les taux de change étaient restés constants entre le premier semestre 2009 et le premier semestre 2010, nos revenus consolidés auraient reculé d'environ 7,9 % au lieu de 5,9 % comme cela est publié. Pour calculer l'impact du taux de change, on applique (i) à nos revenus du premier semestre 2010 en devises autres que l'euro le taux de change moyen enregistré pour le premier semestre 2009 au lieu du taux de change moyen du premier semestre 2010, et (ii) à nos exportations (principalement à partir de l'Europe) du premier semestre 2010 libellées en autres devises, pour lesquelles nous avons une couverture de change, le taux moyen de couverture du premier semestre 2009. Notre Direction pense qu'en communiquant à nos investisseurs nos revenus du premier semestre 2010 convertis à taux de change constant, il est plus facile de comparer l'évolution de nos revenus avec celle de l'industrie.

Le tableau ci-dessous présente les revenus enregistrés, l'impact de la conversion euro/dollar US, l'impact de la couverture de change et les revenus calculés à taux de change constant :

(en millions d'euros)	Premier semestre 2010	Premier semestre 2009	% de variation
Revenus enregistrés	7 060	7 503	- 5,9%
Impact de la conversion euro/autres devises	(141)		
Impact de la couverture euro/autres devises	(10)		
Revenus en monnaie constante	6 908	7 503	- 7,9%

Les revenus du segment Réseaux ont connu une baisse de 8,1 % au premier semestre 2010, étant donné la reprise en cours dans certaines régions et pour certaines technologies, qui a été contrebalancée par des déclinés de technologies traditionnelles. Notre activité d'accès fixe reflète une faiblesse

prononcée dans les investissements en équipements d'accès ADSL traditionnel et de commutation de cœur de réseau : l'ensemble de nos revenus en accès fixe a baissé de 18,7 % au premier semestre 2010. Les revenus de l'activité d'accès mobile ont enregistré une baisse de 2,5 % au premier trimestre 2010 :

la baisse des investissements en technologies traditionnelles 2G (GSM et CDMA 2G) a en partie compensé la hausse enregistrée en technologies mobiles 3G, telles que le W-CDMA et le CDMA 3G (EV-DO), due par la croissance explosive du trafic de données haut débit mobile. Le rythme de baisse de l'activité mobile s'est toutefois significativement atténué au deuxième trimestre. Les revenus de l'activité Optique ont connu une baisse de 14,2 % au premier semestre 2010, tant pour l'activité terrestre que pour l'activité optique. Les revenus de notre division IP ont connu une augmentation de 2,8 %, plus faible qu'au premier semestre 2009, dans la mesure où la forte croissance observée dans les routeurs de service IP/MPLS a été largement compensée par la baisse

continue des investissements en ATM. Les revenus du segment Applications sont restés stables, les applications d'opérateurs baissant de 2,6 % et les applications d'entreprise augmentent de 0,3 % au premier semestre 2010 par rapport au premier semestre 2009. Les revenus de notre activité Services ont légèrement baissé au premier semestre 2010, en raison de moindres volumes tant en maintenance que dans l'activité de construction et d'implémentation de réseaux, qui ont été compensés par une croissance des solutions de gestion de réseaux pour compte d'opérateurs.

Le tableau ci-dessous indique les revenus des premiers semestres 2010 et 2009 par zone géographique (calculés suivant la région où se trouvent les clients) :

Revenus par marché géographique (en millions d'euros)	France	Autres pays d'Europe occidentale	Reste de l'Europe	Asie Pacifique	États-Unis	Autres pays d'Amérique	Reste du monde	Total
1er semestre 2010	689	1 362	269	1 173	2 434	514	618	7 060
1er semestre 2009	759	1 472	303	1 510	2 161	592	706	7 503
Variation 1er semestre 2010 par rapport au 1er semestre 2009	-9%	-7%	-11%	-22%	13%	-13%	-12%	-6%

Au premier semestre 2010, les États-Unis ont représenté 34,5 % des revenus, par rapport à 28,8 % au premier semestre 2009, avec un revenu en hausse de 13 %. Cette région a connu une reprise sur ce premier trimestre 2010 grâce à une meilleure conjoncture économique et à des technologies clés telles que l'IP et le W-CDMA. L'Europe a représenté 32,9 % des revenus au premier semestre 2010 (9,8 % en France, 19,3 % dans les autres pays d'Europe occidentale, et 3,8 % sur le reste du continent), en baisse par rapport aux 33,8 % au premier semestre 2009 (où la répartition était alors de 10,1 % en France, 19,6 % en Europe de l'Ouest et 4,0 % dans le reste de l'Europe). En Europe, les revenus ont baissé entre le premier semestre 2009 et le premier semestre 2010 de 9 % en France, de 7 % en Europe de l'Ouest de 11 % sur le reste de l'Europe. Cette baisse s'est retrouvée sur la plupart des activités, avec quelques points forts, tels que les routeurs de service IP/MPLS. Les revenus de l'Asie Pacifique ont baissé au premier semestre 2010 de 22 % par rapport au premier semestre 2009, et leur proportion dans les revenus globaux est passée de 20,1 % au premier semestre 2009 à 16,6 % au premier semestre 2010. La baisse entre les deux semestres est principalement attribuable au ralentissement des investissements liés au mobile en Chine, suite aux migrations de la 2G vers la 3G qui ont surtout eu lieu en 2009. Les revenus dans les autres régions des Amériques ont baissé de 13 % par rapport au premier semestre 2009, et leur part du revenu global est passée de 7,9 % à 7,3 %. Les revenus du reste du monde ont baissé de 12 %, leur part du total des revenus étant passée à 8,8 % au premier semestre 2010 (contre 9,4 % au premier semestre 2009).

Marge brute. La marge brute, soit 2 435 millions d'euros, est passée au premier semestre 2010 à 34,5 % des revenus, contre 32,3 % au premier semestre 2009 (où elle était alors de 2 426 millions d'euros). Cette hausse de la marge brute reflète une évolution favorable du mix produit/géographie, ainsi que les conséquences des actions en cours de réduction des dépenses. La marge brute du premier semestre 2010 inclut (i) l'impact négatif d'une charge nette de 61 millions d'euros

de dépréciations de stocks et travaux en cours ; et (ii) l'impact positif de reprises pour 7 millions d'euros de provisions sur des créances clients. La marge brute du premier semestre 2009 incluait (i) l'impact négatif d'une charge nette de 61 millions d'euros pour dépréciation des stocks et des travaux en cours ; (ii) l'impact négatif d'une charge nette de 17 millions d'euros de provisions sur les créances clients.

Nous vendons une grande variété de produits au sein de nombreux et différents marchés géographiques. La rentabilité par produit peut dépendre de la maturité de ces produits, de l'effort de recherche et développement associé et de notre positionnement concurrentiel. De plus, la rentabilité par zone géographique peut être impactée différemment en fonction du contexte concurrentiel local, de nos parts de marché, et des règles d'achats de nos clients. Au premier semestre 2010, nous avons observé une reprise sur les produits et les zones géographiques où notre rentabilité était historiquement supérieure à la moyenne.

Charges administratives et commerciales. Au premier semestre 2010, les charges administratives et commerciales se sont élevées à 1 447 millions d'euros, soit 20,5 % des revenus. Pour comparaison, les charges du premier semestre 2009 se montaient à 1 537 millions d'euros, soit 20,5 % des revenus. Font partie de ces charges administratives et commerciales des éléments sans impact sur la trésorerie, résultant des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent pour 62 millions d'euros au premier semestre 2010 et de 61 millions d'euros au premier semestre 2009. Elles correspondent principalement à l'amortissement des actifs incorporels acquis de Lucent, tels que les relations clients à long terme. La baisse de 5,9 % des charges administratives et commerciales reflète les progrès que nous avons faits dans l'exécution de nos programmes pour diminuer les dépenses opérationnelles en simplifiant les niveaux d'organisation et en éliminant les doublons commerciaux entre les segments et les régions.

Frais de recherche & développement. Les frais de recherche & développement se sont élevés à 1 296 millions d'euros au

premier semestre 2010 (soit 18,4 % des revenus), après un impact négatif de - 16 millions d'euros de capitalisation de frais de développement, en baisse de 3,6 % par rapport aux 1 345 millions d'euros (soit 17,9 % des revenus) comptabilisés à ce titre au premier semestre 2009, qui comprenaient 1 million d'euros de frais de développement capitalisés. Les frais de développement capitalisés négatifs du premier semestre 2010 reflètent le fait que l'amortissement des coûts de recherche et développement capitalisés ont été plus importants que les coûts de recherche et développement nouvellement capitalisés. Des charges de recherche et développement, sans impact sur la trésorerie, liées au regroupement avec Lucent sont également comptabilisées dans les frais de recherche et de développement, à hauteur de 79 millions d'euros pour le premier semestre 2010 et 79 millions d'euros pour le premier semestre 2009. La baisse de 3,6 % des frais de recherche et de développement reflète les plans en cours de réduction des coûts, les progrès que nous avons réalisés pour améliorer l'efficacité de la R&D en se concentrant sur quatre domaines clés – l'IP, l'optique, l'accès haut débit mobile et fixe et les applications et en parallèle l'accélération du transfert de nos investissements au profit des plates-formes de prochaine génération ; cette baisse a été en partie compensée par les effets négatifs de l'impact de la capitalisation en R&D d'une année sur l'autre.

Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi. Au premier semestre 2010, l'activité opérationnelle affiche une perte de - 308 millions d'euros avant coûts de restructuration, litiges, perte de valeur sur actifs, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi, à comparer avec une perte de - 456 millions d'euros au premier semestre 2009. Cette perte moins importante au premier semestre 2010 est la conséquence de taux de marge brute plus élevés, et de dépenses opérationnelles moins importantes, qui ont compensé l'impact négatif de revenus moindres. Les écritures d'allocation du prix d'acquisition du regroupement avec Lucent comptabilisées au premier semestre 2010 ont eu un impact négatif, sans effet sur la trésorerie, de 141 millions d'euros au premier semestre 2010, proche de l'impact de 140 millions d'euros au premier semestre 2009.

De plus, les variations des provisions ont affecté de façon négative le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, perte de valeur sur actifs, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi à hauteur de 195 millions d'euros au premier semestre 2010 (dont 319 millions d'euros de provisions complémentaires et 124 millions d'euros de reprises sans objet). Les dotations aux provisions pour affaires se sont élevées à 284 millions d'euros au premier semestre 2010, tandis que les reprises sans objet de ces provisions s'élevaient à 87 millions d'euros pour la même période. Sur ces reprises de 87 millions d'euros, 21 millions se rapportent à des extournes de provisions pour garantie, suite à la révision de nos estimations initiales sur les durées de garantie et les coûts associés. Nous avons effectué cette révision principalement pour les raisons suivantes : (i) le remplacement de produits sous garantie plus tôt que prévu par nos clients, qui choisissent des technologies plus récentes et (ii) la performance réelle des

produits, grâce à laquelle les coûts de garantie sont inférieurs aux provisions constituées. De plus, 10 millions d'euros sur les 87 millions d'euros de reprises de provisions pour affaires se rapportaient surtout à des pénalités prévues pour retards dans l'exécution des contrats ou d'autres problèmes contractuels, ou à des montants estimés à partir d'éléments statistiques et historiques. Les reprises résiduelles (56 millions d'euros) se rapportent principalement à de nouvelles estimations des pertes à terminaison. Au premier semestre 2009, les variations des provisions avaient affecté le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, perte de valeur sur actifs incorporels, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi de façon négative, à hauteur de 121 millions d'euros, dont 231 millions d'euros de provisions pour affaires supplémentaires et 110 millions de reprises. Les provisions pour affaires supplémentaires créées au premier semestre 2009 se montaient à 182 millions d'euros, alors que les reprises de ces mêmes provisions représentaient un montant de 54 millions d'euros.

Coûts de restructuration. Au premier semestre 2010, les coûts de restructuration étaient de 244 millions d'euros répartis comme suit : (i) 168 millions d'euros pour les nouveaux plans de restructuration et les corrections de plans précédents, (ii) 22 millions d'euros de dépréciation d'actifs ; et (iii) 54 millions d'euros d'autres coûts monétaires. Les nouveaux plans de restructuration couvrent les coûts occasionnés par les suppressions de postes, la rationalisation des produits et la fermeture d'infrastructures. Au premier semestre 2009, les coûts de restructuration s'élevaient à 201 millions d'euros, répartis entre (i) 113 millions d'euros pour les nouveaux plans de restructuration et les corrections des plans précédents ; (ii) 43 millions d'euros de dépréciation d'actifs, et (iii) 45 millions d'euros d'autres coûts monétaires. Nos provisions pour restructuration de 456 millions d'euros au 30 juin 2010 couvrent les coûts occasionnés par des postes identifiés comme des postes étant à supprimer et confirmés comme tels au cours du premier semestre 2010, les coûts occasionnés par des suppressions de postes décidées au cours des années précédentes et pour lesquels un paiement partiel ou total est toujours dû, les coûts de remplacement des produits rationalisés, et d'autres coûts monétaires liés à la réduction du nombre de nos infrastructures.

Litiges. Au premier semestre 2010, nous avons enregistré une provision relative au litige FCPA de 16 millions d'euros (cf. la note 23a des états financiers intermédiaires résumés consolidés). Il n'y avait pas eu de provision pour litiges au premier semestre 2009.

Résultat de cession des sociétés consolidées. Au premier semestre 2010, nous avons comptabilisé une perte complémentaire de - 3 millions d'euros au titre de la cession de notre activité de moteurs électriques. Au premier semestre 2009, nous n'avions pas comptabilisé de perte ou gain sur cession des sociétés consolidées.

Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi. Au premier semestre 2010, nous n'avons rien comptabilisé concernant un litige sur l'amendement d'un régime de couverture de santé mis en place par Lucent. Au premier semestre 2009, nous avons comptabilisé une provision de

1 million d'euros concernant un litige sur l'amendement d'un régime de couverture de santé mis en place par Lucent (pour plus de détails, voir note 23e Litiges des états financiers consolidés résumés intermédiaires).

Résultat de l'activité opérationnelle. Pour le premier semestre 2010, l'activité opérationnelle enregistre une perte de -571 millions d'euros, contre une perte de -658 millions d'euros au premier semestre 2009. La réduction de cette perte au premier semestre 2010 s'explique principalement par de plus fortes marges brutes, des charges administratives et commerciales moindres, ainsi que de recherche et de développement moindres, en partie compensées par des coûts plus élevés de restructuration, des charges pour litiges et par une perte sur la cession de l'activité de moteurs électriques.

Coût de financement. Au premier semestre 2010, le coût de financement s'est élevé à 148 millions d'euros, en augmentation par rapport aux 120 millions d'euros du premier semestre 2009. Cette augmentation s'explique par une baisse des intérêts reçus, passés de 38 millions d'euros au premier semestre 2009 à 30 millions d'euros au premier semestre 2010, en plus d'une augmentation des intérêts payés, passés de 158 millions d'euros au premier semestre 2009 à 178 millions d'euros au premier semestre 2010. La hausse observée au premier semestre 2010 des intérêts payés s'explique par des niveaux plus élevés de la dette, tandis que la baisse des intérêts reçus est liée à des niveaux de trésorerie plus faibles au premier semestre 2010. La baisse observée des intérêts reçus s'explique aussi par la baisse des taux d'intérêts entre le premier semestre 2009 et le premier semestre 2010.

Autres produits et charges financiers. Au premier semestre 2010, les autres produits financiers se sont élevés à 85 millions d'euros, contre 142 millions d'euros au premier semestre 2009. Au premier semestre 2010, ces autres produits financiers ont été constitués principalement par un produit de 131 millions d'euros lié principalement aux actifs et engagements des régimes de Lucent. Ceci a été partiellement compensé par une perte de -60 millions d'euros relatives aux transactions sur devises. Au premier semestre 2009, les autres produits financiers correspondaient principalement (i) à un gain de 250 millions d'euros relatif à la cession de nos parts dans Thales ; (ii) un produit de 50 millions d'euros relatif au rachat partiel de l'obligation Lucent 7,75 % à échéance mars 2017 ; et (iii) une perte de -175 millions d'euros relative à un changement d'estimation des flux de trésorerie futurs de l'obligation convertible Lucent Séries A 2,875 %. Comme indiqué précédemment, ce produit financier de 131 millions d'euros correspondait au montant pour lequel les attentes de rendement financier des fonds investis (principalement sur nos plans aux États-Unis) ont dépassé le coût des intérêts des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. La hausse constatée (131 millions d'euros au premier semestre 2010 contre 14 millions d'euros au premier semestre 2009) est principalement due à la hausse de la juste valeur des fonds investis et à des coûts d'intérêt plus faibles, liée à la baisse des taux d'actualisation, comme expliqué en note 2g des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Quote-part dans le résultat net des entreprises associées. Au premier semestre 2010, la quote-part du résultat net des entreprises associées s'est élevée à 8 millions d'euros, contre

-6 millions d'euros au premier semestre 2009. Cette hausse s'explique par l'augmentation de notre quote-part de résultat de 2Wire (le 25 juillet, nous avons signé un accord concernant la vente de 2Wire, comme indiqué au chapitre « Événements récents »).

Résultat net avant impôt, réduction de goodwill associée aux déficits fiscaux non reconnus et activités abandonnées. Au premier semestre 2010, le résultat net avant impôt, réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux non reconnus et activités abandonnées est une perte de -626 millions d'euros, à rapprocher de -642 millions d'euros de pertes au premier semestre 2009.

Impôts. Au premier semestre 2010, nous avons enregistré une charge d'impôt sur les bénéfices de -51 millions d'euros, contre un produit d'impôt de 93 millions d'euros au premier semestre 2009. La charge d'impôt du premier semestre 2010 se décompose entre une charge d'impôt sur les bénéfices de -46 millions d'euros, en surcroît d'une charge d'impôt différé nette de -5 millions d'euros. La charge d'impôt différée de -5 millions d'euros inclut -102 millions d'euros de charges d'impôt différés relatif aux actifs et engagements des régimes de Lucent, et en particulier aux conséquences des lois récentes sur la santé entrées en vigueur aux États-Unis, ainsi qu'une charge d'impôts différée de -9 millions d'euros relative aux obligations Lucent Séries A 2,875 %. Ces charges ont été en partie contrebalancées par un produit d'impôt différé de 62 millions d'euros, lié à la reprise des impôts différés comptabilisés dans l'allocation du prix d'acquisition de Lucent et de 44 millions d'euros de produit relatif au recouvrement d'actifs d'impôts différés principalement lié au test de goodwill effectué au deuxième trimestre 2010. Le produit d'impôt du premier semestre 2009 se décompose entre une charge d'impôts sur les bénéfices de -11 millions d'euros, contrebalancée par un produit d'impôt différé net de 104 millions d'euros. Les 104 millions d'euros d'impôts différés comprennent un produit d'impôts différés de 62 millions d'euros (provenant de la reprise des impôts différés comptabilisés dans l'allocation du prix d'acquisition de Lucent) et 68 millions de reprise d'impôts différés relatifs à l'obligation convertible Lucent Séries A 2,875 %.

Résultat net des activités poursuivies. Nous avons enregistré pour les activités poursuivies une perte qui s'élève à -677 millions d'euros pour le premier semestre 2010, contre une perte de -549 millions d'euros pour le premier semestre 2009.

Résultat net des activités abandonnées. La perte générée par les activités abandonnées s'est élevée à -13 millions d'euros au premier semestre 2010, expliquée par le règlement de litiges concernant des cessions antérieures. Il y avait eu au cours du premier semestre 2009 un produit de 129 millions d'euros lié à l'ajustement du prix de cession relatif à la vente de l'activité spatiale à Thales en 2007 (voir section 1.4 Principales opérations effectuées en 2009).

Part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net était un profit de 9 millions d'euros au premier semestre 2010, contre une perte de -32 millions d'euros au premier semestre 2009, cette évolution reflétant l'évolution des activités en Chine d'Alcatel-Lucent Shanghai Bell, Co. Ltd.

Résultat net – part du Groupe. Une perte nette de - 699 millions d'euros a été attribuée aux actionnaires de la société mère au premier semestre 2010. Au premier semestre 2009, la perte s'élevait à - 388 millions d'euros.

1.6 – RÉSULTATS CONSOLIDÉS POUR LE PREMIER SEMESTRE 2009 PAR RAPPORT AU PREMIER SEMESTRE 2008

Revenus. Au premier semestre 2009, les revenus se sont élevés à 7 503 millions d'euros, ce qui correspond à un recul de 5,8 % par rapport aux 7 965 millions d'euros enregistrés au premier semestre 2008. Environ 55 % de nos revenus sont libellés en dollar américain ou en devises liées à ce même dollar. Si l'on convertit, à des fins comptables, ces revenus en euros, on constate un impact du taux de change lié à la valeur du dollar US par rapport à celle de l'euro. La reprise du dollar américain face à l'euro au premier semestre 2009 vis-à-vis du premier semestre 2008 a modéré la baisse de nos revenus publiés. Si le taux de change dollar US/euro était resté constant entre le premier semestre 2008 et le premier semestre

2009, nos revenus consolidés auraient reculé d'environ 10,9 % au lieu de 5,8 % comme cela a été le cas. Pour calculer l'impact du taux de change, on applique (i) à nos revenus du premier semestre 2009 en dollars US ou en devises liées au dollar US, le taux de change moyen enregistré pour le premier semestre 2008 au lieu du taux de change moyen du premier semestre 2009, et (ii) à nos exportations (principalement à partir de l'Europe) du premier semestre 2009 libellées en dollars US, pour lesquelles nous avons une couverture de change, le taux moyen de couverture euro/dollar US du premier semestre 2009, et (ii) à nos exportations (principalement à partir de l'Europe) du premier semestre 2009 libellées en dollars US, pour lesquelles nous avons une couverture de change, le taux moyen de couverture euro/dollar US du premier semestre 2008. Notre Direction pense qu'en communiquant à nos investisseurs nos revenus du premier semestre 2009 convertis suivant un taux de change constant, il est plus facile de comparer l'évolution de nos revenus avec celle de l'industrie.

Le tableau ci-dessous présente les revenus enregistrés, l'impact de la conversion euro/dollar US, l'impact de la couverture de change et les revenus calculés à taux de change constant :

(en millions d'euros)	Premier semestre 2009	Premier semestre 2008	% de variation
Revenus enregistrés	7 503	7 965	- 5,8%
Impact de la conversion dollar US/euro	(410)		- 5,1%
Impact de la couverture dollar US/euro	6		0,0%
Revenus en monnaie constante	7 099	7 965	- 10,9%

Les revenus du segment Réseaux ont connu une baisse à deux chiffres au premier semestre 2009, étant donné que les réductions de dépenses d'infrastructures de réseaux liées à la récession se sont reflétées – à des degrés divers – sur la croissance des revenus des quatre activités constitutives du segment Réseaux. Il s'avère toutefois que ces réductions de dépenses ont surtout concerné les technologies traditionnelles. Notre activité d'accès filaire, par exemple, a connu une baisse prononcée en commutation traditionnelle de cœur de réseau, et dans une moindre mesure, dans les équipements pour l'accès ADSL, l'ensemble de nos revenus d'accès fixe baissant fortement au premier semestre 2009. De même, dans l'activité d'accès mobile, de fortes baisses dans les investissements en équipement de seconde génération GSM ont significativement contrebalancé des investissements accrus dans les technologies de troisième génération, et l'ensemble de nos revenus relatifs à l'accès mobile a connu une baisse à deux chiffres. La baisse dans le mobile s'est cependant significativement atténuée au deuxième trimestre. Les revenus de nos activités Optique et IP ont quant à eux mieux résisté. Les revenus du secteur optique

ont baissé d'environ 5 %, dans la mesure où la faiblesse de l'optique terrestre a été compensée par la forte croissance des réseaux sous-marins. Les revenus de notre division IP ont connu un faible recul, avec une croissance dans le domaine des routeurs de services IP/MPLS compensée par le déclin structurel de l'activité de commutation ATM. Les revenus du segment des Logiciels Applicatifs ont augmenté de près de 10 %, grâce à de solides investissements d'opérateurs dans le domaine des applications.

L'activité du segment Entreprise a également été significativement impactée par les conditions économiques globales, enregistrant une chute des revenus de plus de 10 % au premier semestre 2009.

Les revenus du segment Services ont continué de croître au premier semestre 2009, emmenés par de solides gains dans les solutions de gestion de réseaux pour compte d'opérateurs.

Le tableau ci-dessous indique les revenus des premiers semestres 2009 et 2008 par zone géographique (calculés suivant la région où se trouvent les clients) :

Revenus par marché géographique (en millions d'euros)	Autres pays			Asie		Autres pays d'Amérique	Reste du monde	Total
	France	d'Europe occidentale	Reste de l'Europe	Pacifique	États-Unis			
1 ^{er} semestre 2009	759	1 472	303	1 510	2 161	592	706	7 503
1 ^{er} semestre 2008	642	1 685	427	1 457	2 403	672	679	7 965
Variation 1 ^{er} semestre 2009 par rapport au 1 ^{er} semestre 2008	18 %	- 13 %	- 29 %	4 %	- 10 %	- 12 %	4 %	- 6 %

Au premier semestre 2009, l'Europe et les Amériques ont généré 70,5 % de nos revenus, sachant que l'environnement économique de ces régions a conduit à des pressions sur l'ensemble de l'activité, la baisse des revenus étant de 9,3 % par rapport au premier semestre 2008. La région Asie

Pacifique et le reste du monde ont représenté conjointement 29,5 % des revenus au premier semestre 2009, et chacune des régions a connu une augmentation de 4 % de ses revenus par rapport au premier semestre 2008. En particulier, les États-Unis ont représenté 28,8 % des revenus, par rapport à 30,2 %

au premier semestre 2008, avec un revenu en baisse de 10 %. Cette faiblesse était généralisée à l'ensemble du marché des États-Unis, à quelques exceptions près, dont les applications et le W-CDMA, qui ont connu une croissance des revenus en dépit d'un contexte économique défavorable. L'Europe a représenté 33,8 % des revenus au premier semestre 2009 (10,1 % en France, 19,6 % dans les autres pays d'Europe occidentale, et 4,0 % sur le reste du continent), en baisse par rapport aux 34,6 % par rapport au premier semestre 2008 (où la répartition était alors de 8,1 % en France, 21,2 % en Europe de l'Ouest et 5,4 % dans le reste de l'Europe). En Europe, les revenus ont augmenté de 18 % entre les premiers semestres 2008 et 2009 en France grâce aux succès remportés en W-CDMA, mais ont baissé de 13 % dans les autres pays d'Europe de l'Ouest, et de 29 % sur le reste de l'Europe. La faiblesse en Europe est essentiellement avérée dans l'activité d'entreprise, qui a été en partie contrebalancée par la robustesse de certains secteurs, comme les routeurs de service IP/MPLS. Les revenus de l'Asie Pacifique ont augmenté au premier semestre 2009 de 4 % par rapport au premier semestre 2008, et leur proportion dans les revenus globaux est passée de 18,3 % au premier semestre 2008 à 20,1 % au premier semestre 2009. Dans cette région, le GSM a été particulièrement faible, tandis que le CDMA et le W-CDMA étaient particulièrement forts, ce qui reflète la transition de la Chine de la 2G vers la 3G. Les revenus dans les autres régions des Amériques ont baissé de 12 % par rapport au premier semestre 2008, et leur part du revenu global s'est légèrement érodée de 8,4 % à 7,9 %. Les revenus du reste du monde ont augmenté de 4 %, leur part du total des revenus étant passée à 9,4 % au premier semestre 2009 (contre 8,5 % au premier semestre 2008).

Marge brute. La marge brute, soit 2 426 millions d'euros, est passée au premier semestre 2009 à 32,3 % des revenus, contre 35,5 % au premier semestre 2008 (où elle était alors de 2 829 millions d'euros). Cette baisse de la marge brute reflète des volumes plus faibles, des évolutions défavorables des mix produit/géographie, ainsi qu'une appréciation du dollar américain. La marge brute du premier semestre 2009 inclut (i) l'impact négatif d'une charge nette de 61 millions d'euros de dépréciations de stocks et travaux en-cours ; et (ii) l'impact négatif d'une charge nette de 17 millions d'euros de provisions sur des créances clients. La marge brute du premier semestre 2008 incluait (i) l'impact positif de 36 millions d'euros de produit lié à la couverture de change ; (ii) l'impact positif de 20 millions d'euros de plus-value liée à la vente de biens immobiliers ; (iii) l'impact négatif d'une charge nette de 149 millions d'euros pour dépréciation des stocks et des travaux en cours ; (iv) l'impact négatif d'une charge nette de 19 millions d'euros de provisions sur les créances clients.

Nous vendons une grande variété de produits au sein de nombreux et différents marchés géographiques. La rentabilité par produit peut dépendre de la maturité de ces produits, de l'effort de recherche et développement associé et de notre positionnement concurrentiel. De plus, la rentabilité par zone géographique peut être impactée en fonction du contexte concurrentiel local, de nos parts de marché, et des règles d'achats des opérateurs. Au premier semestre 2009, la contraction des revenus a généralement été plus prononcée sur les produits et les zones géographiques où notre rentabilité

était historiquement supérieure à la moyenne. De manière similaire, les produits et les zones géographiques qui ont connu une croissance des revenus pendant le premier semestre 2009 ont eu tendance à générer des marges inférieures à la moyenne. Par conséquent, l'évolution du mix produit/géographie dont nous avons été témoins au premier semestre 2009 ont eu tendance à impacter négativement notre marge brute.

Nous considérons que l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro qui a été observée au premier semestre 2009 par rapport au premier semestre 2008 a eu un impact négatif sur notre marge brute exprimée en pourcentage des revenus. Ceci est du, de notre point de vue, au fait que le dollar américain et les autres devises qui lui sont liées représentent un poids en pourcentage plus élevé des coûts des ventes que des revenus.

Charges administratives et commerciales. Au premier semestre 2009, les charges administratives et commerciales se sont élevées à 1 537 millions d'euros, soit 20,5 % des revenus. Pour comparaison, les charges du premier semestre 2008 se montaient à 1 546 millions d'euros, soit 19,4 % des revenus. Font partie de ces charges administratives et commerciales des éléments sans impact sur la trésorerie, résultant des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent pour 61 millions d'euros au premier semestre 2009 et de 58 millions d'euros au premier semestre 2008. Elles correspondent principalement à l'amortissement des actifs incorporels acquis de Lucent, tels que les relations clients à long terme. La baisse de 0,6 % des charges administratives et commerciales reflète l'impact net de tendances contradictoires : les progrès que nous avons faits dans l'exécution de nos programmes pour diminuer les dépenses opérationnelles en simplifiant les niveaux d'organisation et en éliminant les doublons commerciaux entre les segments et les régions, en partie contrebalancée par l'impact défavorable de la reprise du dollar américain sur les dépenses exprimées en dollars américains.

Frais de recherche & développement. Les frais de recherche & développement se sont élevés à 1 345 millions d'euros au premier semestre 2009 (soit 17,9 % des revenus), après impact de 1 million d'euros de capitalisation de frais de développement, en baisse de 4,6 % par rapport aux 1 410 millions d'euros (soit 17,7 % des revenus) comptabilisés à ce titre au premier semestre 2008, qui comprenaient 57 millions d'euros de frais de développement capitalisés. Des charges de recherche et développement, sans impact sur la trésorerie, liées au regroupement avec Lucent sont également comptabilisées dans les frais de recherche et de développement, à hauteur de 79 millions d'euros pour le premier semestre 2009 et 195 millions d'euros pour le premier semestre 2008.

La baisse de l'impact des écritures d'allocation liées au regroupement reflète une baisse de l'amortissement des actifs incorporels reconnus lors du regroupement avec Lucent, comme les technologies acquises par Lucent et les projets de recherche & développement en cours (dépréciations passées en 2008 principalement liées à ces actifs incorporels). D'autre part, les frais de recherche et de développement du premier semestre 2008 incluent 31 millions d'euros de plus-value générée par la vente de propriété intellectuelle, qui ont été

comptabilisés en déduction des frais de recherche & développement.

La baisse de 4,6 % des frais de recherche et de développement reflète les progrès que nous avons réalisés pour améliorer l'efficacité de la R&D en se concentrant sur quatre domaines clés – l'IP, l'optique, l'accès haut débit mobile et fixe et les applications – en même temps que nous accélérions le transfert de nos investissements au profit des plates-formes de prochaine génération ; cette baisse tient aussi compte du moindre impact des charges de recherche et développement liées au regroupement avec Lucent. Ces deux facteurs ont plus que compensé les effets défavorables de la réduction drastique de l'impact de la capitalisation en R&D d'une année sur l'autre, la prise en compte d'un produit exceptionnel en 2008, et l'impact défavorable de la reprise du dollar américain sur les dépenses exprimées en dollars américains.

Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi. Au premier semestre 2009, l'activité opérationnelle affiche une perte de -456 millions d'euros avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi, à comparer avec une perte de -127 millions d'euros au premier semestre 2008. Cette perte plus importante au premier semestre 2009 reflète l'impact défavorable de la récession globale sur les volumes et les prix, ainsi que des niveaux de marges brutes moins élevés, tous ces éléments n'étant pas contrebalancés par les impacts favorables des programmes de réduction des coûts fixes d'opération et des produits, ainsi qu'une baisse de l'impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition du regroupement avec Lucent comptabilisées au premier semestre 2009. Celles-ci ont eu un impact négatif, sans effet sur la trésorerie, de 140 millions d'euros au premier semestre 2009, par rapport à 256 millions d'euros au premier semestre 2008.

De plus, les variations des provisions ont affecté de façon négative le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi à hauteur de 121 millions d'euros au premier semestre 2009 (dont 231 millions d'euros de provisions supplémentaires et 110 millions d'euros de reprises sans objet). Les dotations aux provisions pour affaires (à l'exclusion des contrats de construction) se sont élevées à 182 millions d'euros au premier semestre 2009, tandis que les reprises sans objet de ces provisions s'élevaient à 54 millions d'euros pour la même période. Sur ces reprises de 54 millions d'euros, 32 millions se rapportent à des extournes de provisions pour garantie, suite à la révision de nos estimations initiales sur les durées de garantie et les coûts associés.

Nous avons effectué cette révision principalement pour les raisons suivantes : (i) le remplacement de produits sous garantie plus tôt que prévu par nos clients, qui choisissent des technologies plus récentes et (ii) la performance réelle des produits, grâce à laquelle les coûts de garantie sont inférieurs aux provisions constituées. De plus, 10 millions d'euros sur les 54 millions d'euros de reprises de provisions pour affaires se rapportaient surtout à des pénalités prévues pour retards dans

l'exécution des contrats ou d'autres problèmes contractuels, ou à des montants estimés à partir d'éléments statistiques et historiques. Les reprises résiduelles (12 millions d'euros) se rapportent principalement à de nouvelles estimations des pertes à terminaison. Au premier semestre 2008, les variations des provisions avaient affecté le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, perte de valeur sur actifs incorporels, résultat de cession des sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi de façon négative, à hauteur de 107 millions d'euros, dont 216 millions d'euros de provisions pour affaires supplémentaires et 109 millions de reprises. Les provisions pour affaires supplémentaires créées au premier semestre 2008 se montaient à 171 millions d'euros, alors que les reprises de ces mêmes provisions représentaient un montant de 79 millions d'euros.

Coûts de restructuration. Au premier semestre 2009, les coûts de restructuration étaient de 201 millions d'euros répartis comme suit : (i) 113 millions d'euros pour les nouveaux plans de restructuration et les corrections de plans précédents, (ii) 43 millions d'euros de dépréciation d'actifs ; et (iii) 45 millions d'euros d'autres coûts monétaires. Les nouveaux plans de restructuration couvrent les coûts occasionnés par les suppressions de postes, la rationalisation des produits et la fermeture d'infrastructures. Au premier semestre 2008, les coûts de restructuration s'élevaient à 387 millions d'euros, répartis entre (i) 367 millions d'euros pour les nouveaux plans de restructuration et les corrections des plans précédents ; (ii) 15 millions d'euros de dépréciation d'actifs, et (iii) 5 millions d'euros d'autres coûts monétaires. Nos provisions pour restructuration de 457 millions d'euros au 30 juin 2009 couvrent les coûts occasionnés par des postes identifiés comme des postes étant à supprimer et confirmés comme tels au cours du premier semestre 2009, les coûts occasionnés par des suppressions de postes décidées au cours des années précédentes et pour lesquels un paiement partiel ou total est toujours dû, les coûts de remplacement des produits rationalisés, et d'autres coûts monétaires liés à la réduction du nombre de nos infrastructures.

Perte de valeur sur actifs. Au premier semestre 2009, nous n'avons pas comptabilisé de perte de valeur sur actif. Au premier semestre 2008, nous en avons comptabilisé pour 810 millions d'euros concernant la division CDMA (entièrement en goodwill). Cette perte de valeur sur actif s'explique par le fait qu'au second trimestre 2008, les revenus de l'activité CDMA avaient diminué de manière plus rapide que prévu. L'importante réduction inattendue des investissements d'un de nos clients majeurs en Amérique du Nord a été le facteur principal de cette diminution.

Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi. Au premier semestre 2009, nous avons comptabilisé une réserve supplémentaire d'un million d'euros concernant un litige sur l'amendement d'un régime de couverture de santé mis en place par Lucent, comme indiqué dans la note 23e des états financiers consolidés (Litiges – Contentieux relatifs aux contrats de travail et aux fonds de pension). Au premier semestre 2008, nous avons comptabilisé une provision de 18 millions d'euros concernant un litige sur le même amendement d'un régime de couverture de santé mis en place par Lucent (pour plus de détails, voir note 23e Litiges).

Résultat de l'activité opérationnelle. Pour le premier semestre 2009, l'activité opérationnelle enregistre une perte de - 658 millions d'euros, contre une perte de - 1 343 millions d'euros au premier semestre 2008. La réduction de cette perte au premier semestre 2009 s'explique principalement par l'absence de perte de valeur sur actifs par rapport à 2008 (qui était de 810 millions d'euros), et par des charges de restructuration moindres au premier semestre 2009 que lors du premier semestre 2008.

Coût de financement. Au premier semestre 2009, le coût de financement s'est élevé à 120 millions d'euros, en augmentation par rapport aux 98 millions d'euros du premier semestre 2008. Cette augmentation s'explique par une baisse des intérêts reçus, passés de 93 millions d'euros au premier semestre 2008 à 38 millions d'euros au premier semestre 2009, ce qui représentait plus que la baisse des intérêts payés, passés de 191 millions d'euros au premier semestre 2008 à 158 millions d'euros au premier semestre 2009. La baisse observée au premier semestre 2009 des intérêts reçus et des intérêts payés s'explique par de plus faibles niveaux de trésorerie et équivalents de trésorerie et un moindre niveau de la dette. La baisse observée des intérêts reçus s'explique aussi par la baisse des taux d'intérêts entre le premier semestre 2008 et le premier semestre 2009.

Autres produits et charges financiers. Au premier semestre 2009, les autres produits financiers se sont élevés à 142 millions d'euros, contre 193 millions d'euros au premier semestre 2008. Au premier semestre 2009, ces autres produits financiers ont été constitués principalement par (i) un produit de 255 millions d'euros relatif à la cession de nos parts dans Thales ; (ii) un produit de 50 millions d'euros relatif au rachat partiel de l'obligation Lucent 7,75 % à échéance mars 2017 ; et (iii) une perte de 175 millions d'euros relative à un changement d'estimation des flux de trésorerie futurs de l'obligation convertible Lucent Séries A 2,875 %. Au premier semestre 2008, le poste « Autres produits financiers » était constitué en grande partie d'un produit de 204 millions d'euros (à comparer à 14 millions d'euros au premier semestre 2009), correspondant au montant pour lequel les attentes de rendement financier des fonds investis ont dépassé le coût des intérêts des régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, principalement liés aux actifs et engagements des régimes de Lucent. La baisse constatée est principalement due à la baisse du taux de rendement attendu et à la baisse de la juste valeur des actifs de ces régimes entre le premier semestre 2008 et le premier semestre 2009, comme indiqué en note 2-g des états financiers consolidés.

Quote-part dans le résultat net des entreprises associées. Au premier semestre 2009, la quote-part du résultat net des entreprises associées s'est élevée à - 6 millions d'euros, contre 56 millions d'euros au premier semestre 2008. Cette baisse s'explique essentiellement par la cession en 2009 de notre participation dans Thales à Dassault Aviation.

Résultat net avant impôt, réduction de goodwill associée aux déficits fiscaux non reconnus et activités abandonnées. Au premier semestre 2009, le résultat net avant impôt, réduction de goodwill relative aux déficits fiscaux non reconnus et activités abandonnées est une perte de - 642 millions d'euros, à

rapprocher de - 1 192 millions d'euros de pertes au premier semestre 2008.

Impôts. Au premier semestre 2009, nous avons enregistré un produit d'impôt sur les bénéfices de 93 millions d'euros, contre une charge de - 69 millions d'euros au premier semestre 2008. Le produit d'impôt du premier semestre 2009 se décompose entre une charge d'impôts sur les bénéfices de - 11 millions d'euros, contrebalancée par un produit d'impôt différé net de 104 millions d'euros. Les 104 millions d'euros d'impôts différés comprennent un produit d'impôts différés de 62 millions d'euros (provenant de la reprise des impôts différés comptabilisés dans l'allocation du prix d'acquisition de Lucent) et 68 millions de reprise d'impôts différés relatifs à l'obligation convertible Lucent Séries A 2,875 %. Les - 69 millions d'euros de charges d'impôts du premier semestre 2008 résultaient d'une charge d'impôt exigible de - 53 millions d'euros et d'une charge nette d'impôts différés de - 16 millions d'euros.

Résultat net des activités poursuivies. Nous avons enregistré pour les activités poursuivies une perte qui s'élève à - 549 millions d'euros pour le premier semestre 2009, contre une perte de - 1 261 millions d'euros pour le premier semestre 2008.

Résultat net des activités abandonnées. Le bénéfice généré par les activités abandonnées s'est élevé à 129 millions d'euros au premier semestre 2009 (après prise en compte des frais des conseils extérieurs), expliqué par l'ajustement du prix de cession relatif à la vente de l'activité spatiale à Thales en 2007. Il n'y avait pas eu de résultat net des activités abandonnées au cours du premier semestre 2008.

Part de participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net. La part de participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net se sont élevés à - 32 millions d'euros au premier semestre 2009, contre 22 millions d'euros enregistrés au premier semestre 2008. Cette évolution reflète la détérioration des activités en Chine d'Alcatel-Lucent Shanghai Bell, Co. Ltd.

Résultat net - part du Groupe. Une perte nette de - 388 millions d'euros a été attribuée aux actionnaires de la société mère au premier semestre 2009. Au premier semestre 2008, la perte s'élevait à - 1 283 millions d'euros.

1.7 — RÉSULTATS PAR SEGMENT D'ACTIVITÉS POUR LE PREMIER SEMESTRE 2010 PAR RAPPORT AU PREMIER SEMESTRE 2009

Cette section présente les résultats de notre activité pour le premier semestre 2010 et le premier semestre 2009, selon la nouvelle organisation devenue effective le 1^{er} janvier 2010. La nouvelle organisation comporte trois segments : Réseaux, Applications et Services, tandis que l'organisation précédemment en place en 2009 comportait quatre segments opérationnels : Opérateurs, Entreprise, Services et Logiciels applicatifs. Les résultats de notre activité au premier semestre 2009 étaient jusqu'alors présentés selon l'ancienne organisation, mais sont ici présentés selon la nouvelle organisation de manière à faciliter la comparaison avec le premier semestre 2010.

Le tableau ci-dessous présente certaines informations financières par segment d'activité au premier semestre 2010 et au premier semestre 2009. Le résultat par segment d'activité

est la mesure des profits ou pertes par segment d'activité sur laquelle s'appuie notre Directeur Général pour prendre ses décisions, évaluer la performance et allouer les ressources. Il s'agit du résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendements du régime d'avantages postérieurs à l'emploi, hors impacts négatifs, sans effet sur la trésorerie, des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent. Le fait d'ajouter les ajustements des écritures d'allocation du prix

d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs) au résultat par segment d'activité permet de rapprocher le résultat par segment d'activité avec le résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées, et amendements du régime d'avantages postérieurs à l'emploi, comme indiqué dans le tableau ci-dessous et dans les états financiers consolidés.

Premier semestre 2010 (en millions d'euros)	Réseaux	Applications	Services	Autres et éliminations	Total Groupe
Revenus					
(y compris les revenus inter-segments)	4 232	905	1 655	268	7 060
Résultat par segment d'activité (perte)	(73)	(44)	(21)	(29)	(167)
Ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs)					(141)
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendements du régime d'avantages postérieurs à l'emploi					(308)
Investissements	186	54	26	12	278

Premier semestre 2009 (en millions d'euros)	Réseaux	Applications	Services	Autres et éliminations	Total Groupe
Revenus					
(y compris les revenus inter-segments)	4 603	906	1 670	324	7 503
Résultat par segment d'activité (perte)	(290)	(85)	24	35	(316)
Ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs)					(140)
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendements du régime d'avantages postérieurs à l'emploi					(456)
Investissements	245	50	29	16	340

Ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs). Au premier semestre 2010, les ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition (hors coûts de restructuration et perte de valeur sur actifs) sont restés stables, à - 141 millions d'euros, contre - 140 millions d'euros au premier semestre 2009, ce qui s'explique par la faible variation de l'amortissement des immobilisations incorporelles résultant de l'acquisition de Lucent, tels que les technologies acquises et les projets de R&D.

Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi. Au premier semestre 2010, le résultat total de tous les segments d'activité du Groupe, qui se montait à - 167 millions d'euros avec - 141 millions d'euros d'ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition, a induit une perte de - 308 millions d'euros pour l'activité opérationnelle (avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées, litiges et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi), comme indiqué dans les états financiers consolidés. Au premier semestre 2009, le résultat total de tous les segments d'activité du Groupe, qui se montait à - 316 millions d'euros avec - 140 millions d'euros d'ajustements des écritures d'allocation de prix d'acquisition, avait induit une perte de - 456 millions d'euros pour l'activité opérationnelle (avant coûts de restructuration, litiges, résultat

de cession de sociétés consolidées et amendement du régime d'avantages postérieurs à l'emploi), comme indiqué dans les états financiers consolidés.

Segment Réseaux

Les revenus du segment Réseaux se sont élevés à 4 232 millions d'euros au premier semestre 2010, soit un recul de 8,1 % par rapport aux 4 603 millions d'euros au premier semestre 2009, à taux de change courant. Si l'on convertit ces ventes en euros, à des fins comptables, on constate que les taux de change ont un impact sur les revenus du fait de la valeur relative du dollar américain et de l'euro. La reprise du dollar US par rapport à l'euro au premier semestre 2010 vis-à-vis du premier semestre 2009 a donc modéré la baisse de nos revenus publiés. À taux de change euro/dollar US constant entre le premier semestre 2009 et le premier semestre 2010, les revenus du segment Réseaux auraient baissé d'environ 10 %, et non de 8,1 % comme cela a été le cas.

Les revenus de l'activité IP sont de 590 millions d'euros au premier semestre 2010, en hausse de 2,8 % par rapport au premier semestre 2009. Les revenus des routeurs de service IP/MPLS ont fortement accéléré au fur et à mesure du premier semestre 2010 (à un rythme à deux chiffres), ce qui a été compensé par un déclin substantiel des revenus de la commutation ATM. Les progrès de ces routeurs de service reflètent bien le fort élan qui continue à animer l'Amérique

du Nord et la région Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA), en particulier l'intérêt marqué dans le domaine du transport mobile IP/MPLS (backhaul). Le déclin de l'ATM reflète la contraction continue des investissements de ce marché pour cette technologie traditionnelle. Nous continuons à gagner des parts de marché dans le domaine des routeurs de périphérie IP : au premier trimestre 2010, Alcatel-Lucent est devenu N° 1 pour ces routeurs de périphérie dans la région EMEA selon Infonetics, et a renforcé sa position globale de N° 2 à 20 %.

Les revenus de l'activité optique sont de 1 189 millions d'euros, en baisse de 14,2 % par rapport au premier semestre 2009, tant pour la partie terrestre que pour la partie sous-marine. Notre portefeuille réactualisé d'optique terrestre de nouvelle génération inclut une nouvelle technique optique par paquets, une technologie de transmission hertziennne par paquets, et une nouvelle plate-forme WDM. Le succès de notre nouvelle plate-forme WDM, combiné à une reprise du marché WDM suscitée par le besoin de capacités supplémentaires, s'est traduit par une forte croissance de notre activité WDM au premier semestre 2010, en particulier en Amérique du Nord. Après une forte croissance soutenue en 2009, l'activité d'optique sous-marine a connu une baisse à deux chiffres au premier semestre 2010, certains projets ayant été menés à leur terme, ou étant sur le point de l'être, d'autres contrats récemment signés n'ayant pas encore commencé de générer des revenus, et des décisions sur plusieurs autres projets attendus ayant été reportées.

La division de l'accès mobile a connu des demandes contrastées, les revenus de l'activité mobile ont été de 1 840 millions d'euros au premier semestre 2010, en baisse de 2,5 % par rapport au premier semestre 2009. Le facteur essentiel du marché aujourd'hui est la croissance énorme du trafic de données mobiles à haut débit, lié à la pénétration croissante des Smartphones et aux dépenses d'investissements croissantes en nouveaux équipements par les opérateurs mobiles pour répondre à cette croissance. Jusqu'à présent, ce phénomène est beaucoup plus apparent en Amérique du Nord, où la pénétration des Smartphones est plus importante que dans les autres régions du monde. De plus, il est largement limité aux réseaux 3G (troisième génération de téléphonie mobile), puisque ceux-ci offrent les capacités de données à haut débit demandées par les utilisateurs de Smartphones. Notre premier semestre 2010 reflète ces tendances du marché pour l'activité mobile. Les revenus du W-CDMA 3G ont connu une forte croissance, principalement grâce au marché nord-américain. De manière similaire, le CDMA 3G (EV-DO) a aussi connu une période de croissance, grâce à l'Amérique du Nord, bien que l'ensemble de l'activité CDMA ait baissé au premier semestre 2010. En parallèle, les activités 2G (deuxième génération, GSM et CDMA 2G) ont reflété les tendances générales du marché de diminution d'investissements dans ces technologies traditionnelles. Enfin, l'élan qui anime la 4G LTE (quatrième génération) s'est poursuivi, animé par la forte croissance des volumes de données haut débit mobile. Alcatel-Lucent reste un leader global du marché de la LTE avec plus de 50 réseaux expérimentaux et 4 contrats commerciaux, dont Verizon (qui nous a retenus en 2009) et AT&T (qui nous a sélectionnés au premier semestre 2010).

Les revenus de l'activité réseaux fixes ont été impactés par les réductions d'investissements sur les technologies traditionnelles, dont la commutation classique et l'ADSL. Alcatel-Lucent déploie par ailleurs de nouvelles technologies, dont le VDSL2 et la fusion de paires de cuivre, avec des opérateurs tels qu'AT&T, de façon à étendre la couverture existante de leur infrastructure d'accès en cuivre. Les revenus de l'accès à base de fibre de nouvelle génération ont augmenté de manière significative au deuxième trimestre 2010, et nous avons été sélectionnés comme un fournisseur stratégique pour le déploiement du réseau australien NBN (National Broadband Network). D'une manière globale, toutefois, la baisse des dépenses en technologies traditionnelles a été prédominante et les revenus de l'activité réseaux fixes sont de 664 millions d'euros, en baisse de 18,7 % par rapport au deuxième trimestre 2009.

Le segment Réseaux affiche une perte d'exploitation de -73 millions d'euros au premier semestre 2010, considérablement plus faible que la perte d'exploitation de -290 millions d'euros du premier semestre 2009. Cela dit, la rentabilité a continué à s'améliorer au deuxième trimestre, où le résultat d'exploitation a été de 55 millions d'euros. L'amélioration significative au niveau du résultat d'exploitation reflète l'impact des initiatives en cours de réduction des dépenses, en particulier des opérations, des coûts des achats et des coûts de la conception des produits, de même que des évolutions favorables du mix produit/géographie, qui compensent concomitamment l'impact négatif de volumes globalement plus faibles. La contribution de l'accès mobile a été particulièrement forte pour l'amélioration de cette rentabilité.

Segment Applications

Les revenus du segment Applications se sont élevés à 905 millions d'euros au premier semestre 2010, soit un recul de 0,1 % par rapport aux 906 millions d'euros au premier semestre 2009, à taux de change courant. À taux de change euro/dollar US constant entre le premier semestre 2009 et le premier semestre 2010, les revenus du segment Applications auraient baissé d'environ 1 %, et non de 0,1 % comme cela a été le cas.

Les revenus des applications de réseau ont baissé de 2,6 % au premier semestre 2010, à 337 millions d'euros (346 millions d'euros au premier semestre 2009) avec une reprise plus nette au deuxième trimestre. Le premier semestre 2010 a cependant connu une croissance solide par rapport au premier semestre 2009 dans des secteurs clés tels que la mise en œuvre d'applications (Application Enablement) et les services professionnels applicatifs. Ceci reflète la décision prise l'année dernière de rationaliser notre portefeuille afin de mieux appréhender les initiatives de croissance du Groupe telles que la mise en œuvre d'applications. La croissance de ces activités est toutefois compensée par des baisses de quelques unes de nos applications traditionnelles, en particulier la messagerie et les systèmes de facturation.

L'activité des applications d'entreprise est restée stable au premier semestre 2010, à 576 millions d'euros, soit une augmentation de 0,3 % par rapport aux 574 millions d'euros enregistrés au premier semestre 2009, la baisse du premier

trimestre ayant été contrebalancée par un retour à la croissance au deuxième trimestre. Les revenus liés aux réseaux de données croissent, tandis que la téléphonie reflète la faiblesse continue des investissements des entreprises en Europe. Genesys, notre activité de logiciels pour centres de contacts, a bien repris au deuxième trimestre après un premier trimestre faible, ceci conduisant à un premier semestre 2010 un peu meilleur que le premier semestre 2009.

La perte d'exploitation du segment Applications a été de - 44 millions d'euros au premier semestre 2010, par rapport à une perte d'exploitation de - 85 millions d'euros au premier semestre 2009. Cette plus faible perte en 2010 s'explique largement par la réduction des dépenses dans le domaine des applications pour entreprises.

Segment Services

Les revenus du segment Services se sont élevés à 1 655 millions d'euros au premier semestre 2010, soit un recul de 0,9 % par rapport aux 1 670 millions d'euros au premier semestre 2009, à taux de change courant. À taux de change euro/dollar US constant entre le premier semestre 2009 et le premier semestre 2010, les revenus du segment Services auraient baissé d'environ 5 %, et non de 0,9 % comme cela a été le cas.

Les solutions de gestion de réseaux pour compte d'opérateurs ont connu une croissance à un chiffre au premier semestre 2010, avec un ralentissement notoire au deuxième trimestre. L'incertitude relative à l'économie globale a conduit à des retards dans l'activité de mise en œuvre chez certains clients. Les opportunités de marché restent très encourageantes sur ce segment, et le Groupe investit en Inde dans son centre régional de mise en œuvre de services pour mieux profiter de l'effet de levier de ces opportunités, tout en restructurant notre modèle global de mise en œuvre de services.

Les revenus de l'activité Intégration réseaux et systèmes (NS&I, Network and System Integration) sont restés étale, mais se sont renforcés au deuxième trimestre grâce à une forte performance en Amérique du Nord. La forte croissance des commandes, soutenue par l'Amérique du Nord, a conduit NS&I à disposer d'un carnet de commandes à un niveau historiquement très élevé. Au sein de cette activité, les gains observés sur le premier semestre sont liés à la conception, à l'intégration et à l'optimisation de réseau.

La croissance de la région Amériques a permis de stabiliser les revenus de l'activité de construction et d'implémentation de réseaux (NBI, Network Build and Implementation), qui s'occupe du génie civil autour des sites où doivent être installés les équipements, après un premier trimestre très faible. Les revenus ont toutefois globalement baissé sur ce premier semestre.

En dépit d'une forte croissance continue de la maintenance multivendeurs, l'ensemble de l'activité de maintenance a continué à être sous la pression de moindres revenus issus de la maintenance des produits Alcatel-Lucent, étant donné que les fournisseurs de service s'efforcent de supprimer la maintenance de leurs dépenses opérationnelles.

La perte d'exploitation du segment Services a été de - 21 millions d'euros au premier semestre 2010, par rapport à un résultat d'exploitation de 24 millions d'euros au premier semestre 2009. Il y a eu une amélioration significative du premier au deuxième trimestre 2010 : l'activité reconfigure sa chaîne logistique et met en place un modèle de mise à disposition de services globaux à bas coût.

1.8 – TRÉSORERIE ET CAPITAUX PROPRES

Analyse des variations de trésorerie pour les 1^{ers} semestres 2010 et 2009

La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 524 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010 pour atteindre le montant de 3 053 millions d'euros au 30 juin 2010. Cette baisse s'explique par la variation de trésorerie d'exploitation représentant une utilisation de 586 millions d'euros et la variation de la trésorerie de financement représentant une utilisation de 356 millions d'euros, qui se composent pour l'essentiel du montant du remboursement ou du rachat de dettes financières, ces utilisations étant en partie compensées par l'impact positif de l'effet net des taux de conversion pour un montant de 429 millions d'euros, correspondant pour l'essentiel à la variation de la parité entre l'euro et le dollar U.S. sur la trésorerie en dollar U.S.

Variation nette de la trésorerie opérationnelle. La capacité d'autofinancement était négative de 291 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010 contre une capacité d'autofinancement négative de 425 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009.

La diminution de la capacité d'autofinancement négative entre le 1^{er} semestre 2009 et le 1^{er} semestre 2010 est expliquée principalement par un ajustement positif de 204 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010 correspondant au coût de financement, aux impôts, aux plus ou moins values sur cessions d'actifs et au résultat des activités abandonnées (comprenant pour l'essentiel l'élimination des impôts et du résultat financier) à comparer à un ajustement négatif de 372 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009 (dont 129 millions d'euros au titre du résultat des activités abandonnées correspondant au prix d'acquisition complémentaire à recevoir de Thales dans le cadre de la cession à cette société en 2007 de l'activité spatiale détenue par le Groupe, 270 millions d'euros de plus-value de cession d'actifs dont 255 millions d'euros pour la cession des titres Thales détenus et l'élimination du produit d'impôts en partie compensés par l'élimination du coût de financement). Par ailleurs, les impacts sans effet sur la trésorerie du fait des rachats d'emprunts obligataires et des changements d'estimation concernant l'emprunt obligataire convertible Lucent 2,875 % Séries A ont représentés un ajustement positif de 125 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009 à comparer à un ajustement négatif de 24 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010.

Le total des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles est une utilisation de trésorerie de 586 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010 à comparer avec une utilisation nette de 891 millions d'euros pour la même période en 2009. Ces montants tiennent compte de la trésorerie nette utilisée au titre du besoin en fonds de roulement opérationnel, du financement de la clientèle et des autres actifs et passifs courants pour des montants respectifs de 74 millions d'euros

et 310 millions d'euros en 2010 et 2009. Cette évolution s'explique par une trésorerie générée par (i) la variation des clients et autre débiteurs, (ii) les avances versées, (iii) les fournisseurs et autres créditeurs et (iv) les autres actifs et passifs courants représentant un montant net de 521 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010 à comparer à une trésorerie utilisée de 288 millions d'euros pour ces mêmes éléments pour la même période en 2009. En revanche la trésorerie nette utilisée au titre des stocks et des en-cours et des avances et acomptes reçus a augmenté entre le 1^{er} semestre 2009 et le 1^{er} semestre 2010 passant de 22 millions d'euros en 2009 à 595 millions d'euros en 2010.

Variation nette de la trésorerie d'investissement. La variation de trésorerie d'investissement a été négative de 11 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010 comparée à une contribution positive de 1 177 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009. Cette différence s'explique principalement par, d'une part, la trésorerie générée par la cession de notre participation dans Thales pour un montant de 1 566 millions d'euros, partiellement compensée par des acquisitions de valeurs mobilières de placement d'un montant de 104 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009 à comparer à une trésorerie positive de 248 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010 au titre des cessions de valeurs mobilières de placement et, d'autre part, la baisse des investissements corporels et incorporels entre le 1^{er} semestre 2009 et le 1^{er} semestre 2010 avec respectivement 340 millions d'euros et 278 millions d'euros.

Variation de la trésorerie nette de financement. La trésorerie nette utilisée au titre des activités de financement s'est élevée au 1^{er} semestre 2010 à 356 millions d'euros à comparer à 876 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009. Cette évolution s'explique principalement par le rachat et le remboursement avant son échéance du fait de l'exercice partiel d'une option de remboursement anticipé de l'emprunt convertible Lucent 2,875 % Séries A pour des montants respectifs de 75 millions de dollars US et 360 millions de dollars US à comparer au remboursement de l'emprunt obligataire 4.375 % à échéance février 2009, qui a été remboursé pour un montant de 777 millions d'euros et le rachat partiel de l'emprunt obligataire convertible Lucent 7.75 % pour un montant d'environ 21 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009.

Activités abandonnées. La trésorerie nette au titre des activités abandonnées n'a généré aucune trésorerie au 1^{er} semestre 2010 contre une ressource de 118 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009 (ajustement positif du prix de cession des activités spatiales cédées à Thales en 2007).

Ressources financières

Ressources et perspectives de flux de trésorerie. Les ressources financières du Groupe proviennent de différentes origines, dont la trésorerie générée par nos activités opérationnelles, l'émission d'emprunts et de titres donnant accès au capital sous différentes formes, et des facilités bancaires, y compris le crédit bancaire syndiqué de 1,4 milliard d'euros arrivant à échéance en avril 2012 (avec une extension jusqu'au 5 avril 2013 pour un montant de 837 millions d'euros) et que le Groupe n'a pas encore utilisé (voir « Crédit bancaire syndiqué » en note 19-d des comptes consolidés au 30 juin 2010). La capacité du Groupe à accéder à ces ressources

dépend de divers facteurs, dont la capacité des clients à payer les créances dues, la perception de la qualité de notre risque crédit par les bailleurs de fonds et investisseurs, la capacité du Groupe à respecter les clauses financières attachées au crédit bancaire syndiqué et les conditions de marché en général. Compte tenu des conditions actuelles des marchés financiers, il n'est pas possible pour le moment de dépendre d'un accès à ceux-ci à tout moment.

Les besoins de trésorerie du Groupe à court terme sont principalement liés à nos opérations, y compris les plans de restructuration, les investissements et le remboursement des emprunts à court terme. Le Groupe estime que la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les valeurs mobilières de placement, y compris les placements à court terme, représentant un montant total de 4 841 millions d'euros au 30 juin 2010, sont suffisants pour faire face aux besoins du Groupe dans les 12 prochains mois. Un montant d'approximativement 1 062 millions d'euros de trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement est détenu dans des pays, principalement la Chine, sujets à des contraintes liées au contrôle des changes. Ces contraintes peuvent limiter l'utilisation de la trésorerie de ces filiales en dehors de leurs pays. Nous prenons actuellement des mesures devant en principe permettre de procéder à des rapatriements et ainsi de réduire ce montant.

Le Groupe a annoncé un certain nombre de nouveaux plans de restructuration dans différents pays européens au cours du mois de juillet 2009 qui sont totalement provisionnés au 30 juin 2010. Les décaissements prévus au titre des plans de restructuration pour 2010 devraient être inférieurs à ceux de 2009, soit environ 500 millions d'euros en 2010 (dont 213 millions d'euros déjà décaissés au 1^{er} semestre 2010) à comparer à 561 millions d'euros en 2009 (dont 282 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009).

Nous anticipons un niveau stable de nos investissements industriels par rapport au montant de 691 millions d'euros dépensé en 2009, y compris la capitalisation des frais de développement. Le Groupe a dépensé 278 millions d'euros à ce titre au 1^{er} semestre 2010, en conséquence les investissements devraient être plus élevés au cours du 2^e semestre 2010.

Le Groupe a payé un montant total de 327 millions d'euros au titre de l'emprunt obligataire convertible de Lucent 2,875 % Séries A du fait des rachats intervenus au cours du 1^{er} trimestre 2010 (75 millions de dollars US) et du remboursement du fait de l'exercice partiel d'une option de remboursement anticipé en juin 2010 (360 millions de dollars US). L'emprunt obligataire Oceane 4,750 % arrive à échéance en janvier 2011 correspondant à un montant nominal à rembourser de 818 millions d'euros.

Selon notre connaissance actuelle de notre activité et de nos ressources en capitaux ainsi que des conditions générales du marché, nous considérons que nous avons des ressources suffisantes pour financer nos opérations. Toutefois, si les conditions du marché venaient à empirer significativement, les marchés financiers pourraient entraîner une limitation de notre accès aux cautions de soumission et de bonne exécution ou bien si nos clients étaient amenés à réduire significativement leurs prévisions de dépenses, notre situation de

trésorerie pourrait se détériorer. Si nous ne pouvions pas générer suffisamment de liquidités pour satisfaire des exigences supérieures à nos prévisions actuelles, nous serions éventuellement amenés à devoir obtenir des liquidités soit par des améliorations opérationnelles ou par des ressources externes telles que des augmentations de capital, des ventes d'actifs, ou des financements par des tiers. Comme noté plus haut, la disponibilité de tels financements dépend de nombreux facteurs.

Financement de la clientèle

Conformément à une pratique courante du domaine d'activité du Groupe, celui-ci est amené à accorder des financements à certains de ses clients par le biais de conditions de paiement étendues, ou l'octroi de prêts ou de garanties vis-à-vis des financements obtenus auprès de tiers. De façon plus générale, le Groupe est amené régulièrement dans le cadre de son activité à signer des contrats long terme incluant des montants significatifs à payer par les clients sur de longues périodes.

Au 30 juin 2010, le Groupe avait une exposition nette de provisions d'un montant de 295 millions d'euros au titre des financements de la clientèle, représentant environ 288 millions d'euros de paiements différés et de prêts et 7 millions d'euros de garanties. Par ailleurs, le Groupe avait à cette même date, des engagements à fournir des financements pour un montant de 58 millions d'euros. Il est possible que ces engagements de financement ne soient jamais utilisés par leurs détenteurs et qu'en conséquence aucun financement ne sera accordé par le Groupe avant leur extinction.

Les engagements de financement exercés et non encore tirés sont contrôlés en estimant et en jugeant notamment du risque de liquidité à long et court terme de chaque client, de la performance réelle des clients par rapport aux prévisions, des défis d'exécution auxquels les clients sont susceptibles d'être confrontés, des évolutions du contexte concurrentiel, ainsi que l'expérience du client en termes de gestion. Quand le Groupe met en évidence un problème, il met en place des actions protectrices, qui peuvent inclure l'annulation des engagements non tirés. Bien que de telles actions puissent permettre de limiter l'exposition globale, elles ne pourront cependant pas prévenir le Groupe contre des pertes encourues au titre des engagements déjà exercés et des garanties données.

Investissements

Nous anticipons une stabilité en 2010 nos investissements industriels par rapport au montant de 691 millions d'euros dépensé en 2009 (dont 340 millions d'euros au titre du 1^{er} semestre et 351 millions d'euros au titre du second semestre), y compris la capitalisation des frais de développement. Le Groupe estime en conséquence que le montant des investissements au titre du second semestre 2010 devrait être plus élevé que le montant dépensé au cours du 1^{er} semestre 2010 (278 millions d'euros au 1^{er} semestre 2010). Le Groupe considère que la situation actuelle de trésorerie, des flux de trésorerie attendus et des accords de financement existants lui apportent suffisamment de flexibilité pour être en mesure de faire face à ses engagements financiers à court et long terme et à poursuivre son programme prévisionnel

d'investissements. Le Groupe se fonde, pour asseoir son jugement, sur les conditions économiques et de marché actuelles et futures. Si ces conditions étaient amenées à se détériorer, le Groupe pourrait être contraint à engager de nouvelles actions de restructuration et chercher de nouvelles sources de financement, ce qui pourrait s'avérer difficile s'il n'y a pas d'amélioration de l'environnement économique et du fait de notre accès limité aux marchés de capitaux à rendement fixe, comme c'est le cas actuellement. Il convient également de noter, que si le Groupe n'était pas en mesure de respecter le ratio décrit en note 19-d des comptes consolidés au 30 juin 2010 relatif à notre crédit bancaire syndiqué, nous ne serions plus en mesure d'utiliser ce crédit bancaire.

1.9 – RISQUES DE MARCHÉ

Instruments financiers

Bien qu'au 30 juin 2010 notre exposition aux risques de marché n'était pas sensiblement différente de celle au 31 décembre 2009, telle que décrite dans le Document de Référence 2009, les encours peuvent varier de façon significative en terme d'exposition sous-jacente et de juste valeur des dérivés en fonction des données de marché.

Aucune évolution significative n'est à mentionner pour le 1^{er} semestre 2010.

Suite aux opérations de couverture de la dette, la part à taux fixe représente 90 % de la dette financière brute au 31 décembre 2009 et au 30 juin 2010.

Comme indiqué dans le document de référence 2009, le Groupe est exposé au risque de crédit sur les valeurs mobilières de placement, la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les instruments dérivés si une contrepartie fait défaut à ses engagements. Ce risque de crédit est suivi de façon journalière, dans des limites strictes fondées sur le rating des contreparties. À ce jour le Groupe n'a pas enregistré de perte significative à ce titre.

1.10 – RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Au cours du 1^{er} semestre 2010, les dépenses de recherche et développement, se sont élevées à 1 296 millions d'euros y compris l'effet de la capitalisation des dépenses de développement et les plus ou moins values sur cession d'immobilisations comptabilisées en coûts de recherche et développement, et y compris l'impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent telles que décrites dans la note 4 des comptes consolidés inclus dans le présent document, soit 18,4 % des revenus du semestre, à comparer à des dépenses de 1 345 millions d'euros au 1^{er} semestre 2009 représentant 17,9 % des revenus du semestre. Hors impact de la capitalisation des frais de développement, des plus ou moins values sur cessions d'immobilisations et l'impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent le montant des dépenses de recherche et développement se sont élevées au 1^{er} semestre 2010 à 1 215 millions d'euros contre 1 267 millions d'euros pour la même période en 2009.

1.11 – TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principales transactions entre parties liées sont renseignées au chapitre 7.8 et en note 32 annexée aux états financiers consolidés présentés au chapitre 13 du document de

référence enregistré auprès de l'AMF le 23 mars 2010 sous le numéro D. 10-0140.

Aucune transaction significative n'est à signaler sur la période de 6 mois close le 30 juin 2010.

1.12 – RISQUES ET INCERTITUDES

Les lecteurs sont invités à se référer au chapitre 3 du document de référence enregistré auprès de l'AMF le 23 mars 2010 sous le numéro D.10-0140.

Les principaux facteurs de risques pouvant avoir un effet défavorable sur la situation du Groupe y sont décrits et mesurés et Alcatel-Lucent considère qu'aucun autre risque significatif n'est apparu au cours de la période de 6 mois close le 30 juin 2010.

1.13 – PERSPECTIVES

Malgré la pénurie de composants qui impacte toujours notre chaîne d'approvisionnement, la demande d'équipements

de télécommunications et de services associés se redresse en raison du trafic de données en plein essor et de la nécessité d'augmenter l'efficacité du réseau. Pour cette raison :

- pour 2010, Alcatel-Lucent continue à estimer que le marché des équipements de télécommunications et des services associés devrait croître de façon nominale (soit entre zéro et 5 %) ;
- pour 2010, Alcatel-Lucent se donne comme objectif d'atteindre un résultat d'exploitation (résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi) ajusté (ne prenant pas en compte l'impact des écritures d'allocation du prix d'acquisition de Lucent) compris entre 1 % et 5 % de ses revenus.

2 — COMPTES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS AU 30 JUIN 2010

États financiers ayant fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes.

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉS

(en millions d'euros sauf résultat par action)	Note	Q2 2010	Q2 2009	1er sem. 2010	1er sem. 2009	2009
Revenus	5 & 6	3 813	3 905	7 060	7 503	15 157
Coût des ventes ⁽¹⁾		(2 436)	(2 612)	(4 625)	(5 077)	(10 046)
Marge brute		1 377	1 293	2 435	2 426	5 111
Charges administratives et commerciales ⁽¹⁾		(751)	(769)	(1 447)	(1 537)	(2 913)
Frais de R&D avant capitalisation de frais de développement		(663)	(655)	(1 280)	(1 346)	(2 527)
Impact de la capitalisation des frais de développement		(8)	1	(16)	1	4
Frais de R&D ⁽¹⁾		(671)	(654)	(1 296)	(1 345)	(2 523)
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi		(45)	(130)	(308)	(456)	(325)
Coûts de restructuration ⁽¹⁾	5	(110)	(123)	(244)	(201)	(605)
Litiges ⁽²⁾	18	(10)	-	(16)	-	(109)
Résultat de cession de sociétés consolidées ⁽³⁾		-	-	(3)	-	99
Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	18, 20, 23e		1	--	(1)	248
Résultat de l'activité opérationnelle		(165)	(252)	(571)	(658)	(692)
Intérêts financiers relatifs à la dette financière brute		(92)	(74)	(178)	(158)	(313)
Intérêts financiers relatifs à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie		15	16	30	38	59
Coût de financement	9	(77)	(58)	(148)	(120)	(254)
Autres produits et charges financiers	9	60	93	85	142	249
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées		7	3	8	(6)	1
Résultat net avant impôt et activités abandonnées		(175)	(214)	(626)	(642)	(696)
Impôt	11	(4)	87	(51)	93	60
Résultat net des activités poursuivies		(179)	(127)	(677)	(549)	(636)
Résultat net des activités abandonnées	10	(4)	129	(13)	129	132
Résultat net		(183)	2	(690)	(420)	(504)
dont :						
- part du Groupe		(184)	14	(699)	(388)	(524)
- part des participations ne donnant pas le contrôle		1	(12)	9	(32)	20
Résultat net part du Groupe par action (en euros) :						
- résultat par action de base	12	(0,08)	0,01	(0,31)	(0,17)	(0,23)
- résultat par action dilué	12	(0,08)	0,01	(0,31)	(0,17)	(0,23)
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies (hors activités abandonnées) par action (en euros) :						
- résultat par action de base		(0,08)	(0,05)	(0,30)	(0,23)	(0,29)
- résultat par action dilué		(0,08)	(0,05)	(0,30)	(0,23)	(0,29)
Résultat net des activités abandonnées par action (en euros) :						
- résultat par action de base		0,00	0,06	(0,01)	0,06	0,06
- résultat par action dilué		0,00	0,05	(0,01)	0,05	0,06

(1) La répartition des rémunérations payées en actions entre les coûts des ventes, les charges administratives et commerciales et les frais de R&D est donnée en note 8.

(2) Concerne des litiges significatifs (voir note 1p des comptes consolidés 2009 inclus dans le Document de Référence du Groupe) : le litige FCPA décrit en note 23a (pour un montant de 93 millions d'euros en 2009, représentant la valeur nette actuelle de 137,4 millions de dollars US) et le litige Fox River (accords de séparation de Lucent pour un montant de 16 millions d'euros ou 22 millions de dollars US comptabilisés en 2009).

(3) Les montants 2009 et 2010 concernent la vente de l'activité de moteurs électriques (voir note 3).

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en millions d'euros)	Q2 2010	Q2 2009	1er sem. 2010	1er sem. 2009	2009
Résultat net de la période	(183)	2	(690)	(420)	(504)
Actifs financiers disponibles à la vente :	6	7	16	23	13
<i>Ajustements de reclassement relatifs aux pertes et gains latents comptabilisés en capitaux propres</i>	6	7	16	23	23
<i>Ajustements de reclassements relatifs aux transferts en résultats du fait d'une cession</i>	-	-	-	-	(9)
Différence de conversion	173	(21)	347	87	39
Couverture des flux de trésorerie	6	1	19	(6)	11
<i>Pertes et gains latents comptabilisés en capitaux propres</i>	20	(7)	36	(8)	(9)
<i>Pertes et gains latents transférés en résultats</i>	(14)	8	(17)	2	20
Écarts actuariels et ajustements de plafonnement des actifs et IFRIC 14	(993)	(348)	(873)	(358)	(582)
Impôts sur les éléments directement reconnus en capitaux propres	5	(27)	7	(6)	(1)
Autres ajustements	-	(7)	-	(54)	(53)
Total du résultat global reconnu en capitaux propres	(803)	(395)	(484)	(314)	(573)
Dont transféré dans le résultat net	-	8	-	2	11
Total du résultat global pour la période	(986)	(393)	(1 174)	(734)	(1 077)
Attribuable :					
- aux propriétaires de la société mère	(1 049)	(352)	(1 284)	(705)	(1 079)
- aux participations ne donnant pas le contrôle	63	(41)	110	(29)	2

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actifs (en millions d'euros)	Notes	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
Actifs non courants :				
Goodwill	13	4 583	4 202	4 168
Immobilisations incorporelles, nettes		2 354	2 385	2 214
Goodwill et immobilisations incorporelles, nettes				
Immobilisations corporelles, nettes		6 937	6 587	6 382
Participations dans les entreprises associées		1 309	1 296	1 260
Autres actifs financiers non courants, nets		57	97	60
Impôts différés actifs	14	461	452	392
Charges de retraite payées d'avance	20	930	857	836
Autres actifs non courants	15	2 902	2 485	2 400
		306	502	314
Actifs non courants		12 902	12 276	11 644
Actifs courants :				
Stocks et en cours, nets	4 & 16	2 669	2 437	1 902
Clients et autres débiteurs, nets	4 & 16	3 467	3 762	3 519
Avances et acomptes versés	16	74	106	93
Autres actifs courants, net	15	1 248	1 404	960
Impôts courants – court terme		187	153	157
Valeurs mobilières de placement, nettes	14 & 19	1 788	1 025	1 993
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	3 053	3 216	3 577
<i>Actifs courants hors actifs détenus à la vente</i>		<i>12 486</i>	<i>12 103</i>	<i>12 201</i>
Actifs détenus en vue de la vente et actifs inclus dans les groupes destinés à être cédés	10	80	55	51
Actifs courants		12 566	12 158	12 252
Total actifs		25 468	24 434	23 896

Capitaux propres et passifs (en millions d'euros)	Notes	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère :				
Capital (nominal 2 euros : 2 318 114 824 actions ordinaires émises au 30 juin 2010, 2 318 043 149 actions ordinaires émises au 30 juin 2009, et 2 318 060 818 actions ordinaires émises au 31 décembre 2009)		4 636	4 636	4 636
Primes		16 709	16 663	16 689
Actions détenues par des sociétés consolidées		(1 566)	(1 566)	(1 567)
Autres réserves		(15 878)	(14 459)	(14 518)
Différence de conversion		(729)	(935)	(976)
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère		(699)	(388)	(524)
<i>Capital émis et réserves attribuables aux propriétaires de la société mère</i>		<i>2 473</i>	<i>3 951</i>	<i>3 740</i>
<i>Participations ne donnant pas le contrôle</i>		<i>675</i>	<i>556</i>	<i>569</i>
Capitaux propres	17	3 148	4 507	4 309
Passifs non courants :				
Pensions et indemnités de départ à la retraite	20	6 596	5 271	5 043
Emprunts obligataires – part à long terme	17, 19	3 710	3 525	4 084
Autres emprunts long terme	19	61	63	95
Impôts différés passifs		1 232	1 050	1 058
Autres passifs non courants	15	229	397	209
Passifs non courants		11 828	10 306	10 489
Passifs courants :				
Provisions	4 & 18	2 265	2 150	2 122
Part à court terme des emprunts	19	1 040	698	576
Avances et acomptes reçus	4 & 16	858	689	639
Fournisseurs et autres créditeurs	16	4 392	4 017	3 926
Impôts courants – court terme		116	80	72
Autres passifs courants	15	1 821	1 987	1 763
Passifs courants		10 492	9 621	9 098
Total capitaux propres et passifs		25 468	24 434	23 896

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Note	Q2 2010	Q2 2009	1er semestre 2010	1er semestre 2009	2009
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles :						
Résultat net – attribuable aux propriétaires de la société mère		(184)	14	(699)	(388)	(524)
Participations ne donnant pas le contrôle		1	(12)	9	(32)	20
Ajustements permettant de passer à la capacité d'autofinancement	21	137	(81)	399	(5)	289
Capacité d'autofinancement	21	(46)	(79)	(291)	(425)	(215)
Variation nette des actifs et passifs courants (hors financement) :						
- Stocks et en-cours	16	(368)	179	(577)	(92)	409
- Clients et autres débiteurs	16	72	68	583	521	892
- Avances versées	16	10	10	24	(6)	12
- Fournisseurs et autres créditeurs	16	109	(482)	5	(533)	(747)
- Avances et acomptes reçus	16	(25)	(55)	(18)	70	(76)
- Autres actifs et passifs courants		50	(105)	(91)	(270)	(19)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant intérêts et impôts						
		(198)	(464)	(365)	(735)	256
- Intérêts reçus		15	15	28	39	72
- Intérêts payés		(60)	(54)	(181)	(153)	(244)
- Impôts (payés)/reçus		(46)	(18)	(68)	(42)	(89)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(289)	(521)	(586)	(891)	(5)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement :						
Valeur de cession des immobilisations corporelles et incorporelles						
		1	10	3	12	25
Investissements corporels et incorporels						
		(146)	(175)	(278)	(340)	(691)
<i>Dont impact de la capitalisation de frais développement</i>						
		(69)	(68)	(132)	(139)	(284)
Diminution (augmentation) des prêts accordés et autres actifs financiers non courants						
		7	7	3	17	20
Coût d'acquisition des titres consolidés et non consolidés						
		(1)	3	(1)	8	(12)
Trésorerie et équivalents de trésorerie des sociétés consolidées acquises						
		-	-	-	-	13
Cession des titres consolidés et non consolidés						
		16	1 583	14	1 584	1 765
Variation des valeurs mobilières de placement						
		(136)	(369)	248	(104)	(1 062)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		(259)	1 059	(11)	1 177	58
Flux de trésorerie liés aux activités de financement :						
Émission/(remboursement) d'emprunts à court terme						
	19	(35)	29	(12)	(28)	(85)
Émission d'emprunts à long terme						
	19	15	-	15	-	1 056
Remboursement/rachat d'emprunts à long terme						
	19	(293)	(24)	(356)	(842)	(1 214)
Augmentations de capital en espèces						
		-	-	-	-	-
Valeur de cession des actions d'autocontrôle						
		-	-	-	-	-
Dividendes payés						
		(3)	(5)	(3)	(6)	(4)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		(316)	-	(356)	(876)	(247)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles des activités abandonnées						
	10	-	-	-	-	-
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement des activités abandonnées						
	10	-	118	-	118	115
Flux de trésorerie liés aux activités de financement des activités abandonnées						
	10	-	-	-	-	-
Effet net des variations des taux de conversion						
		242	(127)	429	1	(31)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie						
		(622)	529	(524)	(471)	(110)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de période/d'exercice						
		3 675	2 687	3 577	3 687	3 687
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période/de l'exercice ⁽¹⁾						
		3 053	3 216	3 053	3 216	3 577⁽¹⁾
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période/de l'exercice classés en actifs détenus en vue de la vente						
		-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période/de l'exercice classés en actifs détenus en vue de la vente						
		-	-	-	-	-

(1) Au 30 juin 2010, ce montant comprend 877 millions d'euros de trésorerie et équivalents de trésorerie situés dans des pays faisant l'objet d'un contrôle des changes (622 millions d'euros au 30 juin 2009 et 718 millions d'euros au 31 décembre 2009). Ces contraintes peuvent représenter une limitation à l'utilisation de cette trésorerie et équivalents de trésorerie par les autres filiales du Groupe et la société mère.

ÉTATS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros et nombre d'actions)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Justes valeurs et autres	Actions d'auto-contrôle	Différence de conversion	Résultat net	Total attribuable aux propriétaires de la société mère	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31 décembre 2008 après répartition	2 259 655 771	4 636	16 631	(12 874)	(1 164)	(1 566)	(1 030)	-	4 633	591	5 224
Variation des capitaux propres au 1 ^{er} semestre 2009											
Résultat global du 1^{er} semestre 2009 ⁽¹⁾				(54)	(358)	-	95	(388)	(705)	(29)	(734)
Autres augmentations de capital	1 388		-						-		-
Rémunérations payées en actions			32						32		32
Variation nette des actions détenues par des sociétés consolidées	37 561			1					1		1
Dividendes									-	(5)	(5)
Autres variations				(10)					(10)	(1)	(11)
Solde au 30 juin 2009	2 259 694 720	4 636	16 663	(12 937)	(1 522)	(1 566)	(935)	(388)	3 951	556	4 507
Variation des capitaux propres au cours du 1 ^{er} semestre 2008											
Résultat global des six derniers mois 2009 ⁽¹⁾				1	(198)		(41)	(136)	(374)	(31)	(343)
Autres augmentations de capital	17 669										
Rémunérations différées payées en actions			26						26		26
Variation nette des actions détenues par des sociétés consolidées	28 035			(5)		(1)			(6)		(6)
Composante capitaux propres OCEANE 2015 émises en 2009, net d'impôt				128					128		128
Dividendes										15	(3)
Autres variations				14	1					(18)	(3)
Affectation du résultat				(524)				(524)	-		-
31 décembre 2009 après répartition	2 259 740 424	4 636	16 689	(13 323)	(1 719)	(1 567)	(976)	-	3 740	569	4 309
Variation des capitaux propres au cours du 2 ^e semestre 2010											
Résultat global du 1^{er} semestre 2010 ⁽¹⁾					(832)		247	(699)	(1 284)	110	(1 174)
Autres augmentations de capital	54 006										
Rémunérations payées en actions			20						20		20
Variation nette des actions détenues par des sociétés consolidées	10 260					1			1		1
Dividendes										(3)	(3)
Autres variations				(4)					(4)	(1)	(5)
Solde au 30 juin 2010	2 259 804 690	4 636	16 709	(13 327)	(2 551)	(1 566)	(729)	(699)	2 473	675	3 148

(1) Voir l'état consolidé du résultat global de la période.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Alcatel-Lucent (précédemment Alcatel) est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Le 30 novembre 2006, Alcatel a changé son nom en Alcatel-Lucent à la date de réalisation du regroupement d'entreprises avec Lucent Technologies Inc. Alcatel-Lucent a été constituée le 18 juin 1898 et la société expirera le 30 juin 2086, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Jusqu'au 17 mai 2010, elle avait son siège au 54, rue La Boétie 75008 Paris (France) et depuis cette date elle a son siège au 3, avenue Octave-Gréard, 75007 Paris (France). Alcatel-Lucent est cotée principalement à Paris et New York.

Note 1 Principes comptables

Du fait de sa cotation dans un pays de l'Union européenne et conformément au règlement CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés d'Alcatel-Lucent et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis suivant les normes comptables internationales : *International Financial Reporting Standards* (« IFRS »), telles qu'adoptées par l'Union européenne (« UE ») à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

Les IFRS sont disponible sur l'Internet à l'adresse suivante :

www.ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Les IFRS comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») c'est-à-dire, les IFRS, les International Accounting Standards (« IAS ») et les interprétations émises par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou l'organisme qui l'a précédé le Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Au 30 juin 2010, tous les IFRS que l'IASB a publiés et qui sont obligatoires sont les mêmes que ceux adoptées par l'UE et obligatoires dans l'UE, sauf :

- La norme IAS 39, que l'UE n'a que partiellement adopté. La partie que l'UE n'a pas adoptée est sans effet sur les comptes d'Alcatel-Lucent ; et
- Amendement de l'IFRS 1 « Première adoption des IFRS » - Exemptions additionnelles lors de la première adoption des IFRS (publiée en juillet 2009).

Ces améliorations et amendements, qui ne sont pas encore obligatoires en UE, sont soit non applicables au Groupe ou n'auront pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe lorsqu'ils seront adoptés par l'UE.

Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations IFRS, telles que publiées par l'IASB.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, que l'UE a approuvés et qui sont entrés en vigueur dans l'UE au 1^{er} janvier 2010 et adoptées par le Groupe

- IFRS 1 modifiée : Première adoption des IFRS ;

Les états financiers intermédiaires consolidés reflètent la situation comptable d'Alcatel-Lucent et de ses filiales (le « Groupe »), ainsi que les intérêts dans les entreprises associées et les coentreprises. Ils sont présentés en euros arrondis au million le plus proche.

Le Groupe développe et intègre des technologies, des applications et des services pour fournir des solutions de communication globales et innovantes.

Le Conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés résumés intermédiaires au 30 juin 2010, le 29 juillet 2010.

- Amendement de l'IFRS 2 « Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie » (publiée en juin 2009) ;
- Les versions révisées de IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et de IAS 27 « États financiers consolidés et individuels » sont appliquées aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se fera à partir du 1^{er} janvier 2010 ;
- Amendement de l'IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » ;
- Amendement de l'IFRS 7 : « Instruments financiers : informations à fournir » ;
- Version révisée de IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation - Éléments couverts admissibles » ;
- IFRIC 12 « Accords de concession de services » ;
- IFRIC 15 « Accords de construction de biens immobiliers » ;
- IFRIC 16 « Couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger » ;
- IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires » ; et
- IFRIC 18 « Transferts d'actifs provenant de clients ».

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, qui ne sont pas encore entrés en vigueur, mais que l'UE a approuvés

L'IASB a publié les normes, amendements et interprétations suivants avant le 30 juin 2010, qui ne sont pas encore entrés en vigueur et pour lesquels le Groupe n'a pas choisi d'application anticipée :

- Amendement de la norme IAS 32 « Classement des émissions de droits » ;
- Amendement de l'IFRS 1 « Première adoption des IFRS » - Exemption limitée des informations comparatives IFRS 7 à fournir (publiée en janvier 2010) ;

- Version révisée de IAS 24 « Information relative aux parties liées » (publiée en novembre 2009) ;
- Amendement de l'IFRIC 14 « IAS 19 - Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction - Paiements anticipés des exigences de financement minimal » (publiée en novembre 2009) ; et
- IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres » (publiée en novembre 2009).

Ces améliorations, amendement et interprétation ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés futurs du Groupe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, qui ne sont pas encore entrés en vigueur, et que l'UE n'a pas encore approuvés

L'IASB a publié les normes et amendements suivants avant le 30 juin 2010, qui ne sont pas encore entrés en vigueur :

- Améliorations des IFRS (publié en mai 2010) ;
- IFRS 9 « Instruments financiers classification et évaluation des actifs financiers » (publiée en novembre 2009).

Les comptes consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2010 sont préparés en conformité avec la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire ». Les principes comptables et les principes d'évaluation adoptés pour les états financiers consolidés résumés pour le premier semestre clos le 30 juin 2010 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 à l'exception des changements dans la comptabilisation des regroupements d'entreprises et des participations de donnant pas le contrôle indiqués ci-dessus.

Regroupements d'entreprises à partir du 1^{er} janvier 2010

Les principales modifications de comptabilisation par rapport au régime des regroupements antérieurs au 1^{er} janvier 2010 sont les suivantes :

- Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Auparavant, seule cette dernière option était autorisée.
- Les dispositions transitoires d'IFRS 3 révisée relatives aux impôts pourraient avoir un impact significatif sur les futurs comptes consolidés du Groupe, car les impôts différés actifs reconnus pour la première fois après la fin de la période d'évaluation du regroupement d'entreprises, seront reconnus dans le compte de résultat et non plus ajustés dans le goodwill, contrairement au traitement comptable préconisé dans la version précédente d'IFRS 3 (voir note 1n des comptes consolidés 2009 inclus dans le Document de

Référence du Groupe). À cet égard, les impôts différés actifs significatifs non reconnus au titre de Lucent Technologies pourraient impacter matériellement les comptes consolidés du Groupe de façon positive, si à l'avenir, conformément à IAS 12 « Impôts sur le résultat », le Groupe se trouve en position de reconnaître des impôts différés actifs au titre de ces déficits fiscaux.

- L'acquéreur n'est plus autorisé à enregistrer les provisions acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises si ce n'est pas déjà une obligation de la société acquise à la date du regroupement d'entreprises.
- Les coûts encourus par l'acquéreur au titre du regroupement d'entreprises doivent être comptabilisés séparément du regroupement d'entreprises, ce qui signifie qu'ils sont enregistrés en charges (et non inclus dans le goodwill).
- Le prix d'achat payé par l'acquéreur, qui inclut une part contingente, est évalué et reconnu à sa juste valeur à la date d'acquisition, les variations subséquentes de juste valeur de la part contingente présentées en passif étant reconnues conformément à IAS 39, IAS 37 ou autre norme IFRS applicable (et non enregistrées en ajustement du goodwill).
- L'acquéreur doit réévaluer à sa juste valeur à la date d'acquisition toute participation qu'il détient dans l'entreprise acquise juste avant d'en prendre le contrôle et reconnaître le produit ou la perte correspondante dans le compte de résultat le cas échéant.

Comptabilisation des participations ne donnant pas le contrôle après le 1^{er} janvier 2010

Comparée à la comptabilisation des participations ne donnant pas le contrôle avant le 1^{er} janvier 2010, les principales modifications sont les suivantes :

- les modifications du pourcentage de participation d'Alcatel-Lucent dans une filiale qui n'entraînent pas une perte de contrôle sont enregistrées en capitaux propres ;
- si Alcatel-Lucent perd le contrôle d'une filiale, les actifs et passifs et les éléments enregistrés en capitaux propres correspondants sont sortis du bilan de l'ex filiale. La perte ou le profit correspondant sont reconnus au compte de résultat. Tout actif conservé dans l'ex filiale est mesuré à sa juste valeur à la date de perte du contrôle.

Comptes résumés intermédiaires

Saisonnalité de l'activité

Les chiffres d'affaires et résultats opérationnels intermédiaires sont caractérisés par une forte saisonnalité liée à un haut niveau d'activité sur le dernier trimestre de l'année civile et plus particulièrement sur le mois de décembre. Ce phénomène est d'amplitude variable selon les années. Conformément aux principes comptables IFRS, le chiffre d'affaires intermédiaire est reconnu dans les mêmes conditions qu'à la clôture annuelle soit sur sa période de réalisation.

Note 2 Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes comptables internationales « IFRS » implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, jugées réalistes et raisonnables. Dans le contexte économique mondial actuel, le degré de volatilité et le manque de visibilité induit sont historiquement élevés au 30 juin 2010, certains faits et circonstances pourraient donc conduire à des changements de ces estimations ou hypothèses, ce qui affecterait la situation financière, le compte de résultat et les flux de trésorerie du Groupe.

a/ Dépréciation des stocks

Les stocks et en-cours de production industrielle sont évalués au plus bas de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation. Le calcul de dépréciation des stocks est fondé sur une analyse des changements prévisibles de la demande, des technologies ou du marché afin de déterminer les stocks obsolètes ou en excès.

Les dépréciations sont comptabilisées en coût des ventes ou en charges de restructuration suivant la nature des montants concernés.

(en millions d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
Dépréciation des stocks et en-cours pour les travaux des contrats de construction	(505)	(554)	(500)

	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009	2009
Impact des dépréciations des stocks et en-cours sur le résultat net avant impôts et activités abandonnées	(60)	(61)	(139)

b/ Dépréciation des créances clients et des prêts

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée si la valeur actualisée attendue des encaissements futurs est inférieure à la valeur nominale. Le montant de la dépréciation

prend en compte la capacité du débiteur à honorer sa dette et l'ancienneté de la créance. Un taux de recouvrabilité plus faible que celui estimé ou la défaillance des principaux clients d'Alcatel-Lucent peuvent avoir un impact négatif sur les résultats futurs du Groupe.

(en millions d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
Dépréciations cumulées des créances clients	(162)	(206)	(168)

	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009	2009
Impact des pertes de valeur sur créances clients sur le résultat net avant impôts et activités abandonnées	3	(17)	(23)

c/ Frais de développement capitalisés, immobilisations incorporelles et goodwill

Frais de développement capitalisés

2.1.1 (en millions d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
Frais de développement capitalisés, net	586	560	558

Les conditions de capitalisation des frais de développement sont énoncées en note 1f des comptes consolidés 2009 inclus dans le Document de Référence du Groupe. Une fois capitalisés, ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des produits concernés (3 à 10 ans).

Le Groupe doit en conséquence évaluer la faisabilité commerciale et technique de ces projets et estimer les durées de vie des produits en résultant. S'il s'avérait qu'un produit n'était pas en mesure de satisfaire aux attentes initiales, le Groupe pourrait être dans l'obligation de déprécier dans le futur tout ou partie des frais capitalisés ou de modifier le plan d'amortissement initial.

Une perte de valeur sur frais de développement capitalisés a été comptabilisée pour 3 millions d'euros au cours du premier semestre 2010, 16 millions d'euros au cours du premier semestre 2009 et 20 millions d'euros au cours de l'année 2009.

Des coûts de restructuration ont été provisionnés pour un montant de 44 millions d'euros au cours du quatrième trimestre 2009 suite à la décision du Groupe d'arrêter tout nouveau développement WiMax sur la plate-forme de matériel informatique (« hardware ») existante et pour la version actuelle du logiciel.

Autres immobilisations incorporelles et goodwill

2.1.2 (en millions d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
Goodwill, net	4 583	4 202	4 168
Immobilisations incorporelles, net ⁽¹⁾	2 354	2 385	2 214
Total	6 937	6 587	6 382

(1) Y compris les frais de développement capitalisés.

Un goodwill de 8 051 millions d'euros et des incorporels d'un montant de 4 813 millions d'euros ont été comptabilisés en 2006 dans le cadre du regroupement d'entreprises avec Lucent (voir note 3 des comptes consolidés 2009 inclus dans le Document de Référence du Groupe). En utilisant des données de marché, des estimations ont été faites (fondées principalement sur des flux de trésorerie actualisés tenant compte des facteurs de risque dérivés des projections faites par la Direction de Lucent) et des jugements ont été apportés, pour déterminer, en particulier, la juste valeur des actifs incorporels acquis.

Aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au cours des premiers semestres 2010 et 2009.

La valeur nette comptable de chaque groupe d'unités génératrices de trésorerie, au niveau duquel le goodwill est suivi pour des besoins de gestion interne (i.e. Division Produit), est comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

La valeur d'utilité de chaque Division Produit est fondée sur une projection sur 5 ans des flux de trésorerie estimés actualisés augmentée d'une valeur terminale actualisée qui correspond aux flux de trésorerie prévisionnels normalisés en année 5 auquel est appliqué un taux de croissance à l'infini (méthode Gordon Shapiro).

La juste valeur moins le coût des ventes de chaque Division Produit est fondée sur la valeur moyenne pondérée de l'approche Gordon Shapiro décrite ci-dessus et des deux approches suivantes :

- projection sur 5 ans des flux de trésorerie actualisés estimés augmentée de la valeur résiduelle terminale calculée avec des Multiples de vente (valeur d'entreprise/chiffres d'affaires) ;
- projection sur 5 ans des flux de trésorerie actualisés estimés augmentée de la valeur résiduelle terminale calculée avec des Multiples de résultat opérationnel (valeur d'entreprise/résultat avant intérêts financiers, impôts, dépréciation et amortissement « EBITDA »).

Les valeurs recouvrables des goodwill et des actifs incorporels sont déterminées dans le cadre des tests de dépréciation effectués par le Groupe, au cours du deuxième trimestre 2010, à partir d'hypothèses clés, qui peuvent avoir un impact significatif sur les comptes consolidés. Ces hypothèses clés sont notamment les suivantes :

- le taux d'actualisation ;
- une croissance nominale (définie entre 0 % et 5 %) pour les équipements de télécommunication et les marchés de services associés en 2010 ; et

- les projections de flux de trésorerie futurs basés sur un résultat positif des segments opérationnels (tel que défini en note 5) pour 2010 et 2011.

Le taux d'actualisation utilisé pour les tests de dépréciation annuels de 2010 est le taux moyen pondéré du capital spécifique au groupe (« *Weighted Average Cost of Capital - WACC* ») et s'élève à 10 %. Ce taux d'actualisation est un taux après impôts appliqué à des flux de trésorerie après impôts. L'utilisation d'un tel taux aboutit à un montant de valeur recouvrable identique à celui qui aurait été obtenu en appliquant, comme requis par IAS 36, un taux avant impôts à des flux de trésorerie avant impôts. Un seul taux d'actualisation est utilisé, dans la mesure où les risques spécifiques à certains produits ou marchés ont été pris en compte dans les flux de trésorerie prévisionnels.

En considérant toutes les autres hypothèses de calcul constantes, une augmentation ou une baisse de 0,5 % du taux d'actualisation aurait eu pour effet de respectivement diminuer ou augmenter le montant de la valeur recouvrable 2010 des goodwill et des immobilisations incorporelles d'environ 792 millions d'euros et 894 millions d'euros. Une augmentation de 0,5 % du taux d'actualisation n'aurait pas eu d'impact sur les pertes de valeur au 30 juin 2010.

Outre les tests de dépréciation annuels relatifs aux goodwill qui sont réalisés au cours du second trimestre chaque année, il est procédé à des tests additionnels en cas d'indice de perte potentielle de valeur des actifs incorporels détenus. Les dépréciations éventuelles résultent d'un calcul de flux de trésorerie futurs actualisés et/ou de valeurs de marché des actifs concernés. Une évolution des conditions de marché ou des flux de trésorerie initialement estimés peut donc conduire à revoir et à modifier la dépréciation comptabilisée précédemment.

Au vu de l'évolution des conditions économiques et au comportement volatile des marchés financiers, le Groupe s'est assuré qu'il n'existait pas au 31 mars 2010 et 31 décembre 2009 d'indicateurs pouvant conduire à déprécier le goodwill des divisions produits à cette date. Le Groupe a conclu à l'absence d'événement déclencheur qui pourrait justifier d'effectuer un test de dépréciation supplémentaire au 31 mars 2010 et au 31 décembre 2009.

d/ Dépréciation des immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste

valeur diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur (voir note 1g des comptes consolidés 2009 inclus dans le Document de Référence du Groupe). La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes...).

Des hypothèses et estimations sont prises en compte dans la détermination de la valeur recouvrable des immobilisations corporelles, parmi lesquelles on notera notamment les perspectives de marché, l'obsolescence et la valeur de réalisation en cas de cession ou de liquidation. Toute modification de ces hypothèses peut avoir un effet significatif sur le montant de la valeur recouvrable et pourrait conduire à revoir la valeur des pertes de valeur comptabilisées.

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché ont été considérées comme des indices

de perte de valeur dans le passé. Aucune perte de valeur sur les immobilisations corporelles n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2009 ou au cours du premier semestre 2010.

e/ Provision pour garantie et autres provisions sur affaires

Des provisions sont comptabilisées notamment au titre (i) des garanties données sur les produits (ii) des pertes à terminaison du Groupe et (iii) des pénalités encourues en cas de non-respect des engagements contractuels. Ces provisions sont calculées sur la base de données statistiques ou sur notre meilleure estimation fondée sur l'expérience acquise. Ces provisions et leur variation sont comptabilisées en compte de résultat soit au moment de la reconnaissance du revenu (provision pour garantie client) soit dans le cadre de la comptabilisation des résultats à l'avancement pour les contrats de construction. Le montant des coûts et pénalités qui seront finalement payés peut différer sensiblement des montants initialement provisionnés et pourra donc avoir un effet significatif sur les résultats futurs.

Provisions sur affaires (en millions d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
Contrats de construction	125	168	114
Autres contrats ⁽¹⁾	546	515	482
Total	671	683	596

(1) Voir note 18.

Pour plus d'information sur l'impact sur le résultat de la variation de ces provisions se reporter à la note 18.

f/ Impôts différés

Les impôts différés actifs comptabilisés résultent pour l'essentiel des déficits fiscaux reportables et des différences

temporelles déductibles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Les actifs relatifs au report en avant des pertes fiscales sont reconnus s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Impôts différés actifs reconnus (en millions d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
États-Unis	237	182 ⁽¹⁾	206 ⁽¹⁾
France	485 ⁽²⁾	495 ⁽¹⁾	451 ⁽¹⁾
Autres pays	208	180	179
Total	930	857	836

(1) Dans le prolongement des tests de dépréciation annuels des goodwill 2009, la réestimation des soldes d'impôts différés a conduit à diminuer les impôts différés comptabilisés aux États-Unis et augmenter ceux comptabilisés en France par rapport à ceux comptabilisés au 31 décembre 2008.

(2) Dans le prolongement des tests de dépréciation annuels des goodwill 2010, la réestimation des soldes d'impôts différés a conduit à augmenter les impôts différés comptabilisés en France.

L'évaluation de la capacité du Groupe à utiliser ces pertes fiscales reportables repose sur une part de jugement importante. Le Groupe fait une analyse des éléments positifs et négatifs de certains facteurs économiques qui peuvent affecter notre activité dans un avenir prévisible ainsi que les événements passés lui permettant de conclure ou non à la probabilité d'utilisation dans le futur des déficits fiscaux reportables qui tient compte notamment des éléments mentionnés en note 1n des comptes consolidés 2009 inclus dans le Document de Référence du Groupe. Cette analyse est effectuée régulièrement au sein de chaque juridiction fiscale où des impôts différés actifs significatifs sont comptabilisés.

S'il s'avérait que les résultats fiscaux futurs du Groupe étaient sensiblement différents de ceux prévus pour justifier la comptabilisation des impôts différés actifs, le Groupe serait alors dans l'obligation de revoir à la baisse ou à la hausse le

montant des actifs d'impôts différés, ce qui aurait un effet significatif sur l'état de la situation financière et le résultat.

En ce qui concerne le regroupement d'entreprises avec Lucent, un montant net de 2 395 millions d'euros d'impôts différés passifs a été comptabilisé au 31 décembre 2006, correspondant aux différences temporaires générées par les différences entre les justes valeurs des actifs acquis et passifs assumés (principalement des immobilisations incorporelles telles que des technologies acquises) et leurs valeurs fiscales. Ces impôts différés passifs seront repris en résultat dans les comptes de résultat futurs lorsque ces différences seront amorties. Les impôts différés passifs restants qui se rapportent à l'acquisition de Lucent au 30 juin 2010 sont de 819 millions d'euros (820 millions d'euros au 30 juin 2009 et 751 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Comme indiqué par les IFRS, Alcatel-Lucent disposait d'une période de 12 mois après la date effective du regroupement d'entreprises pour terminer l'allocation du coût relatif à l'acquisition de Lucent et pour déterminer le montant des actifs d'impôts différés au titre des déficits fiscaux reportables de Lucent qui, devaient être reconnus dans les comptes consolidés d'Alcatel-Lucent. Si des actifs d'impôts différés supplémentaires attribués aux déficits fiscaux non reconnus de la compagnie acquise et existant à la date de l'acquisition sont reconnus ultérieurement dans les états financiers, l'avantage fiscal sera compris dans le compte de résultat.

g/ Provision pour retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi

Hypothèses actuarielles

Le compte de résultat d'Alcatel-Lucent inclut des effets significatifs liés aux régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Ces régimes et leurs effets sont mesurés par des évaluations actuarielles et sont basées sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rendement attendu des placements, taux d'évolution des dépenses de santé des retraités et taux de participation des retraités aux régimes de remboursement de frais médicaux. Ces hypothèses sont mises à jour annuellement en début de période et peuvent être éventuellement revues tout au long de l'année en cas de changement significatif. Par ailleurs, le taux d'actualisation est revu trimestriellement pour les régimes pour lesquels des modifications des hypothèses peuvent avoir des impacts significatifs sur les capitaux propres.

	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009	2009
Taux moyens pondérés de rendement attendus des actifs des plans de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	6,55%	6,79%	6,69%
Taux moyens pondérés d'actualisation utilisés pour calculer la charge de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi	5,43%	6,44%	5,84%

Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, compris dans le résultat net avant impôt et activités abandonnées, représentent un produit de 112 millions d'euros au premier semestre 2010 (un produit de 150 millions d'euros en 2009 et une baisse de 72 millions d'euros au premier semestre 2009). Le produit de 150 millions d'euros enregistré en 2009 inclut 253 millions d'euros au titre des modifications des régimes de retraite et de remboursement de frais médicaux aux États-Unis (voir note 20).

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation pour les plans aux États-Unis sont déterminés en retenant les valeurs publiées de l'« *Original* CitiGroup Pension Discount Curve » qui est basée sur les taux de rendement des obligations d'entreprises notées AA. Chaque prestation attendue est actualisée en retenant le taux d'actualisation de la courbe « CitiGroup » de la maturité correspondante et pour les années au-delà de la dernière année pour laquelle la courbe « CitiGroup » donne une valeur et pour lesquelles des paiements de prestation sont prévus, nous appliquons la valeur de la dernière année présentée dans la courbe. Ensuite, un taux d'actualisation moyen est déterminé de façon à ce que la valeur actualisée de toutes les prestations avec ce taux moyen soit égale à la somme de toutes les prestations actualisées avec la courbe de taux. Pour les régimes en dehors des États-Unis, Alcatel-Lucent détermine les taux d'actualisation par référence au taux de rendement des obligations d'entreprises notées AA donné par Bloomberg.

En figeant toutes les autres hypothèses actuarielles, une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation (respectivement une baisse de 0,5 %) a un effet négatif sur le résultat de l'année 2009 de 35 millions d'euros (respectivement un effet positif de 49 millions d'euros sur le résultat).

Taux de rendement attendu

Le taux de rendement attendu sur les actifs de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi pour les plans aux États-Unis est déterminé suite aux recommandations d'un cabinet de conseil externe, notre expérience et les rendements réels passés. Notre cabinet de conseil externe développe ses recommandations en appliquant leur rendement attendu pour chaque classe d'actif à l'allocation et à la valeur de notre portefeuille. Le taux de rendement attendu sur les actifs de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi est une hypothèse long terme et n'est pas une prévision de la performance financière à court terme. Même si cette hypothèse est revue chaque année, nous ne la mettons pas à jour si les ajustements proposés par notre cabinet de conseil externe sont non significatifs. Pour les plans d'Alcatel-Lucent aux États-Unis, l'impact des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi dans le compte de résultat est mis à jour tous les trimestres en retenant la valeur de marché des fonds investis et les taux d'actualisation du début de trimestre. Ainsi, le rendement attendu sur les fonds d'Alcatel-Lucent aux États-Unis sur le deuxième trimestre 2010, qui est comptabilisé en « autres produits et charges financiers », est fondé sur la valeur de marché des fonds investis au 31 mars 2010 tandis que le rendement attendu sur les autres fonds d'Alcatel-Lucent est fondé sur la valeur de marché des fonds investis au 31 décembre 2009 pour chaque trimestre 2010.

Une hausse de 0,5 % de l'hypothèse du taux de rendement attendu des placements pour l'année 2009 (respectivement une baisse de 0,5 %) a un effet positif sur le résultat de l'année 2009 de 122 millions d'euros (respectivement un effet négatif de 122 millions d'euros sur le résultat).

Pour ses plans américains, Alcatel-Lucent a enregistré une augmentation de 13 millions de dollars US entre le premier trimestre 2010 et le deuxième trimestre 2010 de l'impact positif

correspondant à l'effet des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi aux États-Unis comptabilisé dans les autres produits et charges financiers. Cette augmentation correspond à un rendement supérieur de ses plans américains suite à l'augmentation de la juste valeur des actifs de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi et une charge d'intérêts inférieure suite à la baisse des taux d'actualisation. Alcatel-Lucent prévoit que l'effet des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi dans les « autres produits et charges financiers » augmentera d'environ 25 millions de dollars US entre le second trimestre 2010 et le troisième trimestre 2010. Alcatel-Lucent n'anticipe pas d'impact significatif pour les plans en dehors des États-Unis.

Évolution des coûts médicaux

En ce qui concerne l'hypothèse d'évolution des coûts médicaux aux États-Unis, notre actuaire revoit annuellement l'évolution des coûts médicaux à partir de différents prestataires médicaux, des nouveaux traitements médicaux, de l'utilisation des services médicaux et des taux de primes pour les retraités éligibles au « Medicare » publiés par l'organisme gouvernemental des États-Unis « *Center for Medicare and Medicaid Services (CMS)* » car ces primes sont remboursées pour certains retraités. Il applique ses conclusions au regard des barèmes de remboursement des plans Alcatel-Lucent aux États-Unis et de notre propre expérience pour préparer ses recommandations. Lors de la détermination de ces hypothèses, nous comparons notre expérience récente avec les recommandations de l'actuaire.

Hypothèses de participation aux régimes

Les régimes de remboursement de frais médicaux aux États-Unis autorisent les bénéficiaires de sortir de ce régime lors de la période d'inscription annuelle, et de s'y réinscrire dans le futur. Une hypothèse est ainsi retenue sur le nombre de retraités qui vont participer dans le futur aux régimes de remboursements de frais médicaux. Notre actuaire développe cette hypothèse en examinant l'augmentation attendue des frais à la charge des retraités et l'historique. Nous revoyons cette hypothèse annuellement après que la période d'inscription soit finie et la mettons à jour si nécessaire.

Table de mortalité

L'hypothèse de mortalité des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi aux États-Unis est basée sur la mortalité historique des bénéficiaires. Pour les évaluations actuarielles à fin 2009, nous avons mis à jour cette hypothèse en analysant l'historique des décès de 2004 à 2008. Comme lors de nos précédentes mises à jour de nos tables de mortalité, il n'y avait pas assez de données pour déterminer une hypothèse pour les salariés en activité et les personnes qui ont différées le début de versement de leur pension. Ainsi nous retenons pour ces derniers la table RP 2000 avec allongement de la durée de vie jusqu'à 2009.

Investissement des actifs financiers

Lors de sa réunion du 29 juillet 2009, le Conseil d'administration a approuvé la modification suivante de la répartition des actifs dédiés aux plans de retraite aux États-

Unis : la part relative des actifs financiers investis en actions doit être réduite de 22,5 % à 15 % du total de ces actifs et la part relative des actifs financiers investis en obligations doit passer de 62,5 % à 70 %, tandis que les actifs financiers investis dans des supports dits alternatifs (c'est-à-dire en actifs immobiliers et titres de sociétés non cotées) resteront inchangés. La diminution de la part relative des actifs financiers investis en actions au profit des obligations a déjà été mise en œuvre. La modification de la répartition au sein du portefeuille obligataire décidée par le Conseil d'administration du 29 juillet 2009 a été définitivement mise en place le 1^{er} janvier 2010. Le Groupe estime que ces changements devraient aboutir à une légère baisse du taux de rendement à long terme attendu sur actifs financiers. L'impact de ces changements a été pris en compte pour la détermination de l'hypothèse de taux de rendement attendu sur les actifs de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi pour l'année 2010.

Les fonds sont investis dans différents types d'actifs (trésorerie, actions, obligations, immobilier, capital investissement...). Lors de la mise à jour trimestrielle de la valeur de marché des fonds, approximativement 80 % des évaluations correspondent à la valeur de marché à la date de clôture et 20 % à des valeurs datant de 1 à 3 mois par rapport à la date de clôture, la valeur de marché des investissements en actifs immobiliers et titres de sociétés non cotées n'étant pas immédiatement disponible. Ceci est une pratique courante. En considérant qu'au 30 juin 2010, la valeur de marché des investissements en actifs immobiliers et titres de sociétés non cotées était 10 % inférieure à celle comptabilisée au 30 juin 2010 et dans la mesure où le plan de retraite « membres de la direction » a une part importante de ces actifs dans cette catégorie (le plafonnement d'actif n'est pas applicable à ce plan), il en résulterait un impact négatif d'environ 250 millions d'euros sur les capitaux propres.

Réforme de santé 2010 aux États-Unis

La loi du « *Patient Protection and Affordable Care Act (PPACA)* » a été signée le 23 mars 2010, et amendée le 30 mars 2010 par la loi « *Health Care and Education Reconciliation Act of 2010* » (HCERA). Sous cette nouvelle législation, la subvention est payée à Alcatel-Lucent par le « Medicare » pour continuer de rembourser intégralement ou partiellement les employés et retraités américains à des niveaux équivalents à ceux remboursés par le « Medicare Part D », les médicaments délivrés sur ordonnance ne seront plus exonérés de taxe après 2012. De ce changement dans la loi résulte une charge de 76 millions d'euros reconnue dans le compte de résultats consolidés et un profit de 6 millions d'euros reconnu dans les états consolidés du résultat global (voir note 11). De plus, ces lois réduisent les remboursements du « Medicare » au plan « *Medicare Advantage Private Fee-For-Service* » dont bénéficient les retraités non représentés ce qui nous a amené à changer négativement l'hypothèse d'évolution du coût net de ce plan pour le groupe et a entraîné une hausse de 6 millions d'euros de la valeur actuelle des engagements qui a été reconnue dans les états consolidés du résultat global (voir note 20). D'autres clauses de cette nouvelle législation pourraient affecter la valeur actuelle des engagements de nos régimes de couverture médicale pour lesquelles des précisions complémentaires sont

requis et attendues pour déterminer l'impact, mais nous ne prévoyons pas d'effet significatif.

h/ Reconnaissance des revenus

Comme indiqué en note 1o des comptes consolidés 2009 inclus dans le Document de Référence du Groupe, les revenus sont comptabilisés selon IAS 18 à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir lorsque le Groupe a transféré à l'acheteur les risques et avantages importants inhérents à la propriété du bien.

Pour les revenus et les résultats relatifs aux contrats de construction, le Groupe applique la méthode du pourcentage d'avancement en application des principes généraux de reconnaissance des revenus sous réserve de certaines spécificités, telles que le respect de jalons définis contractuellement ou les coûts encourus rapportés aux coûts totaux estimés du contrat. La détermination du pourcentage d'avancement et des revenus à comptabiliser repose sur de nombreuses estimations fondées sur le suivi des coûts ainsi que sur l'expérience acquise. Des ajustements des estimations initiales peuvent cependant intervenir tout au long de la vie du contrat et peuvent avoir des effets significatifs sur les résultats futurs.

Bien que les estimations inhérentes aux contrats de construction soient soumises à des incertitudes, il existe certaines situations pour lesquelles la direction n'est pas capable d'estimer de façon fiable le résultat d'un contrat de construction. Ces situations peuvent se produire au début d'un contrat en raison d'un manque d'expérience ou tout au long de la vie du contrat, du fait d'incertitudes significatives relatives à des coûts supplémentaires, des réclamations et des obligations de performance, particulièrement en cas de contrat relatif à des nouvelles technologies.

Les contrats prévoyant l'exécution de multiples activités génératrices de produits peuvent inclure des biens, des logiciels, des prestations d'installation et d'intégration, des garanties allant au-delà de la période de garantie habituelle, des engagements sur le développement d'un produit par exemple. Le revenu pour chaque activité est comptabilisé lorsqu'il est acquis en fonction de la juste valeur relative de chaque activité déterminée par des analyses internes ou externes des données de marché. Si les critères décrits dans la note 1o sont réunis, le revenu est reconnu lorsque les activités sont livrées. Si tels critères ne sont pas réunis, le revenu de l'arrangement dans son ensemble est comptabilisé comme une seule activité génératrice de produit. L'exercice du jugement est requis pour allouer la valeur du contrat à chaque activité génératrice de produit et pour déterminer si l'arrangement doit être comptabilisé comme une seule activité ou de multiples activités génératrices de produits. Selon la façon dont ce jugement est exercé, le moment et le montant du revenu à comptabiliser pourrait varier de façon significative.

Pour des arrangements comprenant de multiples activités génératrices de logiciels, il faut exercer son jugement pour déterminer si de tels arrangements doivent être comptabilisés selon IAS 18 ou IAS 11. Les livraisons de logiciels qui nécessitent un processus significatif de production, modification ou de personnalisation sont comptabilisées comme un contrat de construction sous IAS 11. Toute autre

livraison de logiciel est comptabilisée selon IAS 18, au quel cas le Groupe requiert l'utilisation de la juste valeur déterminée selon la méthode de la « VSOE » (« Vendor Specific Objective Evidence »), afin de séparer des multiples activités génératrices de logiciels. Si la « VSOE » n'est pas disponible, le revenu est différé jusqu'au moment où le dernier élément est livré, ou sur la durée de la prestation des services, si les services représentent le dernier élément à livrer. Ceci nécessite l'exercice de jugement pour choisir la modalité de comptabilisation la plus appropriée dans cet environnement et pour apprécier si la juste valeur déterminée selon la méthode de la « VSOE » existe, afin de séparer les multiples activités génératrices de logiciels.

Pour les ventes de produits faites par l'intermédiaire de distributeurs, les retours estimés conformément aux engagements contractuels et aux statistiques sur les ventes passées sont comptabilisés en déduction des revenus. Là encore, si les retours effectifs s'avéraient sensiblement différents de ceux estimés, il en résulterait un impact qui peut être significatif sur le compte de résultat.

L'appréciation de la capacité à recouvrer les créances peut être difficile. Elle repose sur la qualité de crédit des clients et sur la capacité du Groupe à céder ces créances sans recours. Si postérieurement à la reconnaissance du revenu une créance dont le recouvrement n'avait pas été initialement considéré comme improbable devient douteuse, une perte de valeur est alors comptabilisée (voir note 2b ci-dessus).

i/ Allocation du prix d'achat d'un regroupement d'entreprises

Dans le cas d'un regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit, à la date d'acquisition, allouer le coût du regroupement d'entreprises en reconnaissant les actifs, passifs et passifs potentiels de l'entreprise acquise à leur juste valeur à cette date. L'allocation est fondée sur certaines évaluations et autres études réalisées par un spécialiste d'évaluation indépendant. Étant donné les hypothèses prises en compte dans le processus d'évaluation, la détermination de ces justes valeurs nécessite l'estimation de l'effet d'événements futurs incertains à la date d'acquisition et la valeur comptable de certains actifs, tels que les immobilisations, acquises lors du regroupement d'entreprises, pourraient donc varier significativement dans le futur.

Conformément à l'IFRS 3 (révisée), si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises peut être déterminée uniquement de façon provisoire à la date d'arrêt des comptes au cours duquel le regroupement d'entreprises est intervenu, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement d'entreprises en utilisant des valeurs provisoires et a une période de douze mois pour déterminer l'allocation du prix d'acquisition définitive. Tout ajustement de la valeur comptable initiale d'un actif ou passif identifié enregistré au cours de la période d'allocation est comptabilisé comme si sa juste valeur définitive avait été reconnue dès la date d'acquisition. Le détail des ajustements comptabilisés pendant la période d'allocation est donné en note 3.

Une fois que la comptabilisation initiale du regroupement d'entreprises est définitive, les ajustements suivants devront être comptabilisés uniquement pour corriger des erreurs.

j/ Traitement comptable des obligations convertibles ayant des périodes/dates de remboursement optionnelles antérieures à l'échéance contractuelle

Certaines obligations convertibles du Groupe ont des périodes/dates de remboursement optionnelles antérieures à la date d'échéance contractuelle. Tous les emprunts convertibles émis par Alcatel-Lucent ont été comptabilisés conformément aux prescriptions de l'IAS 32 (paragraphe 28 à 32) comme décrit en note 1m des comptes consolidés 2009 inclus dans le Document de Référence du Groupe. Le classement de la dette et de la composante capitaux propres de l'instrument convertible ne peut pas être modifié du fait d'une modification de la probabilité d'occurrence de l'exercice de l'option de conversion. En revanche, dans le cas de périodes/dates optionnelles de remboursement antérieures à l'échéance contractuelle, la probabilité de remboursement à ces périodes/dates peut conduire à modifier les paiements estimés au titre de cette dette. Conformément aux règles édictées par IAS 39, si un émetteur révisé les estimations de paiements futurs, du fait de nouvelles estimations fiables, la valeur comptable de la dette doit être ajustée au montant de la valeur actualisée des nouveaux paiements attendus calculée en utilisant le taux d'intérêt effectif initial de la dette financière, afin de tenir compte des flux de trésorerie désormais anticipés. Cet ajustement est comptabilisé en produit ou charge dans le compte de résultat.

Comme indiqué en notes 9, 17 et 19, un tel changement d'estimation est intervenu au cours du deuxième trimestre 2009 pour la dette obligataire convertible Lucent 2,875 % Séries A. De tels changements d'estimations pourraient également intervenir dans le futur au titre d'autres emprunts obligataires convertibles ayant des dates/périodes de remboursement optionnelles antérieures à l'échéance contractuelle. Une perte potentielle, représentative de l'écart entre la juste valeur des flux de trésorerie futurs estimés et la valeur comptable de la dette correspondante, telle que ressortant de l'application des principes comptables décrits en note 1m des comptes consolidés 2009 inclus dans le Document de Référence du Groupe, pourrait impacter les « autres produits et charges financiers » du fait d'un changement d'estimation des dates de remboursement de toutes les dettes convertibles Lucent. Une approximation de l'impact potentiel négatif en résultat financier est le montant de la composante capitaux propres, tel qu'indiqué dans les notes 17 et 19.

En raison du nouveau traitement comptable indiqué ci-dessus, la valeur comptable de la dette obligataire convertible Lucent 2,875 % Séries A était égale à sa valeur nominale juste avant la première date optionnelle de remboursement anticipé (soit le 15 juin 2010). Une partie des détenteurs d'obligations convertibles Séries A n'ont pas demandé le remboursement au 15 juin 2010. Pour la clôture des comptes au 30 juin 2010, et tel qu'indiqué dans les notes 9, 17 et 19, nous avons considéré

qu'il n'était pas possible d'estimer de façon fiable les flux de trésorerie futurs et la durée de vie du nominal restant des obligations, car la prochaine date optionnelle de remboursement anticipé (soit le 15 juin 2015) est trop éloignée. Par conséquent, et conformément aux règles édictées par IAS 39, nous avons rétabli le traitement comptable initial et avons ajusté la valeur comptable du nominal restant des obligations convertibles Séries A en utilisant les flux de trésorerie contractuels jusqu'à la maturité contractuelle des obligations (soit le 15 juin 2023). Un profit représentatif de l'écart entre le nominal restant et la valeur actualisée des flux de trésorerie pris jusqu'à la maturité contractuelle a été comptabilisé en « autres produits et charges financiers ». De nouveaux changements d'estimation pourraient intervenir dans le futur au titre des obligations convertibles Séries A et la valeur comptable des obligations pourrait être ajustée de nouvelles fois dans le futur.

k/ Dégâts assurés

En 2008, Alcatel-Lucent a connu un incendie dans une usine nouvellement construite contenant de nouvelles machines. Les immobilisations complètement détruites, représentant une valeur comptable nette de 4 millions d'euros, ont été sorties de l'état de la situation financière au 30 septembre 2008 représentant un impact négatif équivalent en coûts des ventes sur le troisième trimestre 2008. Les dommages physiques et la perte d'exploitation sont assurés et ont donné droit à une indemnité dont le montant définitif a été déterminé au 30 septembre 2009. Un autre revenu de 33 millions d'euros a été comptabilisé au cours de l'année 2009 au titre de l'indemnisation reçue pour la perte d'exploitation.

En décembre 2009, un effondrement partiel du toit et des planchers techniques d'un bâtiment du siège social d'Alcatel-Lucent Espagne à Madrid s'est produit pour des raisons inconnues. Ce bâtiment est loué par Alcatel-Lucent Espagne, le contrat de location est comptabilisé en tant que contrat de location simple. Les immobilisations détruites ont été décomptabilisées au 31 décembre 2009 avec un impact négatif de 1 million d'euros sur le résultat de l'activité opérationnelle. Tous les coûts relatifs à cet accident (dégâts matériels, coûts de déménagement et réimplantation...) sont couverts par notre police d'assurance au-delà de la franchise de 15 millions d'euros. Les coûts de déménagement et réimplantation d'un montant inférieur à ce seuil seront comptabilisés sur 2010 lorsqu'encourus. Ces coûts représentent un impact négatif de 1 million d'euros sur le résultat de l'activité opérationnelle du premier semestre 2010. Les causes de l'accident étant encore inconnues, aucune provision n'a été comptabilisée au titre de la responsabilité potentielle d'Alcatel-Lucent Espagne. Il n'est pas considéré probable, à ce stade, qu'Alcatel-Lucent Espagne sera tenue responsable de cet incident. Cette situation pourrait évoluer selon les résultats de l'enquête.

Note 3 Évolution du périmètre de consolidation

Il n'y a eu aucun changement significatif du périmètre au cours du premier semestre 2010.

Les principales évolutions intervenues au cours de l'année 2009 dans le périmètre de consolidation résultent des événements suivants :

- le 23 novembre 2009, Alcatel-Lucent a annoncé la signature d'un accord pour vendre son activité de moteurs électriques, Dunkermotoren GmbH, à la société Triton, société européenne de capital risque de premier plan, sur la base d'une valeur d'entreprise de 145 millions d'euros. La cession définitive est intervenue le 31 décembre 2009 et le prix de vente préliminaire a été reçu en trésorerie pour un montant de 128 millions d'euros. La plus-value nette de cession 2009 était de 99 millions d'euros et a été présentée sur la ligne « Résultat de cession des sociétés consolidées » dans le compte de résultat. Un ajustement du prix de cession de (3) millions d'euros a été comptabilisé au cours du premier semestre 2010 ;
- le 30 avril 2009, Bharti Airtel et Alcatel-Lucent ont annoncé la création d'une joint-venture pour gérer les services téléphoniques et haut débit panindiens de Bharti Airtel et aider Airtel à évoluer vers des réseaux de nouvelle génération en Inde. Une nouvelle entité légale a été créée qui est consolidée par intégration globale par Alcatel-Lucent à partir du 30 septembre 2009 ;
- la vente de notre participation de 20,8 % dans Thales s'est achevée au cours du deuxième trimestre 2009 avec une plus-value de 255 millions d'euros comptabilisée dans le résultat financier. Ce montant intègre 191 millions d'euros de montant résiduel des résultats liés aux apports des activités Systèmes de transport et Intégration de systèmes critiques effectués en 2007 et qui avaient été neutralisés en consolidation en tant que transaction intra-groupe ;
- le prix de cession de 670 millions d'euros payé au Groupe par Thales pour la cession des activités spatiales finalisée en 2007 a été sujet à des ajustements en 2009. En conséquence, Thales devait payer au Groupe un supplément de 130 millions d'euros (avant honoraires), qui ont été comptabilisés dans le résultat des activités abandonnées et qui ont été payés à hauteur de 118 millions d'euros au cours du deuxième trimestre 2009.

Note 4 Changement de méthodes comptables et de présentation

Depuis l'adoption des IFRS par le Groupe en 2004 en matière de contrats de construction, les coûts encourus à date augmentés des profits reconnus et diminués des pertes reconnues (en cas de provisions pour pertes à terminaison) et des facturations en cours étaient déterminés trimestriellement, contrat par contrat. Si le montant obtenu était positif, il était enregistré à l'actif de l'état de la situation financière sur la ligne « Montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction ». Si le montant obtenu était négatif, il était comptabilisé au passif sur la ligne « Montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction ». Cette présentation était basée sur notre interprétation des dispositions d'IAS 11.

Cependant en pratique, l'information donnée sur ces montants dans l'état de la situation financière n'est pas d'usage courant. L'information est au contraire généralement donnée

dans les notes annexes aux états financiers. Pour cette raison, le Groupe a décidé d'arrêter de présenter dans l'état de la situation financière l'actif et le passif au titre des montants dus par/aux (les) clients pour les travaux des contrats de construction. Désormais l'information sera donnée dans une note annexe aux états financiers consolidés annuels. Auparavant l'actif comme le passif présentés à ce titre comprenaient des éléments de contrats de construction issus de trois ou quatre autres rubriques de l'état de la situation financière, à savoir : Stocks et en cours, Clients et autres débiteurs nets, Provisions sur affaires et plus rarement Avances et acomptes reçus. Les notes 16 et 18 des présents états financiers montrent comment les actifs et passifs en question aux 30 juin 2009 et 31 décembre 2009 ont été reclassés dans lesdites rubriques afin d'être comparables avec la nouvelle présentation au 30 juin 2010.

Note 5 Information par secteur opérationnel et par zone géographique

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités d'Alcatel-Lucent.

À partir de 2010, l'organisation du Groupe n'est plus basée sur les quatre secteurs opérationnels (également appelés « segments d'activité ») Opérateurs, Logiciels applicatifs, Entreprises et Services mais sur trois secteurs opérationnels.

Les tableaux ci-dessous présentent l'information relative aux trois secteurs opérationnels décrits ci-après. Ils prennent en compte la nouvelle organisation effective au 1^{er} janvier 2010

L'information donnée pour chacun des trois secteurs opérationnels est identique à celle présentée au Principal

Décideur Opérationnel (à savoir le Directeur Général) et est celle utilisée aux fins d'affectation des ressources aux secteurs opérationnels et de l'évaluation de leurs performances. Au 1^{er} janvier 2010, les trois secteurs opérationnels sont :

- le secteur **Réseaux** est identique au précédent secteur Opérateurs. Ses cinq divisions produits – IP, optique, accès fixe, accès mobile et RFS – permettent de fournir des réseaux de communication de bout en bout et des équipements de réseaux individuels ;
- le secteur **Applications** développe et maintient les produits logiciels pour les activités liées aux Logiciels Applicatifs. Ce secteur intègre désormais en plus de son

périmètre initial de 2009 les activités de téléphonie et de voix qui, en 2009, étaient dans le périmètre des solutions d'entreprise du secteur Entreprise ;

- le secteur **Services** est identique au précédent secteur Services. Il se concentre sur quatre divisions produits : solutions de gestion de réseaux pour compte d'opérateurs, intégration réseaux et systèmes, construction et implémentation de réseaux et maintenance multivendeurs. Il ne contient plus les activités de logiciels OSS/BSS (Opérations Support Systems/Business Support Systems) qui font désormais partie du secteur Applications.

Le secteur Entreprise n'existe plus en tant que secteur opérationnel à part : ses activités de téléphonie et de voix ont été transférées ailleurs comme décrit ci-dessus, alors qu'une partie de l'activité des composants industriels (les moteurs électriques) a été vendue à Triton en 2009 (voir note 3) et que la partie restante est désormais incluse dans le secteur « Autres ».

Les informations pour les périodes précédentes ont été retraitées pour tenir compte de la présentation actuelle et refléter la nouvelle organisation mise en place depuis le 1^{er} janvier 2010.

Les données par secteur opérationnel suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés résumés et décrites dans les notes aux états financiers.

Toutes les relations commerciales intersecteurs sont établies sur une base de marché, à des termes et conditions identiques à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe.

Comme en 2009, l'organisation est également composée de trois Régions, à savoir Amériques, EMEA (Europe, Moyen-Orient et Afrique) et APAC (Asie-Pacifique). La mission principale des régions est de vendre et d'assurer la plus haute satisfaction des clients. Ces trois Régions ont la responsabilité complète de toutes les activités clients excepté pour les marchés Entreprise et les marchés stratégiques.

a/ Information par secteur opérationnel

Q2 2010 (En millions d'euros)	Réseaux	Applications	Services	Total secteurs à présenter	Autres et montants non alloués	Total
Revenus des clients externes	2 299	471	881	3 651	162	3 813
Revenus intersecteurs opérationnels	5	18	2	25	(25)	-
Revenus des secteurs opérationnels	2 304	489	883	3 676	137	3 813
Résultat d'exploitation des secteurs opérationnels	55	(17)	19	57	(29)	28

Q2 2009 (retraité) (En millions d'euros)	Réseaux	Applications	Services	Total secteurs à présenter	Autres et montants non alloués	Total
Revenus des clients externes	2 383	460	870	3 713	192	3 905
Revenus intersecteurs opérationnels	1	2	3	6	(6)	-
Revenus des secteurs opérationnels	2 384	462	873	3 719	186	3 905
Résultat d'exploitation des secteurs opérationnels	(136)	(30)	87	(79)	17	(62)

1er semestre 2010 (En millions d'euros)	Réseaux	Applications	Services	Total secteurs à présenter	Autres et montants non alloués	Total
Revenus des clients externes	4 219	875	1 650	6 744	316	7 060
Revenus intersecteurs opérationnels	13	30	5	48	(48)	-
Revenus des secteurs opérationnels	4 232	905	1 655	6 792	268	7 060
Résultat d'exploitation des secteurs opérationnels	(73)	(44)	(21)	(138)	(29)	(167)

1 ^{er} semestre 2009 (retraité) (En millions d'euros)	Réseaux	Applications	Services	Total secteurs à présenter	Autres et montants non alloués	Total
Revenus des clients externes	4 598	882	1 663	7 143	360	7 503
Revenus intersecteurs opérationnels	5	24	7	36	(36)	-
Revenus des secteurs opérationnels	4 603	906	1 670	7 180	324	7 503
Résultat d'exploitation des secteurs opérationnels	(290)	(85)	24	(351)	35	(316)

2009 (retraité) (En millions d'euros)	Réseaux	Applications	Services	Total secteurs à présenter	Autres et montants non alloués	Total
Revenus des clients externes	9 047	1 864	3 537	14 448	709	15 157
Revenus intersecteurs opérationnels	29	50	32	111	(111)	-
Revenus des secteurs opérationnels	9 076	1 914	3 569	14 559	598	15 157
Résultat d'exploitation des secteurs opérationnels	(297)	(5)	203	(99)	43	(56)

b/ Réconciliation avec les états financiers consolidés

(En millions d'euros)	Q2 2010	Q2 2009	1er semestre 2010	1er semestre 2009	2009
Revenus des secteurs à présenter	3 676	3 775	6 792	7 291	14 559
Revenus du secteur Autres	162	142	316	258	709
Élimination intersecteurs	(25)	(12)	(48)	(46)	(111)
Total revenus du Groupe	3 813	3 905	7 060	7 503	15 157
Résultat d'exploitation des secteurs à présenter	57	(80)	(138)	(351)	(99)
Résultat d'exploitation du secteur Autres et montants non alloués (1)	(29)	18	(29)	35	43
Résultat d'exploitation des secteurs opérationnels	28	(62)	(167)	(316)	(56)
Ajustements relatifs à l'allocation du prix d'acquisition (2) (hors impact sur coûts de restructuration)	(73)	(68)	(141)	(140)	(269)
Résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et modifications de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	(45)	(130)	(308)	(456)	(325)
Coûts de restructuration	(110)	(123)	(244)	(201)	(605)
Litiges	(10)	-	(16)	-	(109)
Résultat de cession de sociétés consolidées	-	-	(3)	-	99
Modifications de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	-	1	-	(1)	248
Résultat de l'activité opérationnelle	(165)	(252)	(571)	(658)	(692)

(1) Y compris 58 millions d'euros de rémunérations en actions qui ne sont pas allouées aux secteurs à présenter pour 2009.

(2) Concerne le regroupement d'entreprises avec Lucent.

c/ Revenus des Produits et Services

Le tableau ci-dessous indique les revenus et autres revenus par catégorie de produits et services pour l'exercice :

(en millions d'euros)	Q2 2010	Q2 2009	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009	2009
Produits IP	318	277	589	562	1 155
Produits Optiques	617	726	1 177	1 379	2 835
Produits - Accès Fixe	364	418	658	805	1 591
Produits - Accès Mobile	1 000	962	1 795	1 852	3 466
Logiciels applicatifs	471	460	875	882	1 864
Services	881	870	1 650	1 663	3 537
Autres	162	192	316	360	709
Total	3 813	3 905	7 060	7 503	15 157

d/ Informations par zone géographique

(En millions d'euros)	France	Autre Europe de l'Ouest	Reste de l'Europe	Asie Pacifique	USA	Autres Amériques	Reste du Monde	Total
1^{er} semestre 2010 - Revenus								
- par zone d'implantation de la clientèle	689	1,362	269	1,173	2,434	514	618	7,060
1^{er} semestre 2009 - Revenus								
- par zone d'implantation de la clientèle	759	1 472	303	1 510	2 161	592	706	7 503
2009 - Revenus								
- par zone d'implantation de la clientèle	1 533	3 039	631	2 978	4 369	1 185	1 422	15 157

Note 6 Revenus

(En millions d'euros)	Q2 2010	Q2 2009	1er semestre 2010	1er semestre 2009	2009
Revenus relatifs aux contrats de construction et autres produits et services	3,745	3,763	6,921	7,257	14,712
Revenus des licences	24	71	51	117	178
Revenus de locations et autres revenus ⁽¹⁾	44	71	88	129	267
Total	3,813	3,905	7,060	7,503	15,157

(1) Dont 47 millions d'euros au premier semestre 2010 relatifs aux crédits d'impôt recherché en France (58 millions d'euros au premier semestre 2009 et 93 millions d'euros en 2009).

Note 7 Pertes de valeur sur actifs reconnues en résultat

Premier semestre 2010 (En millions d'euros)	Réseaux	Applications	Services	Autres	Total Groupe
Perte de valeur des goodwill	-	-	-	-	-
Perte de valeur sur les autres immobilisations incorporelles	(3)	-	-	-	(3)
Perte de valeur sur les immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Perte de valeurs des participations dans les entreprises associées	-	-	-	(1)	(1)
Perte de valeurs sur actifs financiers	-	-	-	(1)	(1)
Total - Net	(3)	-	-	(2)	(5)
<i>Dont reprise de perte de valeur</i>	-	-	-	-	-

Premier semestre 2009 (En millions d'euros)	Réseaux	Applications	Services	Autres	Total Groupe
Perte de valeur des goodwill	-	-	-	-	-
Perte de valeur sur les autres immobilisations incorporelles	-	-	(16)	-	(16)
Perte de valeur sur les immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Perte de valeurs des participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	-
Perte de valeurs sur actifs financiers	-	-	-	-	-
Total - Net	-	-	(16)	-	(16)
<i>Dont reprise de perte de valeur</i>	-	-	-	-	-

2009 (En millions d'euros)	Opérateurs	Applications	Services	Autres	Total Groupe
Perte de valeur des goodwill	-	-	-	-	-
Perte de valeur des frais de développement capitalisés ⁽¹⁾	(4)	(16)	-	-	(20)
Perte de valeur sur les autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-
Perte de valeur sur les immobilisations corporelles	-	-	-	-	-
Perte de valeurs des participations dans les entreprises associées	-	-	-	-	-
Perte de valeurs sur actifs financiers	-	-	-	(1)	(1)
Total - Net	(4)	(16)	-	(1)	(21)
<i>Dont reprise de perte de valeur</i>	-	-	-	1	1

(1) Voir note 2c.

Note 8 Rémunérations en actions

Impact sur le résultat de l'activité opérationnelle des options de souscription ou d'achat d'actions, de Restricted Cash Units (RCU) et d'actions de performance (dénommées "actions gratuites soumises à des conditions de performance"

dans les notes annexes au comptes consolidés dans le Document de Référence pour l'année 2009).

La charge au titre des rémunérations fondées sur des actions selon IFRS 2 est :

(En millions d'euros)	Q2 2010	Q2 2009	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009	2009
Charges au titre des rémunérations fondées sur des actions	10	16	20	32	59
Présentées en résultat en :					
- coût des ventes	2	5	5	9	14
- charges administratives et commerciales	5	7	9	15	26
- frais de recherche et développement	3	4	6	9	17
- frais de restructuration	0	0	0	(1)	1
<i>Dont transactions dénouées en actions</i>	<i>10</i>	<i>16</i>	<i>20</i>	<i>32</i>	<i>58</i>
<i>Dont transactions dénouées par remise de liquidités ⁽¹⁾</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>1</i>

(1) Taxes payées en France lors de l'attribution par Alcatel-Lucent d'options de souscription ou d'achat d'actions, de restricted cash units et d'actions gratuites, à compter du 1^{er} janvier 2008.

Seuls les plans de stock-options émis à partir du 7 novembre 2002 et les stock-options dont les droits n'ont été acquis que postérieurement au 1^{er} janvier 2005 sont comptabilisés selon IFRS 2. Les options dont les droits ont été entièrement acquis au 31 décembre 2004 n'ont pas donné lieu à la comptabilisation d'une charge en raison de l'adoption des IFRS dans les exercices suivants.

Par simplification, pour les plans ex-Alcatel, aucune annulation d'options, du fait du départ des salariés, pendant la période d'acquisition des droits n'est prise en compte lors de la détermination des charges de personnel à comptabiliser au titre des options attribuées. L'impact de l'annulation d'options, du fait du départ des salariés, durant la période d'acquisition des droits est comptabilisé une fois cette annulation effectuée, ce qui peut avoir pour effet de régulariser sur la période suivant l'annulation, la charge comptabilisée sur les périodes précédentes au titre d'options annulées avant la fin de la période d'acquisition des droits.

Pendant la période d'acquisition, des taux annuels d'annulation de 7 % pour les plans Lucent et de 5 % pour les plans accordés par Alcatel-Lucent depuis mars 2007 sont appliqués pour le calcul de la charge. Le taux d'annulation est ensuite ajusté en fonction des options réellement annulées.

Les options annulées après la période d'acquisition des droits et les options non exercées ne donnent pas lieu à régularisation des charges précédemment comptabilisées.

Les informations (caractéristiques, justes valeurs, hypothèses et nombre d'instruments) des plans de stock-options et d'actions de performance soumises à des conditions de performance attribués avant le 31 décembre 2009 sont présentées en note 23e du Document de Référence d'Alcatel-Lucent de l'année 2009.

Le Conseil d'administration du 17 mars 2010 a décidé l'attribution de 18 734 266 stock-options et de 7 314 502 actions de performance soumises à des conditions de performance. En retenant des hypothèses de volatilité attendue de 45 %, de taux sans risque de 3 % et d'un taux de distribution du résultat futur de 0,8 %, la juste valeur d'une stock-option est de 0,95 euro et la juste valeur d'une action de performance soumise à des conditions de performance est de 2,40 euros. Les caractéristiques sont identiques à celles des plans attribués avant le 31 décembre 2009 à l'exception du plan exceptionnel de mars 2009 en faveur des salariés du Groupe et sont présentées en note 23e du Document de Référence d'Alcatel-Lucent de l'année 2009.

Note 9 Produits et charges financiers

(En millions d'euros)	Q2 2010	Q2 2009	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009	2009
Coût de financement	(77)	(58)	(148)	(120)	(254)
Dividendes	-	1	1	1	3
Provisions pour risques financiers	-	2	-	-	-
Pertes de valeurs sur actifs financiers	-	-	(1)	-	(1)
Résultats de change	(29)	28	(60)	10	-
Composante financière des charges de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi ⁽¹⁾	73	(21)	131	14	105
Plus- ou (moins-) valeurs latentes et réalisées sur actifs financiers (titres en équivalence ou non consolidés et créances financières) et valeurs mobilières de placement ⁽²⁾	6	266	9	268	295
Autres ⁽³⁾	10	(183)	5	(151)	(153)
Autres produits et charges financiers	60	93	85	142	249
Total produits et charges financiers	(17)	35	(63)	22	(5)

(1) La variation entre 2010 et 2009 s'explique principalement par l'impact sur le résultat de la comptabilisation des retraites de Lucent (voir note 20).

(2) Dont pour 2009, un gain de 250 millions d'euros relatif à la vente des actions Thales en mai 2009.

(3) 2010 : dont une perte de 1 million d'euros suite aux rachats partiels de l'emprunt obligataire Lucent Séries A (voir note 19) et un gain de 24 millions d'euros au deuxième trimestre 2010 suite à la reprise du traitement comptable initial pour le montant restant de la dette obligataire convertible Lucent 2,875 % Séries A (voir note 19).

2009 : dont un gain de 50 millions d'euros au premier trimestre 2009 suite au rachat partiel de l'emprunt obligataire Lucent à 7,75 % à échéance mars 2017 (voir note 19), une perte de 175 millions d'euros au deuxième trimestre 2009 suite au changement d'estimation des flux futurs de trésorerie des emprunts convertibles Lucent à 2,875 % Série A (voir note 19), une perte de 1 million d'euros au troisième trimestre 2009 suite aux rachats partiels de l'emprunt obligataire Lucent Séries A et des Alcatel Oceane 4,75 % à échéance janvier 2011 et une perte de 1 million d'euros et 2 millions d'euros respectivement au troisième et au quatrième trimestre 2009 suite aux rachats partiels de l'emprunt obligataire Lucent Séries A et des Alcatel Oceane 4,75 % à échéance janvier 2011 (voir note 19).

Note 10 Activités abandonnées, actifs détenus en vue de la vente et passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés

Les activités abandonnées au titre de 2009 et au 1^{er} semestre 2010 sont les suivantes :

- en 2010 : règlements de litiges liés à des activités vendues au cours de périodes précédentes ;

- en 2009 : ajustement du prix de cession relatif à la vente de l'activité spatiale à Thales en 2007.

Les autres actifs destinés à la vente concernent des ensembles immobiliers en cours de cession au 30 juin 2010, au 31 décembre 2009 et au 30 juin 2009.

Compte de résultat des activités abandonnées (En millions d'euros)	Q2 2010	Q2 2009	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009	2009
Revenus	-	-	-	-	-
Coût des ventes	-	-	-	-	-
Marge brute	-	-	-	-	-
Charges administratives et commerciales	-	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-	-
Résultat de cession des activités abandonnées ⁽¹⁾	-	129	-	129	132
Résultat de l'activité opérationnelle	-	129	-	129	132
Résultat financier	-	-	-	-	-
Autres produits et charges	(4)	-	(13)	-	-
Résultat net	(4)	129	(13)	129	132

(1) L'impact positif sur 2009 concerne l'ajustement de prix sur la cession à Thales dans des activités spatiales (cf. note 3 des comptes consolidés 2009 inclus dans le Document de Référence).

État de la situation financière (En millions d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
Goodwill	-	-	-
Autres actifs	-	-	-
Trésorerie	-	-	-
Groupes d'actifs destinés à être cédés	-	-	-
Ensembles immobiliers et autres actifs détenus en vue de la vente	80	55	51
Actifs détenus en vue de la vente	80	55	51
Avances et acomptes reçus	-	-	-
Autres passifs	-	-	(1)
Passifs liés aux groupes d'actifs destinés à être cédés	-	-	(1)

La variation de trésorerie des activités abandonnées pour Q2 2010, Q2 2009, les premiers semestres 2010 et 2009 et l'année 2009 se présente de la façon suivante :

(En millions d'euros)	Q2 2010	Q2 2009	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009	2009
Résultat net	(4)	129	(13)	129	132
Capacité d'autofinancement	-	-	-	-	-
Autres variations de la trésorerie opérationnelle	-	-	-	-	-
Variation nette de la trésorerie opérationnelle (a)	-	-	-	-	-
Variation nette de la trésorerie d'investissement (b)	-	118	-	118	115
Variation nette de la trésorerie de financement (c)	-	-	-	-	-
Total (a) + (b) + (c)	-	118	-	118	115

Note 11 Impôts

Analyse du produit (charge) d'impôt

(En millions d'euros)	Q2 2010	Q2 2009	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009	2009
(Charge) produit d'impôts exigibles	(23)	5	(46)	(11)	(63)
Impôts différés concernant l'allocation du prix d'acquisition de Lucent ⁽¹⁾	32	31	62	62	115
Impôts différés relatifs aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi de Lucent ⁽²⁾⁽⁵⁾	(15)	(2)	(102)	(9)	(35)
Impôts différés relatifs à l'emprunt convertible Lucent 2,875 % Séries A ⁽³⁾	(9)	68	(9)	68	65
Autres (charge) produit d'impôts différés ⁽⁴⁾	11	(15)	44	(17)	(22)
(Charge) produit d'impôts différés	19	82	(5)	104	123
Impôts	(4)	87	(51)	93	60

(1) Concerne la reprise d'impôts différés passifs constatés sur les écritures d'allocation du coût de regroupement avec Lucent.

(2) Impact fiscal du produit net sur retraites et variations des impôts différés actifs et passifs reconnus du fait des différences temporaires sur les retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi, autres que ceux comptabilisés directement en capitaux propres, conformément à la méthode de comptabilisation retenue par le Groupe en application de l'option offerte par IAS 19 (voir note 1k des comptes consolidés 2009 inclus dans le Document de Référence du Groupe).

(3) Évolution des impôts différés passif relatifs à l'emprunt convertible Lucent 2,875 % Séries A (voir notes 2j, 17 & 19).

(4) L'impact du 1^{er} semestre 2010 est principalement dû à l'analyse de la recouvrabilité des actifs d'impôts différés reconnus notamment en relation avec le test annuel 2010 de dépréciation des goodwill réalisé au cours du second trimestre 2010. L'impact sur 2009 est dû principalement à l'analyse de la recouvrabilité des actifs d'impôts différés reconnus en relation avec le test annuel 2009 de dépréciation des goodwill réalisé au cours du second trimestre 2009.

(5) L'impact sur le 1^{er} semestre 2010 est principalement dû aux conséquences de la récente réforme du système de santé aux États-Unis. La disposition du plan Medicare relative aux subventions défiscalisées a un impact sur le Groupe. Nous recevons environ 34 millions de dollars US chaque année du gouvernement américain au titre de subventions partielles pour la couverture de dépenses concernant des prescriptions délivrées aux employés syndiqués du Groupe éligibles au plan Medicare et aux retraités anciennement syndiqués. La nouvelle loi supprime la défiscalisation de la subvention à partir de 2013. Dès lors, nos actifs d'impôts différés ont diminué et une charge équivalente d'environ 101 millions de dollars US (76 millions d'euros) au 30 juin 2010 a été enregistrée au cours du premier trimestre 2010 qui comprend la date d'entrée en vigueur de la loi.

Note 12 Résultats par action

a/ Nombre d'actions

	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009	2009
Nombre d'actions ordinaires émises (capital social)	2 318 114 824	2 318 043 149	2 318 060 818
Nombre d'actions d'autocontrôle	(58 310 134)	(58 348 429)	(58 320 394)
Nombre d'actions en circulation	2 259 804 690	2 259 694 720	2 259 740 424
Effet de la pondération des émissions d'actions pour exercices d'options	(27 770)	(270)	(12 584)
Effet de la pondération sur le nombre d'actions d'autocontrôle	(8 273)	(19 490)	(30 977)
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	2 259 768 647	2 259 674 960	2 259 696 863

b/ Calcul des résultats par action

Les résultats nets par action sont calculés à partir du nombre moyen pondéré d'actions en circulation, déduction faite du nombre moyen pondéré d'actions détenues par des sociétés consolidées.

Conformément à IAS 33 révisée (§ 23), il a été tenu compte du nombre moyen pondéré d'actions à émettre au titre

des Obligations Remboursables en Actions (ORA) dans le dénominateur du calcul du résultat net par action.

Les résultats nets par action dilués prennent en compte les équivalents actions, déduction faite du nombre moyen pondéré des équivalents actions détenus par des sociétés consolidées, ayant un effet dilutif. Ils ne prennent pas en compte les équivalents actions sans effet dilutif. Le résultat net est corrigé des charges d'intérêt, nettes d'impôt, relatives aux obligations convertibles et échangeables.

Les effets dilutifs des options de souscription et d'achat d'actions sont calculés selon la méthode du rachat d'actions (« Treasury Stock Method ») selon laquelle les fonds qui seront recueillis lors de l'exercice ou de l'achat sont supposés être affectés en priorité au rachat d'actions au prix de marché. Les

effets dilutifs des obligations convertibles et échangeables en actions sont calculés en supposant qu'il y aura conversion ou échange systématique des obligations contre des actions (« if converted method »).

Les tableaux ci-dessous indiquent le rapprochement entre les résultats nets par action et les résultats nets par action dilués pour les périodes présentées :

Résultat net (En millions d'euros)	Q2 2010	Q2 2009	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009	2009
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère par action de base	(184)	14	(699)	(388)	(524)
Ajustement sur le résultat net des instruments dilutifs :					
Charge d'intérêt des obligations convertibles	-	-	-	-	-
Résultat net attribuable aux propriétaires de la société mère dilué par action	(184)	14	(699)	(388)	(524)

Nombre d'actions	Q2 2010	Q2 2009	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009	2009
Nombre moyen pondéré d'actions - de base	2 259 791 282	2 259 685 681	2 259 768 647	2 259 674 960	2 259 696 863
Effets dilutif :					
• Plans d'émission d'actions (stock-option, RSU)	-	7 637 709	-	-	-
• Emprunt convertible Alcatel-Lucent (OCEANE) émis le 12 juin 2003 et le 10 septembre 2009	-	-	-	-	-
• Emprunt convertible 7,75 %	-	-	-	-	-
• Emprunt convertible 2,875 % Séries A	-	-	-	-	-
• Emprunt convertible 2,875 % Séries B	-	-	-	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions - dilué	2 259 791 282	2 267 323 390	2 259 768 647	2 259 674 960	2 259 696 863

Résultat net – part du Groupe par action (en euros)	Q2 2010	Q2 2009	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009	2009
De base	(0,08)	0,01	(0,31)	(0,17)	(0,23)
Dilué	(0,08)	0,01	(0,31)	(0,17)	(0,23)

c/ Actions ordinaires

Actions et équivalents actions d'Alcatel-Lucent détenues par des sociétés consolidées	Q2 2010	Q2 2009	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009	2009
Nombre d'actions ordinaires d'Alcatel-Lucent (nombre moyen pondéré)	58 316 575	58 357 412	58 318 407	58 367 919	58 351 371
Nombre d'équivalents actions d'Alcatel-Lucent	-	-	-	-	-

d/ Actions potentielles

	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
Nombre d'options de souscription ou d'achat non exercées	215,775,258	237 521 855	212 292 704

Le tableau suivant donne le nombre d'actions potentielles exclues du calcul du résultat dilué par action du fait de leur effet relutif :

	Q2 2010	Q2 2009	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009	2009
Plans d'émission d'actions (stock-option, RSU)	16 330 816	-	15 783 882	7 621 264	7 624 288
Emprunt convertible Alcatel-Lucent (OCEANE) émis le 12 juin 2003 et le 10 septembre 2009	360 162 302	63 192 019	360 162 302	63 192 019	360 162 302
Emprunt convertible 7,75 %	37 557 287	37 557 287	37 557 287	37 557 287	37 557 287
Emprunt convertible 2,875 % Séries A	35 109 759	321 733 890	32 466 517	374 692 326	196 117 249
Emprunt convertible 2,875 % Séries B	325 515 958	377 715 587	301 009 458	439 888 791	325 813 655

Note 13 Test de dépréciation des goodwill

Test de dépréciation des goodwill et pertes de valeurs sur actifs spécifiques dû à la nouvelle organisation au 1^{er} janvier 2010

Du fait de la nouvelle organisation des activités mise en place au 1^{er} janvier 2010 (voir note 5), un test de dépréciation a été effectué en date du 1^{er} janvier 2010 sur les goodwill pour lesquels la division produit correspondante avait changé. Le goodwill existant au 31 décembre 2009 a été réalloué aux nouvelles divisions produits en utilisant une approche par valeur relative similaire à celle utilisée lorsqu'une entité cède une activité au sein d'une division produit.

Aucune dépréciation n'a été comptabilisée suite à ce test de dépréciation.

Test de dépréciation annuel des goodwill 2010

Le test de dépréciation 2010 des goodwill (réalisé en mai/juin 2010) n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur.

Les données et hypothèses utilisées pour le test de dépréciation des goodwill, pour les groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT », voir note 1g des comptes consolidés 2009 inclus dans le Document de Référence du Groupe), dans lesquelles sont compris des goodwill significatifs, sont les suivantes :

Test 2010	Valeur nette comptable du goodwill ⁽²⁾	Différence entre la valeur recouvrable et l'actif net	Taux d'actualisation	Méthode de valorisation
Division Optics	1 168	885	10.0%	Valeur d'utilité ⁽¹⁾
Division Maintenance	1 808	842	10.0%	Valeur d'utilité ⁽¹⁾
Autres UGT	1 607			Flux de trésorerie actualisés et comparables ⁽³⁾
Total net	4 583			

(1) Flux de trésoreries sur 5 ans et valeur terminale actualisée déterminée avec une croissance à l'infini appliquée au cash flow normalisé de l'année 5.

(2) À la date du test annuel (au 30 juin 2010).

(3) Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et pour les périodes suivantes conformes aux taux retenus par le marché. Les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont compris entre 0 % et + 2,5 % selon les UGT du Groupe.

Test de dépréciation annuel des goodwill 2009

Le test de dépréciation 2009 des goodwill (réalisé en mai/juin 2009) n'a pas donné lieu à la comptabilisation d'une perte de valeur.

Les données et hypothèses utilisées pour le test de dépréciation des goodwill, pour les groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT », voir note 1g des comptes consolidés 2009 inclus dans le Document de Référence du Groupe), dans lesquelles sont compris des goodwill significatifs, sont les suivantes :

Test 2009	Valeur nette comptable du goodwill ⁽²⁾	Différence entre la valeur recouvrable et l'actif net	Taux d'actualisation	Méthode de valorisation
Division Optics	1 145	269	11,0%	Flux de trésorerie actualisés et comparables ⁽¹⁾
Division Maintenance	1 623	379	11,0%	Idem ci-dessus ⁽¹⁾
Autres UGT	1 434			Idem ci-dessus ⁽¹⁾
Total net	4,202			

(1) Flux de trésoreries sur 5 ans plus une valeur terminale actualisée à l'infini appliquée au flux de trésorerie normalisés en année 5.

Les taux de croissance utilisés sont ceux retenus pour les budgets et pour les périodes suivantes conformes aux taux retenus par le marché. Les taux de croissance à l'infini utilisés pour les valeurs terminales sont compris entre 0 % et + 2,5 % selon les UGT.

La différence entre la juste valeur (telle que donnée dans la note 2c des comptes consolidés 2009 inclus dans le Document de Référence du Groupe) et la valeur comptable s'élève à 379 millions d'euros au 30 juin 2009.

(2) À la date du test annuel (au 30 juin 2009).

Note 14 Actifs financiers

(En millions d'euros)	30 juin 2010			30 juin 2009			31 décembre 2009		
	Autres actifs financiers non courants ⁽¹⁾	Valeurs mobilières ⁽²⁾	Total	Autres actifs financiers non courants ⁽¹⁾	Valeurs mobilières ⁽²⁾	Total	Autres actifs financiers non courants ⁽¹⁾	Valeurs mobilières ⁽²⁾	Total
Actifs financiers disponibles à la vente	378	283	661	347	222	569	305	271	576
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		1 505	1 505		803	803	-	1 722	1 722
Actifs financiers au coût amorti	83		83	105		105	87		87
Total	461	1 788	2 249	452	1 025	1 477	392	1 993	2 385

(1) Dont 80 millions d'euros à moins d'un an au 30 juin 2010 (77 millions d'euros au 30 juin 2009 et 78 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Dont 29 millions d'euros d'actifs financiers au coût amorti représentant un prêt à l'une des co-entreprises d'Alcatel-Lucent à la date du 30 juin 2010 (43 millions d'euros au 30 juin 2009 et 29 millions d'euros au 31 décembre 2009).

(2) Dont 1 788 millions d'euros en actifs financiers courants au 30 juin 2010 (1 025 millions au 30 juin 2009 et 1 993 millions au 31 décembre 2009).

Aucun actif financier n'est considéré comme étant détenu jusqu'à son échéance.

Les variations cumulées des justes valeurs des actifs financiers disponibles à la vente directement comptabilisées en

capitaux propres représentent un gain potentiel de 65 millions d'euros au 30 juin 2010 (68 millions au 30 juin 2009 et 43 millions d'euros au 31 décembre 2009).

Note 15 Autres actifs et passifs

Autres actifs (En millions d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
Autres actifs courants	1 248	1 404	960
Autres actifs non courants	306	502	314
Total	1 554	1 906	1 274
Dont :			
• dérivés de change	115	202	35
• instruments dérivés de taux - couverture	48	37	44
• instruments dérivés de taux - autres	145	405	235
• instruments dérivés matières premières	-	-	-
• créances sur autres impôts	601	594	502
• autres actifs courants et non courants	645	667	458

Autres passifs (En millions d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
Autres passifs courants	1 821	1 987	1 763
Autres passifs non courants	229	397	209
Total	2 050	2 384	1 972
Dont :			
• dérivés de change	187	133	51
• instruments dérivés de taux - couverture	1	1	1
• instruments dérivés de taux - autres	148	408	237
• instruments dérivés matières premières	-	1	-
• dettes sur autres impôts	316	306	350
• dettes sociales	958	899	850
• autres passifs courants et non courants	440	636	483

Note 16 Besoin en fonds de roulement opérationnel

(En millions d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2009 retraité	31 décembre 2009 retraité
Stocks et en cours, net	2 669	2 437	1 902
Créances clients et comptes rattachés, net	3 467	3 762	3 519
Avances et acomptes versés	74	106	93
Avances et acomptes reçus	(858)	(689)	(639)
Fournisseurs et comptes rattachés	(4 392)	(4 017)	(3 926)
Besoin en fonds de roulement - net	960	1 599	949

Comme indiqué en note 4, la présentation des éléments du besoin en fonds de roulement relatifs aux contrats de construction a été modifiée à partir du 1^{er} janvier 2010.

Besoin en fonds de roulement retraité (voir note 4) (En millions d'euros)	Montants publiés en 2009		Reclassements		Montants retraités	
	30 juin 2009	31 décembre 2009	30 juin 2009	31 décembre 2009	30 juin 2009	31 décembre 2009
Stocks et en cours, net	2 198	1 624	239	278	2 437	1 902
Créances clients et comptes rattachés, net	3 424	3 221	338	298	3 762	3 519
Avances et acomptes versés	106	93	-	-	106	93
Avances et acomptes reçus	(593)	(639)	(96)	-	(689)	(639)
Fournisseurs et comptes rattachés	(4 017)	(3 926)	-	-	(4 017)	(3 926)
Montants dus par les clients pour les travaux des contrats de construction	499	528	(499)	(528)	-	-
Montants dus aux clients pour les travaux des contrats de construction	(186)	(66)	186	66	-	-
Besoin en fonds de roulement - net	1 431	835	168	114	1 599	949

Les montants de 168 millions d'euros et 114 millions d'euros correspondent aux provisions sur affaires des contrats de construction. Ils sont reclassés en « Provisions dans l'état de la situation financière ».

(En millions d'euros)	31 décembre 2009	Flux de trésorerie	Variation de périmètre	Change et autres	30 juin 2010
Stocks et en cours	2 402	577	10	185	3 174
Créances clients et comptes rattachés	3 687	(583)	11	515	3 630
Avances et acomptes versés	93	(24)	-	5	74
Avances et acomptes reçus	(639)	18	-	(237)	(858)
Fournisseurs et comptes rattachés	(3 926)	(5)	(22)	(439)	(4 392)
Besoin en fonds de roulement opérationnel - brut	1 617	(17)	(1)	29	1 628
Dépréciations	(668)	-	(2)	2	(668)
Besoin en fonds de roulement opérationnel - net	949	(17)	(3)	31	960

Montant des créances cédées sans recours

Soldes de l'encours cédé

(En millions d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
En-cours des créances cédées sans recours ⁽¹⁾	639	562	612

(1) Sans recours en cas de défaut de paiement par le débiteur. Voir principes comptables en note 15 des comptes consolidés 2009 inclus dans le Document de Référence du Groupe.

Variations de l'encours cédé

(En millions d'euros)	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009	31 décembre 2009
Impact sur la variation de trésorerie opérationnelle	27	(268)	(218)

Note 17 Instruments composés et de capitaux propres (obligations convertibles)

(En millions d'euros)	OCEANE 2015			OCEANE 2011		
	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
État de la situation financière						
Composante capitaux propres	195	-	211	11	42	23
Capitaux propres	195	-	211	11	42	23
Emprunts obligataires - part à long terme	805	-	789	-	1 016	815
Part à court terme des emprunts et intérêts courus	25	-	16	836	24	39
Dettes financières	830	-	805	836	1 040	854
Compte de résultat						
Intérêts financiers relatifs à la dette brute	(41)	-	(25)	(21)	(30)	(53)

(En millions d'euros)	7,75 % Lucent			2,875 % Séries A, Lucent			2,875 % Séries B, Lucent		
	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
État de la situation financière									
Composante capitaux propres	97	93	87	28 ⁽¹⁾	20 ⁽¹⁾	7	292	263	254
Capitaux propres	97	93	87	28	20	7	292	263	254
Emprunts obligataires - part à long terme	682	586	578	51 ⁽¹⁾	-	0	452	384	381
Part à court terme des emprunts et intérêts courus	2	3	2	-	512 ⁽¹⁾	362	1	1	1
Dettes financières	684	589	580	51	512	362	453	385	382
Compte de résultat									
Intérêts financiers relatifs à la dette brute	(31)	(30)	(58)	(11)	(15)	(31)	(14)	(14)	(27)

(1) Voir les commentaires ci-dessous.

Instruments composés et de capitaux propres émis par Lucent avant le regroupement d'entreprise

Obligations convertibles 2,875 % Séries A et B

Le tableau suivant résume les termes spécifiques de ces obligations.

	Séries A	Séries B
Montant restant au 30 juin 2010	95 000 000 dollars US	880 500 000 dollars US
Ratio de Conversion	59,7015	65,1465
Prix de conversion	16,75 dollars US	15,35 dollars US
Période de remboursement des options :		
Périodes de remboursements anticipés	20 juin 2008 au 19 juin 2010	20 juin 2009 au 19 juin 2013
Périodes de remboursements optionnels	Après le 19 juin 2010	Après le 19 juin 2013
Dates de remboursement des porteurs d'options	15 juin 2010, 2015 et 2020	15 juin 2013 et 2 019
Échéance	15 juin 2023	15 juin 2025

Il a été procédé à une ré-estimation en juin 2009 de la fiabilité des flux futurs estimés de paiement au titre de l'emprunt obligataire convertible Lucent 2,875 % Séries A. Prenant en considération la durée résiduelle avant la date de remboursement optionnel (soit le 15 juin 2010) le cours de Bourse de l'action du Groupe et son évolution récente ainsi que d'autres données de marché à cette époque, il a été considéré que l'hypothèse selon laquelle les détenteurs de cet emprunt demanderaient son remboursement anticipé était désormais fiable. Il a donc été décidé de changer l'estimation des flux de trésorerie futurs relatifs à cet emprunt obligataire convertible et de modifier en conséquence sa présentation comptable en accord avec les prescriptions d'IAS 39. Ce changement d'estimation a été comptabilisé en « Autres charges financières » pour un montant de 233 millions de dollars US (soit 175 millions d'euros - voir note 9) et a eu pour conséquence une augmentation correspondante de la

valeur comptable de cette dette financière comparé au 31 décembre 2008.

Une partie des obligations convertibles Séries A a été rachetée par anticipation au cours du premier trimestre 2010 et des troisième et quatrième trimestres 2009 au travers d'achats sur les marchés (voir note 19).

Le nominal restant des obligations convertibles Séries A était égal à 455 millions d'euros juste avant le 15 juin 2010. Le remboursement anticipé n'a été demandé que pour un montant nominal de 360 millions d'euros d'obligations convertibles Séries A. Les 360 millions d'euros plus les intérêts courus ont été réglés en cash aux porteurs. Pour les 95 millions d'euros restants, nous avons considéré pour la clôture des comptes au 30 juin 2010 qu'il n'était pas possible d'estimer de façon fiable les flux futurs de trésorerie et la durée de vie des obligations. En effet, la prochaine date optionnelle de

remboursement anticipé, soit le 15 juin 2015, est trop éloignée et nous avons trop d'incertitudes concernant le cours de Bourse de l'action Alcatel-Lucent et d'autres données de marché pour envisager un remboursement anticipé au 15 juin 2015. En conséquence, et tel que prescrit par l'IAS 39, nous avons appliqué le traitement comptable initial et ajusté la valeur comptable du montant nominal restant des obligations convertibles Séries A en utilisant les flux de trésorerie contractuels jusqu'à la maturité contractuelle des obligations, soit le 15 juin 2023. Un profit de 32 millions de dollars US (24 millions d'euros – voir note 9) a été comptabilisé en « Autres produits et charges financiers » et une baisse correspondante a également été comptabilisée au titre de la valeur comptable des obligations convertibles Séries A.

Obligations convertible 7,75 % (dette du Trust, filiale du Groupe, ayant émis des titres préférentiels)

Lucent peut rembourser les obligations, en totalité ou en partie, en espèces avec une prime de remboursement comprise entre 103,88 % à partir du 20 mars 2007 et 100 % à partir du 20 mars 2012. Dans le cas où Lucent rembourserait les obligations, le Trust doit rembourser un montant correspondant de titres préférentiels. Lucent a garanti de façon irrévocable et inconditionnelle, mais subordonnée, les paiements dus au titre des titres préférentiels dans la mesure où Lucent effectue des paiements au titre des obligations au Trust.

Ratio de conversion	40,3306
Prix de conversion	24,80 US\$
Période de remboursement de l'option	Après le 19 mars 2007
Échéance	15 mars 2017

Certaines de ces obligations ont été rachetées par anticipation au cours du premier trimestre 2009 (voir note 19).

Note 18 Provisions

a/ Solde à la clôture

(En millions d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2009 retraité	31 décembre 2009 retraité
Provisions sur affaires	672	683	596
Provisions pour restructurations	456	457	459
Provisions pour litiges	145	141	142
Autres provisions	992	869	925
Total ⁽¹⁾	2 265	2 150	2 122
(1) dont : part à moins d'un an	1 296	1 296	1 303
part à plus d'un an	969	854	819

Comme indiqué en note 4, la présentation des éléments du besoin en fonds de roulement relatifs aux contrats de construction a été modifiée à partir du 1^{er} janvier 2010.

Provisions – retraitées (En millions d'euros)	Montants publiés en 2009		Reclassements		Montants retraités	
	30 juin 2009	31 décembre 2009	30 juin 2009	31 décembre 2009	30 juin 2009	31 décembre 2009
Provisions sur affaires	515	482	168	114	683	596
Provisions pour restructurations	457	459	-	-	457	459
Provisions pour litiges	141	142	-	-	141	142
Autres provisions	869	925	-	-	869	925
Total	1 982	2 008	168	114	2 150	2 122

b/ Évolution au cours du premier semestre 2010

(En millions d'euros)	31 décembre 2009	Dotations	Utilisation	Reprise	Variation de périmètre	Autres	30 juin 2010
Provisions sur affaires ⁽¹⁾	596	284	(175)	(87)	-	54	672
Provisions pour restructurations	459	252	(213)	(28)	-	(14)	456
Provisions pour litiges	142	14	(13)	(10)	-	12	145
Autres provisions	925	64	(52)	(32)	-	87	992
Total	2 122	614	(453)	(157)	-	139	2 265

Impact en résultat par ligne de résultat :

• résultat de l'activité opérationnelle avant coûts de restructuration, litiges, résultat de cession de sociétés consolidées et modifications de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	(319)			124			(195)
• coûts de restructuration	(250)			28			(222)
• litiges ⁽²⁾	(16)			-			(16)
• modifications de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	-			-			-
• autres produits et charges financiers	(9)			-			(9)
• impôt	(7)			5			(2)
• résultat net des activités abandonnées et résultat de cession de titres consolidés	(13)			-			(13)
Total		(614)		157			(457)

(1) Y compris les provisions sur affaires pour contrats de construction en cours qui ne sont plus comptabilisées dans les montants dus aux/par les clients sur contrats de construction (voir note 4).

(2) Relative au litige « Foreign Corrupt Practice Act » (FCPA-lutte contre la corruption des fonctionnaires étrangers) décrit en note 23a.

Au 30 juin 2010, des passifs éventuels existent au titre de contentieux fiscaux en cours et de litiges non réglés. Il n'est pas possible à ce stade d'évaluer ni l'effet financier ni l'échéance de toute sortie de ressources qui pourrait résulter d'une évolution défavorable de certains de ces contentieux, et ceux-ci n'ont, par conséquent, pas été provisionnés au 30 juin 2010.

c/ Provisions pour restructurations

(En millions d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
Provision début de l'exercice	459	595	595
Dépenses de la période	(213)	(282)	(561)
Coûts de restructuration (coûts sociaux et autres coûts monétaires)	222	158	517
Annulation de l'impact d'actualisation (perte financière)	2	3	12
Effet des acquisitions (cessions) de sociétés consolidées	-	-	-
Écarts de conversion et autres mouvements	(14)	(17)	(104)
Provision fin de l'exercice	456	457	459

d/ Coûts de restructuration

(En millions d'euros)	Q2 2010	Q2 2009	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009	2009
Coûts sociaux	(69)	(69)	(168)	(113)	(368)
Autres coûts monétaires	(20)	(26)	(54)	(45)	(149)
Dépréciations et mises au rebut d'actifs	(21)	(28)	(22)	(43)	(88)
Total coûts de restructuration	(110)	(123)	(244)	(201)	(605)

Note 19 Dette financière

(En millions d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
Valeurs mobilières de placement à court terme, nettes	1 788	1 025	1 993
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 053	3 216	3 577
Trésorerie, équivalents de trésorerie et valeurs mobilières de placement	4 841	4 241	5 570
(Emprunts obligataires – part à long terme)	(3 710)	(3 525)	(4 084)
(Autres emprunts long terme)	(61)	(63)	(95)
(Part à court terme des emprunts)	(1 040)	(698)	(576)
(Dette financière brute)	(4 811)	(4 286)	(4 755)
Instruments dérivés de taux – autres actifs courants et non courants	48	37	44
Instruments dérivés de taux – autres passifs courants et non courants	(1)	(1)	(1)
Prêts aux membres de coentreprises – actifs financiers	30	37	28
Trésorerie (dette financière) nette	107	28	886

a/ Emprunts obligataires

Solde des emprunts obligataires au 31 décembre 2009 et au 30 juin 2010

(En millions d'euros)	31 décembre 2009	Impact différence de conversion	Autres variations 1 ^{er} semestre 2010	30 juin 2010
Émis par Alcatel-Lucent :				
OCEANE 5 % - 1 000 millions d'euros ⁽⁵⁾ janvier 2015	1 000	-	-	1 000
OCEANE 4,75 % - 818 millions d'euros ⁽⁵⁾ janvier 2011 ⁽¹⁾	818	-	-	818
6,375 % - 462 millions d'euros ⁽⁵⁾ avril 2014 ⁽¹⁾	462	-	-	462
Émis par Lucent :				
7,75 % - 931 millions de dollars US ⁽⁵⁾ mars 2017 ⁽²⁾	671	117	-	788
2,875 % - 95 millions de dollars US ⁽⁵⁾ Séries A juin 2023 ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	369	37	(327)	79
2,875 % - 881 millions de dollars US ⁽⁵⁾ Séries B juin 2025 ⁽²⁾⁽³⁾	638	111	-	749
6,50 % - 300 millions de dollars US ⁽⁵⁾ janvier 2028	187	33	-	220
6,45 % - 1 360 millions de dollars US ⁽⁵⁾ mars 2029	850	148	-	998
Sous total	4 995	446	(327)	5 114
Composante capitaux propres et frais d'émission de l'Océane 2015 émise par Alcatel-Lucent	(211)	-	16	(195)
Composante capitaux propres et frais d'émission de l'Océane 2011 émise par Alcatel	(23)	-	11	(12)
Composante capitaux propres de l'obligation convertible Lucent 2,875 % - Séries A ⁽⁴⁾	(7)	(3)	(18)	(28)
Composante capitaux propres des autres obligations convertibles émises par Lucent	(341)	(59)	11	(389)
Juste valeur des instruments de taux relatifs à la dette obligataire et frais inclus dans le calcul du taux d'intérêt effectif	32	-	4	36
Emprunts obligataires – valeur comptable	4 445	384	(303)	4 526

(1) Bénéficie d'une garantie totale, inconditionnelle et subordonnée de Lucent Technologies Inc. (désormais dénommée Alcatel-Lucent USA Inc.).

(2) Voir note 17 pour le détail des options de remboursement.

(3) Bénéficie d'une garantie totale, inconditionnelle et subordonnée d'Alcatel-Lucent.

(4) En raison d'incertitudes sur les flux de trésorerie futurs et la durée de vie des obligations convertibles Lucent 2,875 % Séries A, nous avons rétabli le traitement comptable initial. La valeur comptable de cet emprunt a été diminué de 32 millions de dollars US avec une contrepartie en « Autre produit financier », tel que décrit en note 9. Voir les commentaires additionnels en note 2j et 17.

(5) Montants nominaux restant à rembourser au 30 juin 2010.

Évolution au cours du premier semestre 2010 :

Rachats (remboursement avant la date de maturité) :

L'emprunt obligataire convertible Lucent à 2,875 % de dollars US Séries A a fait l'objet de rachats partiels et d'annulations au cours du premier trimestre 2010 pour un montant en cash de 75 millions de dollars US hors intérêts courus correspondant à une valeur nominale de 75 millions de dollars US.

Montant nominal racheté :

Emprunt obligataire convertible Lucent 2,875 % Séries A :
75 000 000 de dollars US

Le montant payé pour un remboursement avant échéance est alloué à la date de remboursement entre la dette et les capitaux propres selon une méthode cohérente avec celle utilisée à l'origine. Le montant de la perte ou du gain relatif à la composante dette est comptabilisé en résultat financier et le montant du versement relatif à la composante capitaux propres est comptabilisé directement en capitaux propres.

Les gains et pertes nets relatifs à ces rachats ont représenté une perte de 1 million d'euros en résultat financier dans les « Autres produits et (charges) financiers nets » au premier trimestre 2010 (voir note 9).

Remboursement avant la date de maturité en raison de l'existence d'une date optionnelle de remboursement anticipé :

À l'option du porteur, les obligations convertibles Lucent 2,875 % Séries A étaient remboursables à 100 % du montant nominal plus tous les intérêts courus et non payés à la première date optionnelle de remboursement anticipé, soit le 15 juin 2010.

Le nominal restant des obligations convertibles Séries A était égal à 455 millions d'euros juste avant le 15 juin 2010. Les obligations ont fait l'objet d'un remboursement partiel anticipé à cette date, pour un montant en cash de 360 millions de dollars US plus les intérêts courus correspondant à une valeur nominale de 360 millions de dollars US.

Montant nominal ayant fait l'objet de remboursement anticipé :

Emprunt obligataire convertible Lucent 2,875 % de dollars US Séries A : 360 000 000 de dollars US

En raison du nouveau traitement comptable retenu au deuxième trimestre 2009, la valeur comptable des obligations convertibles Lucent 2,875 % Séries A au 15 juin 2010 était égale à leur valeur nominale. Aucun produit ou perte relatif au remboursement partiel anticipé n'a donc été comptabilisé.

Évolution sur l'exercice 2009

Émission d'une nouvelle dette :

Alcatel-Lucent a émis un emprunt obligataire à 5 % à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), ayant pour échéance le 1^{er} janvier 2015 pour une valeur nominale de 1 000 millions d'euros.

La valeur comptable de la composante dette à la date d'émission est égale à 779 millions d'euros. La différence entre le montant nominal et la valeur comptable de la composante dette à la date d'émission, c'est-à-dire 221 millions d'euros, est amortie en coût de la dette sur la durée de vie de l'emprunt.

Rachats (remboursement avant la date de maturité) :

L'emprunt obligataire convertible Lucent à 7,75 % de dollars US dû en mars 2017 a été partiellement racheté au premier trimestre 2009 pour un montant en cash de 28 millions de dollars US correspondant à une valeur nominale de 99 millions de dollars US.

L'emprunt obligataire convertible Lucent à 2,875 % Séries A a fait l'objet de rachats partiels et d'annulations au cours du troisième trimestre 2009 pour un montant en cash de 25 millions de dollars US hors intérêts courus correspondant à une valeur nominale de 25 millions de dollars US. Au cours du quatrième trimestre 2009, Alcatel-Lucent a racheté des obligations convertibles Séries A, pour un montant en cash de 193 millions de dollars US hors intérêts courus correspondant à une valeur nominale de 195 millions de dollars US.

L'emprunt obligataire Alcatel-Lucent Oceane à 4,75 % dû en janvier 2011 a fait l'objet de rachats partiels et d'annulations au cours du troisième trimestre 2009, pour un montant en cash de 167 millions d'euros hors intérêts courus correspondant à une valeur nominale de 167 millions d'euros. Au cours du quatrième trimestre 2009, Alcatel-Lucent a racheté des obligations convertibles Oceane à 4,75 %, pour un montant en cash de 37 millions d'euros hors intérêts courus correspondant à une valeur nominale de 37 millions d'euros.

Montant nominal racheté :

Emprunt obligataire convertible Lucent 7,75 % de dollars US dû en mars 2017 : 99 000 000 de dollars US

Emprunt obligataire convertible Lucent 2,875 % Séries A : 220 000 000 de dollars US

Alcatel-Lucent Oceane 4,75 % dû en janvier 2011 : 204 308 743 euros

Le montant payé pour un remboursement avant échéance est alloué à la date de remboursement entre la dette et les capitaux propres selon une méthode cohérente avec celle utilisée à l'origine. Le montant de la perte ou du gain relatif à la composante dette est comptabilisé en résultat financier et le montant du versement relatif à la composante capitaux propres est comptabilisé directement en capitaux propres.

Les gains et pertes nets relatifs à ces rachats ont représenté un gain de 50 millions d'euros en résultat financier dans les « Autres produits et (charges) financiers nets » au 1^{er} trimestre 2009, une perte de 1 million d'euros au 3^{ème} trimestre 2009 et une perte de 2 millions d'euros au 4^{ème} trimestre 2009 (voir note 9).

Remboursements :

L'obligation Alcatel-Lucent à 4,375 % d'euros due en février 2009 a été remboursée en février 2009 pour un montant nominal de 777 millions d'euros.

b/ Analyse par échéance de remboursement et nature de taux

(En millions d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
Part à court terme des emprunts long terme ⁽¹⁾⁽²⁾	816	512	361
Emprunts court terme	224	186	215
Partie remboursable à moins d'un an de la dette financière brute	1 040	698	576
Dont : dans les 3 mois	78	117	137
de 3 à 6 mois	23	21	403
de 6 à 9 mois	882	33	18
au-delà de 9	57	527	18
du 1 ^{er} juillet 2011 au 31 décembre 2011 2011 ⁽²⁾	12		874
du 1 ^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2011 ⁽²⁾		1 057	
2012	15	10	10
2013	463	388	389
2014	501	480	486
2015 et au-delà	2 780	1 653	2 420
Partie remboursable à plus d'un an de la dette financière brute ⁽³⁾	3 771	3 588	4 179
Total	4 811	4 286	4 755

(1) Montants au 31 décembre 2009 et au 30 juin 2009 concernant l'emprunt obligataire convertible de Lucent 2,875 % Séries A, émission sénior à échéance 2023, du fait de l'existence d'une option de remboursement anticipé exercable au 15 juin 2010.

(2) Montant au 30 juin 2010 concernant l'emprunt Oceane 4,75 % à échéance janvier 2011 (815 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 1 016 millions d'euros au 30 juin 2009).

(3) Les emprunts convertibles peuvent être remboursés par anticipation suite à une conversion anticipée ou à l'exercice d'options de rachat (voir note 17). Dans le cas de périodes/dates optionnelles de remboursement antérieures à l'échéance contractuelle, la probabilité de remboursement à ces périodes/dates peut conduire à modifier les paiements estimés au titre de la dette concernée. Conformément aux règles édictées par IAS 39, si une entité révisé les estimations de paiements futurs, du fait de nouvelles estimations fiables, la valeur comptable de la dette doit être ajustée au montant de la valeur actualisée des nouveaux paiements attendus calculée en utilisant le taux d'intérêt effectif initial de la dette financière, afin de tenir compte des flux de trésorerie désormais anticipés. Cet ajustement est comptabilisé en produit ou charge dans le compte de résultat.

Répartition de la dette par nature de taux

La proportion de la dette brute à taux fixe après couverture est d'environ 90 % au 30 juin 2010, à comparer à 90 % au 31 décembre 2009.

c/ Notation de la dette du Groupe

Au 29 juillet 2010, les notations d'Alcatel-Lucent étaient les suivantes :

Agence de notation	Dette à long terme	Dette à court terme	Perspective	Dernière mise à jour de la note	Dernière mise à jour de la perspective
Moody's	B1	Not Prime	Négative	18 février 2009	3 avril 2008
Standard & Poor's	B+	B	Négative	9 novembre 2009	9 novembre 2009

Au 29 juillet 2009, les notations d'Alcatel-Lucent USA Inc. (ex-Lucent) étaient les suivantes :

Agence de notation	Dette à long terme	Dette à court terme	Perspective	Dernière mise à jour de la note	Dernière mise à jour de la perspective
Moody's	Note de Groupe retirée ⁽¹⁾	n.a.	n.a.	11 décembre 2006	n.a.
Standard & Poor's	B	n.a.	Négative	9 novembre 2009	9 novembre 2009

(1) Excepté pour les titres préférentiels et les obligations qui continuent d'être notés (dernière mise à jour le 18 février 2009).

Moody's : Le 18 février 2009 Moody's a abaissé les notes du Groupe Alcatel-Lucent et de sa dette senior de Ba3 à B1. La note des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust I est abaissée de B2 à B3. La note relative à la dette court terme a été confirmée à Not Prime. Les perspectives négatives ont été maintenues.

Le 3 avril 2008, Moody's a confirmé la note du Groupe Alcatel-Lucent ainsi que celles des obligations initialement émises par Alcatel et Lucent. La perspective de ces notes est passée de stable à négative.

La grille de notation de Moody's va de la notation AAA, qui est considérée comme représentant le risque d'investissement le plus faible, à C, qui est la notation la plus faible. La notation du Groupe soit B1 est dans la catégorie B, qui comprend également les notations B2 et B3. Moody's donne la définition suivante de cette catégorie B1 : « les obligations notées B sont considérées comme spéculatives et comportant des risques élevés ».

Standard & Poor's : le 9 novembre 2009, Standard & Poor's a abaissé de B+ à B les notes de la dette à long terme et des obligations senior non garanties d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-

Lucent USA Inc. La note B des dettes court terme d'Alcatel-Lucent a été confirmée. La note des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust I a été abaissée de CCC+ à CCC. La perspective « négative » reste inchangée.

La grille de notation de Standard & Poor's va de la notation AAA (la plus élevée) à D (la plus faible). La notation du Groupe, soit B+ est dans la catégorie B, qui comprend également les notations B et B-. Standard & Poor's donne la définition suivante de cette catégorie : « Une obligation notée B est plus susceptible d'être en défaut qu'une obligation notée « BB », mais l'émetteur a pour le moment la capacité de faire face aux engagements attachés à cette obligation. Des conditions économiques ou financières défavorables réduiraient probablement la capacité, ou la volonté, du débiteur de remplir ses engagements pris au titre de l'obligation ».

La notation CCC des titres préférentiels de Lucent Technologies Capital Trust I est dans la catégorie CCC qui comprend également les notations CCC+ et CCC-. Standard & Poor's donne la définition suivante de la catégorie CCC : « Une obligation notée « CCC » est actuellement susceptible d'être en défaut et est dépendante de conditions économiques et financières favorables pour que l'émetteur remplisse ses engagements financiers la concernant. En cas de mauvaises conditions économiques et financières, l'émetteur n'aurait probablement pas la capacité de faire face à ses engagements financiers attachés à l'obligation ».

Cluses sur les notations affectant la dette d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-Lucent USA Inc au 30 juin 2010

Les notes attribuées à la dette court-terme d'Alcatel-Lucent permettent un accès limité au marché des papiers commerciaux.

Les emprunts obligataires en cours d'Alcatel-Lucent et d'Alcatel-Lucent USA Inc (ex-Lucent) ne contiennent pas de clauses qui pourraient déclencher un remboursement accéléré dans le cas d'une baisse de leurs notations respectives.

d/ Accord de crédit bancaire

Crédit bancaire syndiqué d'Alcatel-Lucent

Le 5 avril 2007, Alcatel-Lucent a conclu une ligne de crédit bancaire syndiquée à devises multiples de 1,4 milliard d'euros revolving sur cinq ans (avec deux options d'extension d'un an). Le 21 mars 2008, la disponibilité du crédit a été étendue jusqu'au 5 avril 2013 à hauteur de 837 millions d'euros.

La disponibilité de ce crédit syndiqué d'un montant de 1,4 milliard d'euros ne dépend pas de la notation de la dette d'Alcatel-Lucent par les agences de notation. La capacité d'Alcatel-Lucent à tirer ce crédit est conditionnée par le respect d'un ratio, testé trimestriellement, relatif à la capacité du Groupe à générer de la trésorerie pour rembourser sa dette nette. Depuis la mise en place de ce crédit syndiqué de 1,4 milliard d'euros, le Groupe a respecté chaque trimestre ce ratio financier. La nouvelle ligne de crédit n'avait pas été tirée à la date du Conseil d'administration.

Note 20 Pensions, indemnités de départ à la retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi

Alcatel-Lucent a choisi d'appliquer la norme révisée IAS 19 (voir note 1k des comptes consolidés 2009 inclus dans le Document de Référence du Groupe) qui autorise la reconnaissance immédiate, dans l'état consolidé du résultat global, des pertes et gains actuariels ainsi que les ajustements de plafonnement des actifs de retraites en dehors du résultat net.

98 % de la valeur totale des engagements et 98 % de la valeur de marché totale des fonds investis d'Alcatel-Lucent ont été remesurés au 30 juin 2010. Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi de Alcatel-Lucent aux États-Unis et les principaux régimes de retraite d'Alcatel-Lucent en dehors des États-Unis (France, Allemagne, Royaume-Uni, Pays-Bas et Belgique) ont été remesurés. Le fait de ne pas remesurer les autres régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi est considéré comme non significatif.

Pour les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi d'Alcatel-Lucent aux États-Unis, les impacts prennent en compte (i) la baisse des taux d'intérêts, (ii) les écarts entre les rendements réels et les rendements attendus des actifs et (iii) les prestations payées. Des gains actuariels de 320 millions d'euros (dont 335 millions d'euros relatifs aux retraites et (15) millions d'euros relatifs aux autres avantages postérieurs à

l'emploi) sont liés à une meilleure performance des actifs qu'attendue et des pertes actuarielles de (1 065) millions d'euros (dont (936) millions d'euros relatifs aux retraites et (129) millions d'euros relatifs aux autres avantages postérieurs à l'emploi) sont principalement relatifs à la hausse des engagements du fait de la baisse des taux d'actualisation.

Pour les principaux régimes de retraite d'Alcatel-Lucent en dehors des États-Unis, les impacts ont été estimés à partir d'une analyse de sensibilité prenant en compte l'évolution des taux d'intérêts et les écarts entre les rendements réels et les rendements attendus des actifs des plans de retraite. Des gains actuariels de 79 millions d'euros sont liés à une meilleure performance des actifs des plans de retraite qu'attendu et des pertes actuarielles de (244) millions d'euros sont relatifs à la hausse des engagements du fait de la baisse des taux d'actualisation. L'impact relatif à tous les autres plans de retraite et autres avantages n'est pas significatif.

Les taux d'actualisation utilisés pour évaluer les régimes de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi de Alcatel-Lucent aux États-Unis et les principaux régimes de retraite d'Alcatel-Lucent en dehors des États-Unis au 30 juin 2010 ont été mis à jour et sont les suivants :

Taux d'actualisation	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
US - Régime de retraite	4,94 %	6,07%	5,53%
US - Régime de remboursement de frais médicaux	4,39%	5,64%	4,93%
US - Régime d'assurance-vie	5,15%	6,18%	5,73%
Euro - Régime de retraite	4,25%	5,25%	5,00%
UK - Régime de retraite	5,50%	6,00%	5,75%

La variation de surplus non reconnu (du fait de la limitation d'actifs) et de l'effet d'IFRIC14 pendant le premier semestre 2010 représentait un montant de 37 millions d'euros

concernant uniquement les retraites (un impact positif de 462 millions d'euros au 30 juin 2009 et 375 millions d'euros en 2009).

Évolution des montants provisionnés des régimes de retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi

(En millions d'euros)	30 juin 2010			30 juin 2009			31 décembre 2009		
	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Total	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Total	Régimes de retraite	Autres régimes postérieurs à l'emploi	Total
Montant provisionné, début de période	(139)	(2 504)	(2 643)	70	(2 579)	(2 509)	70	(2 579)	(2 509)
Charge opérationnelle	(28)	(1)	(29)	(62)	(2)	(64)	(125)	(4)	(129)
Résultat financier ⁽¹⁾	202	(71)	131	102	(88)	14	261	(156)	105
Réduction de régime ⁽²⁾	10	-	10	(21)	(1)	(22)	(74)	(5)	(79)
Effet de la modification du régime de remboursement de frais médicaux pour les employés/retraités non représentés ⁽³⁾	-	-	-	-	-	-	216	37	253
Total reconnu en profits et (pertes)	184	(72)	112	19	(91)	(72)	278	(128)	150
Écarts actuariels de la période	(766)	(144) ⁽⁵⁾	(910)	(793)	(27)	(820)	(784)	(173)	(957)
Plafonnement d'actif et effet de IFRIC 14	37	-	37	462	-	462	375	-	375
Total reconnu dans l'état consolidé du résultat global ⁽⁴⁾	(729)	(144)	(873)	(331)	(27)	(358)	(409)	(173)	(582)
Contributions et prestations payées	95	13	108	84	38	122	179	47	226
Transfert « section 420 »	-	-	-	-	-	-	(246)	246	-
Évolution du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autre (reclassifications et modifications de taux de change)	54	(452)	(398)	(9)	40	31	(11)	83	72
Montant provisionné fin de période	(535)	(3 159)	(3 694)	(167)	(2 619)	(2 786)	(139)	(2 504)	(2 643)
Dont :									
- Charges de retraite payées d'avance	2 902	-	2 902	2 485	-	2 485	2 400	-	2 400
- Pensions, indemnités de départ à la retraite et autres régimes postérieurs à l'emploi	(3 437)	(3 159)	(6 596)	(2 652)	(2 619)	(5 271)	(2 539)	(2 504)	(5 043)

(1) Ce résultat est dû au taux de rendement attendu des placements qui est supérieur à la charge d'intérêt (voir note 9).

(2) Comptabilisée en coûts de restructurations.

(3) Comptabilisé sur une ligne séparée du compte de résultat « Amendement de régime d'avantages postérieurs à l'emploi ».

(4) Les montants reconnus directement dans l'état consolidé du résultat global comptabilisés dans l'exercice indiqué dans le tableau ci-dessus sont différents de ceux indiqués du fait de l'impact des activités non poursuivies, qui sont exclus du présent tableau.

(5) Comprenant une perte actuarielle de 6 millions d'euros relative au changement d'hypothèse du coût du « Medicare Advantage Private Fee-For-Service » suite à la réforme de la santé aux États-Unis en 2010.

Couverture financière

(En millions d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2009	31 décembre 2009
Engagement	(30 772)	(25 272)	(25 910)
Valeur de marché des fonds investis	28 970	24 110	24 925
Couverture financière	(1 802)	(1 162)	(985)
Surplus non reconnu (dû aux modifications de régimes, à la limitation d'actif et à IFRIC 14)	(1 892)	(1 624)	(1 658)
Montant net reconnu	(3 694)	(2 786)	(2 643)

Modification du régime de retraite des membres de la Direction en 2009

Le 21 octobre 2009, Alcatel-Lucent USA Inc. a gelé le régime de retraite des membres de la Direction aux États-Unis à compter du 1^{er} janvier 2010. Aucun avantage supplémentaire ne sera accordé au titre de ce régime au-delà du 31 décembre

2009 pour les 11 500 participants actifs situés aux États-Unis, qui ne sont pas syndiqués. Un résultat positif de 216 millions d'euros avant impôts a par conséquent été constaté au quatrième trimestre 2009 sur la ligne spécifique du compte de résultat « Amendement de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ». À compter également du 1^{er} janvier 2010, la société a modifié son plan à cotisation définie 401(k) afin

d'harmoniser les prestations attribuées aux 15 000 salariés non syndiqués situés aux États-Unis, ce qui devrait représenter un coût supplémentaire annuel à décaisser dans le futur par le Groupe d'environ 22 millions d'euros.

Ces amendements n'ont aucun impact sur les impôts différés.

Modification du régime de remboursement des frais médicaux des retraités non représentés en 2009

Suite à la mise en place en 2009 du « Medicare Advantage Private Fee-For-Service », Alcatel-Lucent USA Inc. a modifié ce

plan au cours du troisième trimestre 2009 en augmentant à compter de 2010 la part payée par les retraités et leurs dépendants éligibles au « Medicare », ce qui réduit la valeur des engagements pour environ 37 millions d'euros. Cet impact a été comptabilisé sur la ligne spécifique du compte de résultat « Amendement de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ».

Cet amendement n'a aucun impact sur les impôts différés.

En 2009, une charge complémentaire de 5 millions d'euros a été enregistrée sur la ligne spécifique du compte de résultat « Amendement de régimes d'avantages postérieurs à l'emploi » en rapport avec le litige Raetsch (voir note 23).

Note 21 Capacité d'autofinancement

(En millions d'euros)	Q2 2010	Q2 2009	1 ^{er} semestre 2010	1 ^{er} semestre 2009	31 décembre 2009
Résultat net – attribuable aux propriétaires de la société mère	(184)	14	(699)	(388)	(524)
Participations ne donnant pas le contrôle	1	(12)	9	(32)	20
Ajustements :					
- Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	258	240	496	496	969
- Dont impact de la capitalisation des frais de développement	77	66	148	137	280
- Perte de valeur sur actifs	-	-	-	-	-
- Modifications de régime d'avantages postérieurs à l'emploi	-	(1)	-	1	(247)
- Provisions pour pensions et départs à la retraite, nettes	(121)	(22)	(209)	(73)	(202)
- Provisions, autres pertes de valeurs et variations de juste valeur	(61)	(57)	(81)	(221)	(91)
- Rachat d'emprunts obligataires et changement d'estimations concernant l'emprunt obligataire convertible Lucent 2,875 % Série A ⁽¹⁾	(24)	175	(24)	125	124
- Plus- ou moins-values sur cessions d'actifs	(4)	(271)	(8)	(270)	(401)
- Quote-part dans le résultat net des entreprises associées nette des dividendes reçus	(6)	(2)	(7)	7	16
- Résultat des activités abandonnées	4	(129)	13	(129)	(131)
- Coût de financement	77	58	148	120	254
- Rémunérations payées d'actions	10	15	20	32	58
- Impôts	4	(87)	51	(93)	(60)
Sous-total ajustements	137	(81)	399	(5)	289
Capacité d'autofinancement	(46)	(79)	(291)	(425)	(215)

Note 22 Engagements au titre d'obligations contractuelles et engagements hors bilan

a/ Obligations contractuelles

Le tableau suivant présente une projection sur les exercices à venir des paiements minimums futurs relatifs aux obligations et engagements fermes et irrévocables du Groupe au 30 juin

2010. Les montants indiqués au titre de la dette financière, des contrats de crédit-bail et de la composante capitaux propres des obligations convertibles sont comptabilisés au bilan du Groupe.

Obligations fermes d'effectuer des paiements (En millions d'euros)	Échéance				Total
	À moins d'un an	2011-2012	2013-2014	2015 et suivantes	
Dette financière hors crédit-bail	996	18	964	2 780	4 758
Crédit-bail ⁽¹⁾	44	9	-	-	53
Composante capitaux propres des obligations convertibles	12	292	223	97	624
Sous total - Comptabilisé au bilan	1 052	319	1 187	2 877	5 435
Frais financiers sur la dette financière ⁽²⁾	146	481	432	1 356	2 415
Contrats de location simple	244	263	317	313	1 137
Commandes d'immobilisations	50	-	-	-	50
Obligations fermes d'achat ⁽³⁾	471	523	435	720	2 149
Sous total - Engagements	911	1 267	1 184	2 389	5 751
Total - Obligations contractuelles ⁽⁴⁾	1 963	1 586	2 371	5 266	11 186

(1) Dont 49 millions d'euros au titre des contrats de cession-bail relatifs à des actifs d'infrastructures informatiques vendus à la société Hewlett Packard (« HP »). Voir « Transactions d'externalisation » ci-dessous.

(2) Pour calculer les frais financiers sur la dette financière, il a été considéré que les dates de put sont les dates de remboursement. Pour les dettes avec des calls mais pas de put, les dates de call n'ont pas été considérées comme les dates de remboursement. Pour plus de détail sur ces dates se référer à la Note 17. Si toutes les dettes existantes au 30 juin 2010 n'étaient pas remboursées à leurs dates de put respectives, les frais financiers additionnels à supporter jusqu'aux dates de remboursement contractuel représenteraient environ 265 millions d'euros (dont 11 millions d'euros à payer en 2013 et le reste en 2014 et lors des années suivantes).

(3) Dont 1 789 millions d'euros relatifs aux engagements pris envers HP dans le cadre de l'accord global de commercialisation et de l'externalisation de l'infrastructure informatique. Voir « Transactions d'externalisation » ci-dessous. Les autres obligations fermes d'achat résultent d'obligations d'achat principalement prises dans le cadre d'accords pluriannuels de fourniture d'équipements conclues lors de la cession d'activités à des tiers.

(4) Les engagements au titre des retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi sont exclus de ce tableau (voir Note 20).

b/ Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du groupe Alcatel-Lucent concernent essentiellement les engagements suivants :

- engagements pris à l'égard de ses clients d'exécuter des contrats qui lui ont été confiés (engagements de bonne fin, engagements sur avances et acomptes reçus émis par des organismes financiers...);
- engagement au titre du plafond de tirage maximum intra-journalier des filiales du Groupe à l'égard des

banques assurant la centralisation de trésorerie (cash-pooling);

- garanties accordées dans le cadre d'opérations de titrisation ou de cessions de créances (cf. ci-après).

Alcatel-Lucent n'utilise pas de sociétés *ad hoc* pour déconsolider ces risques.

Concernant les engagements de bonne exécution, seuls ceux accordés par l'intermédiaire d'institutions financières sont repris dans le tableau ci-dessous :

(En millions d'euros)	30 juin 2010	30 juin 2009	2009
Garanties données sur contrats Groupe et hors Groupe	997	1 069	1 096
Effets escomptés non échus et assimilés	2	1	2
Autres engagements	605	645	675
Sous-total - Engagements conditionnels	1 604	1 715	1 773
Sûretés et autres garanties sur la dette ⁽¹⁾	21	21	22
Garanties sur le cash pooling ⁽²⁾	354	531	296
Total	1 979	2 267	2 091

(1) À l'exception des garanties subordonnées décrites ci-après sur les emprunts obligataires convertibles.

(2) La garantie donnée aux banques assurant le cash pooling couvre le risque attaché aux soldes débiteurs éventuels des comptes bancaires, à l'issue des multiples mouvements quotidiens entre les comptes de la Trésorerie centrale d'Alcatel-Lucent et ceux des filiales.

Transactions d'externalisation

Au cours de l'année 2009, Alcatel-Lucent a signé un accord majeur avec la société Hewlett Packard (« HP »). Alcatel-Lucent est également en train de finaliser d'autres transactions d'externalisation avec d'autres fournisseurs de services concernant la paye, certaines activités de R&D et de « business process ». La transaction d'externalisation de l'infrastructure informatique, qui a une date d'effet au 1^{er} décembre 2009, a été signée avec HP le 20 octobre 2009, le programme global de commercialisation sur 10 ans avec HP a été signé au même moment.

La transaction d'externalisation de l'infrastructure informatique prévoit que HP transformera et gèrera une

grande partie de l'infrastructure informatique d'Alcatel-Lucent. Partie intégrante d'une phase de transition initiale de 18 mois et d'une phase de transformation, HP investira ses propres ressources pour transformer la plate-forme informatique globale d'Alcatel-Lucent. En conséquence, Alcatel-Lucent s'engage à restructurer ses opérations informatiques, ce qui est estimé à un coût de 200 millions d'euros sur dix ans. Ces coûts de restructuration, qui comprennent des coûts de licenciement et des coûts de transfert de certaines entités légales et ressources à HP, seront reconnus lorsqu'encourus, à partir de 2010. 17 millions d'euros de ces coûts de restructuration ont été encourus au cours du premier semestre clôturant le 30 juin 2010.

Faisant également partie du transfert de ressources, Alcatel-Lucent a vendu à HP des actifs d'infrastructures informatiques dans le cadre d'un accord de cession bail, les obligations de paiements correspondantes étant incluses dans la ligne « Crédit-bail » dans le tableau des obligations fermes d'effectuer des paiements ci-dessus, représentent un montant total de 49 millions d'euros.

Faisant partie de l'ensemble de l'accord avec HP, Alcatel-Lucent s'est également engagé à acheter pour 202 millions d'euros de biens et services HP à utiliser dans le cadre des réseaux clients sur une période de quatre ans jusqu'au 31 octobre 2013. L'obligation au titre des contrats de crédit-bail et les obligations fermes d'achat relatives à cet accord sont comprises dans le tableau donnant les obligations fermes d'effectuer des paiements présentées ci-avant dans les chiffres des lignes « Crédit-bail » et « Obligations fermes d'achat ».

Les deux engagements suivants font également partie des contrats HP :

- un engagement d'achat minimum relatif aux services de gestion informatique que HP et/ou des sociétés du groupe HP doivent effectuer ou procurer à Alcatel-Lucent sur une durée de 10 ans et pour un montant total de 1 408 millions d'euros (montant qui comprend 120 millions d'euros des 200 millions d'euros de coûts de restructuration mentionnés ci-dessus) ; et
- un engagement de faire des efforts commerciaux pour développer les ventes dans le cadre de l'accord global de commercialisation avec HP, comprenant l'établissement d'une équipe dédiée, pour un montant total de 298 millions d'euros sur dix ans.

Note 23 Litiges

Indépendamment d'un certain nombre de litiges liés à la marche des affaires (dont divers contentieux sociaux collectifs en France et aux États-Unis) et dont la direction pense qu'ils sont convenablement provisionnés ou qu'ils n'engendreront pas un coût significatif pour le Groupe, Alcatel-Lucent est impliquée dans les litiges ci-après exposés :

a/ Costa Rica

Au début d'octobre 2004, Alcatel-Lucent a appris que le Procureur Général du Costa Rica et une commission parlementaire avaient lancé des enquêtes sur des versements qui auraient été effectués par des consultants pour le compte d'Alcatel CIT, une filiale française renommée Alcatel-Lucent France (« CIT ») ou d'autres filiales d'Alcatel-Lucent à divers fonctionnaires et deux partis politiques costaricains, ainsi qu'à des représentants de l'Instituto Costarricense de Electricidad (ICE), l'opérateur public de télécommunications, en relation avec l'obtention par CIT de plusieurs contrats de fourniture d'équipements et de services auprès de cet organisme. Dès qu'Alcatel-Lucent a appris l'existence de ces allégations, elle a lancé une enquête interne sur cette affaire.

Alcatel-Lucent a licencié le président d'Alcatel de Costa Rica en octobre 2004 et le responsable pour la région Amérique latine de CIT. CIT a également engagé des poursuites pénales en France contre ce dernier et au Costa

Ces deux engagements pour le montant restant au 30 juin 2010 sont compris dans le tableau donnant les obligations fermes d'effectuer des paiements présentées ci-avant dans les chiffres de la ligne « Obligations fermes d'achat ».

Garanties subordonnées données sur certains emprunts obligataires cotés d'Alcatel-Lucent et de Lucent Technologies Inc. (« Lucent »)

Garantie d'Alcatel-Lucent sur les emprunts obligataires convertibles de Lucent Technologies Inc. 2,875 % Séries A & B

Le 29 décembre 2006, Alcatel-Lucent a donné sa garantie totale et inconditionnelle sur l'emprunt obligataire convertible de Lucent 2,875 % Séries A, émission sénior à échéance 2023 et sur l'emprunt obligataire convertible de Lucent 2,875 % Séries B, émission sénior à échéance 2025. Ces garanties, qui ont été accordées dans le cadre de la sollicitation conjointe des porteurs sur un amendement de la documentation de ces emprunts, sont sans privilège et subordonnée à la dette senior d'Alcatel-Lucent.

Garantie de Lucent sur les emprunts obligataires cotés d'Alcatel-Lucent

Le 27 mars 2007, Lucent a donné sa garantie entière et inconditionnelle pour les emprunts obligataires cotés d'Alcatel-Lucent suivants :

- OCEANE 4,75 % à échéance janvier 2011.
- Emprunt 6,375 % EUR à échéance avril 2014.

Ces garanties sont sans privilège et subordonnées à la dette senior de Lucent.

Rica contre ces deux anciens salariés et certains consultants locaux, sur la base de leur complicité dans l'organisation de corruption et de détournements de fonds. La Securities and Exchange Commission (SEC) et le Ministère de la Justice (*Department of Justice - DOJ*) des États-Unis sont avisés de ces allégations et Alcatel-Lucent a déclaré que la société coopérerait totalement à toute enquête ou recherche concernant ces faits. La SEC et le DOJ procèdent actuellement à une enquête sur d'éventuelles violations des lois fédérales américaines sur la lutte contre la corruption de fonctionnaires étrangers (*Foreign Corrupt Practices Act - « FCPA »*) et la réglementation boursière (*Federal Securities laws*). Dans le cadre de cette enquête, le DOJ et la SEC ont également demandé des informations relatives aux activités d'Alcatel-Lucent dans d'autres pays.

En relation avec ces allégations, le 19 décembre 2006, le DOJ a inculpé un des deux anciens salariés des chefs de violation du FCPA, de blanchiment d'argent et d'association de malfaiteurs. Le 20 mars 2007, cette inculpation contre ce même ancien salarié et le président d'Alcatel de Costa Rica a été prononcée par le grand jury, les chefs d'accusations restant inchangés. Le 11 juin 2007, l'ancien salarié de CIT a passé un accord de « Plaidier Coupable » avec le tribunal de Floride (*US District Court - Southern District of Florida*) et a plaidé coupable aux violations des FCPA. Le 23 septembre 2008, l'ancien salarié de CIT a été condamné à 30 mois

d'emprisonnement, suivis de trois ans de liberté surveillée, à payer une amende de 261 500 dollars et une taxe de 200 dollars.

Les autorités françaises mènent aussi une enquête sur les paiements faits par CIT à des consultants impliqués dans les événements du Costa Rica.

Alcatel-Lucent coopère avec les autorités américaines, françaises et costaricaines qui mènent respectivement les enquêtes citées ci-dessus. Alcatel-Lucent rappelle que sa politique est de mener ses affaires en toute transparence et en conformité avec toute loi et règlement, tant au niveau local qu'international. Alcatel-Lucent coopérera avec toute autorité gouvernementale par rapport à toute enquête portant sur la violation de ces lois et règlements.

En relation avec les allégations concernant le Costa Rica, le 27 juillet 2007, le bureau du Procureur du Costa Rica a inculpé 11 personnes, y compris l'ancien président d'Alcatel de Costa Rica, pour corruption aggravée, enrichissement illégal, dissimulation, fraude et autre. Depuis lors, trois de ces personnes inculpées ont plaidé coupable. Peu après, le Parquet général du Costa Rica et l'ICE, agissant comme victime de cette affaire pénale, ont chacun intenté des actions civiles pour réclamer des dommages et intérêts contre ces onze personnes défenderesses au pénal, ainsi que contre cinq défendeurs civils supplémentaires (une personne et quatre sociétés y compris CIT) pour un montant de 52 millions de dollars (pour le Parquet Général) et 20 millions de dollars (pour l'ICE). L'action civile du Parquet Général remplace les deux actions précédentes du 25 novembre 2004 et du 31 août 2006. Le 25 novembre 2004, le Parquet Général a intenté une action civile contre CIT pour obtenir des dommages-intérêts au profit du peuple et du Trésor costaricains en réparation des pratiques alléguées et de la perte de prestige subie par la nation du Costa Rica (dommages sociaux). L'action civile d'ICE, qui se substitue à sa précédente action du 1^{er} février 2005, demande réparation du préjudice causé à ses clients et à elle-même du fait des paiements allégués, et de celui résultant de l'atteinte à sa réputation (dommages moraux) et pour les dommages résultant des surfacturations alléguées qu'elle a été obligée de payer dans le cadre du contrat conclu avec CIT. Au cours des audiences préliminaires à San José, en septembre 2008, ICE a déposé un rapport dans lequel les dommages prétendument causés par CIT sont évalués à 71,6 millions de dollars. À ce jour, aucune notification officielle de révision de la demande civile n'a été délivrée à CIT. Le procès dans le cadre de la procédure pénale a débuté le 14 avril 2010 et se poursuit.

Alcatel-Lucent a entamé des pourparlers avec le service du Parquet Général en vue de parvenir à une transaction concernant les demandes de dommages sociaux du Parquet Général et les demandes de l'ICE pour préjudice moral. Ces discussions ont donné lieu à un accord conclu le 20 janvier 2010 selon lequel les accusations du Parquet Général ont été abandonnées en échange d'un paiement par CIT d'environ 10 millions de dollars. Cet accord a été approuvé par le tribunal compétent le 24 février 2010 et le paiement a eu lieu peu de temps après. Les demandes de l'ICE ne sont pas couvertes par cet accord avec le Ministre de la Justice. Dans la mesure où ces revendications ne sont pas résolues par voie de transaction, Alcatel-Lucent a l'intention de se défendre avec

vigueur et de contester toute responsabilité et malversation en relation avec ces revendications.

De plus, en août 2007, ICE a entamé une procédure administrative afin de résilier le contrat de 2001 par lequel CIT devait poser 400 000 lignes GSM portable (le « Contrat 400KL GSM »). Dans le cadre de cette procédure, ICE demande une indemnité de 59,8 millions de dollars pour dommages et perte de revenus. En mars 2008, CIT et ICE ont mené à terme les négociations d'un projet de transaction d'un « Plan d'Amélioration », visant à régler intégralement et définitivement ce contentieux. Le conseil d'administration d'ICE n'a pas donné son aval à ce projet de transaction ; il a de surcroît adopté une résolution visant à poursuivre la procédure administrative précitée afin de résilier le volant exploitation et maintenance du Contrat 400KL GSM et réclamer des pénalités et dommages d'un montant de 59,8 millions de dollars, ainsi qu'appeler la garantie de bonne fin. La résiliation par ICE de ce volant du Contrat 400 KL GSM a été notifiée à CIT le 23 juin 2008. ICE a formulé d'autres demandes pour dommages et pénalités en rapport avec le Contrat 400KL GSM qui portent le préjudice éventuel lié à ce contrat à un montant total cumulé de 78,1 millions de dollars, dont ICE a obtenu 5,9 millions de dollars.

En juin 2008, CIT a formé un recours administratif contre ladite résiliation. ICE a appelé la garantie de bonne fin en août 2008 et le 16 septembre 2008 une demande de paiement du solde des dommages réclamés soit 44,7 millions de dollars a été notifiée à CIT, à la requête d'ICE. Le 17 septembre 2008, la Cour Suprême du Costa Rica a statué sur l'appel formé par CIT et a décidé que : i) la garantie de bonne fin de 15,1 millions de dollars devait être remboursée à CIT et (ii) la demande de 44,7 millions de dollars serait suspendue jusqu'à la décision finale du tribunal compétent pour statuer sur l'affaire. Toutefois, suite à une requête d'ICE, la Cour a décidé de mettre la garantie de bonne fin de 15,1 millions de dollars sous séquestre judiciaire, et ce jusqu'au terme de la procédure. Le 8 octobre 2008, CIT a déposé une demande à l'encontre d'ICE demandant au tribunal d'annuler la résiliation partielle par l'ICE du Contrat 400KL GSM et réclamant des dommages-intérêts en réparation des dommages causés à CIT. En janvier 2009, ICE rendit sa réponse à la requête déposée par CIT. Lors d'une audience du 25 mars 2009, l'ICE a refusé toute discussion transactionnelle avec CIT. Le 20 avril 2009, CIT a demandé à la Cour que lui soit rendue la garantie de bonne fin de 15,1 millions de dollars pour lui substituer une garantie d'exécution de la décision finale de la Cour. CIT a fait appel du rejet par la Cour de cette requête, et a eu gain de cause lors de l'audience du 18 mars 2010. Par conséquent, CIT récupérera ces 15,1 millions de dollars dès qu'elle aura fourni à la Cour une garantie bancaire du même montant. Une audience prévue initialement le 1^{er} juin 2009 a été suspendue, ICE ayant décidé de ne pas présenter à la Cour le dossier administratif complet avec lequel elle avait procédé à la résiliation partielle du Contrat 400KL GSM. L'audience préliminaire, qui a débuté le 6 octobre 2009, s'est conclue récemment, et la date du procès sera bientôt connue.

Le 14 octobre 2008, les autorités du Costa Rica ont notifié à CIT l'engagement d'une procédure administrative en vue d'exclure CIT des marchés publics au Costa Rica pour une durée de cinq ans. Cette procédure administrative a été

suspendue le 8 décembre 2009 dans l'attente de la résolution de la procédure pénale décrite ci-dessus. En mars 2010, en raison de prétendus manquements importants au Contrat 400KL GSM (notamment par rapport à des défauts de qualité et de couverture réseau des routes) CIT a reçu une notification d'une nouvelle procédure administrative par laquelle ICE demande à ce que CIT soit interdite de conclure des contrats de fourniture.

Si les autorités du Costa Rica concluent que des infractions pénales ont été commises, CIT pourrait se voir interdire de soumissionner à des marchés publics au Costa Rica pendant une certaine période. Alcatel-Lucent prévoit de générer des revenus d'environ 2,3 millions d'euros sur des contrats au Costa Rica en 2010. Sur la base du montant de revenus anticipé de ces contrats, Alcatel-Lucent ne pense pas que la perte du marché costaricien puisse avoir un effet négatif significatif au niveau du Groupe. En revanche, ces événements pourraient avoir un impact négatif sur la réputation d'Alcatel-Lucent en Amérique latine.

Alcatel-Lucent a comptabilisé une provision relative à ces différentes actions en cours au Costa Rica lorsqu'une estimation fiable du décaissement futur probable était disponible.

Le 30 avril 2010, ICE a introduit une action en justice en application de la loi « RICO » (loi contre la corruption et le crime organisé) devant le tribunal étatique de Miami, Floride (USA). ICE prétend que plusieurs entités différentes d'Alcatel-Lucent, ainsi qu'un ancien salarié, ont été impliqués dans un système de pots-de-vin et de corruption au niveau mondial, dans le cadre duquel le Groupe a effectué des paiements à des hauts représentants du gouvernement du Costa Rica et de ICE. ICE prétend qu'elle a subi un préjudice du fait de cette conduite et sollicite des dommages-intérêts triples, le remboursement des profits, et d'autres indemnités et compensations.

Tel que déjà annoncé dans ses déclarations publiques, Alcatel-Lucent a entamé des pourparlers transactionnels avec le DOJ et la SEC concernant les enquêtes menées sur la base d'éventuelles violations du FCPA. Ces pourparlers ont abouti en décembre 2009 à des accords de principe avec les représentants de ces agences gouvernementales. Il n'existe aucune garantie que nous parviendrons à des accords finaux avec ces agences ou qu'ils seront approuvés par la Cour. En cas de succès, ces accords se référeront aux éventuelles violations du FCPA concernant un certain nombre de pays, dont le Costa Rica, Taïwan et le Kenya. Selon l'accord de principe avec la SEC, Alcatel-Lucent accepterait un jugement par consentement mutuel dans lequel elle ne reconnaîtrait ni ne nierait une violation des dispositions du FCPA en matière de pot-de-vin, contrôle interne et tenue des livres comptables, serait tenue de respecter dans le futur sous peine d'astreinte le droit boursier des États-Unis, paierait une amende de 45,4 millions de dollars pour bénéfices indus et intérêts, et accepterait l'évaluation par un superviseur français pendant trois ans, en accord avec le jugement par consentement mutuel (sauf si le Ministère de la Justice français jugeait une de ces dispositions comme étant contraires à la loi), de l'efficacité des contrôles internes, tenues des livres comptables ainsi que ses directives et ses procédures en matière de reddition des

comptes. Selon l'accord de principe avec le DOJ, Alcatel-Lucent signerait un accord de suspension des poursuites pénales de trois ans (« DPA ») l'accusant de violations des dispositions du FCPA en matière de pot-de-vin, contrôle interne et tenue des livres comptables, et paierait une amende de 92 millions de dollars payable en quatre versements étalés sur trois ans. De plus, trois filiales Alcatel-Lucent (Alcatel-Lucent France, Alcatel-Lucent Trade International AG et Alcatel Centroatamerica) plaideraient coupable pour violations dans de nombreux pays des dispositions du FCPA en matière de pot-de-vin, contrôle interne et tenue des livres comptables. Cet accord avec le DOJ comporterait aussi une clause pour l'évaluation par un superviseur français de la conformité avec les lois contre la corruption. Dans la mesure où Alcatel-Lucent respecterait l'ensemble de ses obligations au DPA, le DOJ abandonnerait ses poursuites à l'échéance des trois ans.

Alcatel-Lucent a comptabilisé une provision de 110 millions d'euros au 30 juin 2010 relative à ces enquêtes FCPA, ce montant correspondant à la valeur actualisée et convertie en euros des 45,4 millions de dollars US prévus dans l'accord de principe avec la SEC et des 92 millions de dollars US tels que prévus dans l'accord de principe avec le DOJ.

b/ Taïwan

Certains salariés de Taisel, filiale taïwanaise d'Alcatel-Lucent, et du distributeur taïwanais de Siemens, ainsi que certains fournisseurs et un assistant parlementaire, ont fait l'objet d'une enquête du parquet taïwanais, portant sur un contrat de fourniture d'un système de comptage d'essieux attribué à Taisel par les Chemins de Fer de Taïwan en 2003. Il a été allégué que des salariés de Taisel, Alcatel-Lucent Deutschland AG (une filiale allemande d'Alcatel-Lucent impliquée dans le contrat avec les Chemins de Fer taïwanais), Siemens Taïwan, ainsi que des sous-traitants de ces sociétés seraient impliqués dans une entente visant à détourner la réglementation des marchés publics et dans des paiements illicites liés au contrat avec les Chemins de Fer taïwanais.

Dès qu'Alcatel-Lucent a appris l'existence de ces allégations, elle a lancé une enquête interne sur cette affaire. Suite à cette enquête, Alcatel-Lucent a licencié l'ancien Président de Taisel et un cadre de la filiale allemande, responsable des ventes internationales, a démissionné pendant l'enquête.

Le 21 février 2005, l'ancien Président de Taisel et Taisel ont été inculpés à Taïwan, avec d'autres, de violation de la loi taïwanaise relative aux marchés publics de fournitures.

Le 15 novembre 2005, le tribunal correctionnel de Taipei a jugé que Taisel n'était pas coupable d'infraction à la législation des marchés publics. L'ancien président de Taisel n'a pas été jugé, car il n'était ni présent ni représenté au procès. Le tribunal a jugé coupables de violations de la loi sur la comptabilité des sociétés deux hommes d'affaires taïwanais impliqués dans ce dossier. Le jugement de relaxe de Taisel a été confirmé par la Cour d'appel de Taïwan, et est désormais définitif. En effet, le 9 décembre 2009, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par le bureau du procureur de Taïwan à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'appel concernant les personnes physiques.

Il se peut que d'autres volets de cette affaire fassent toujours l'objet d'une enquête des autorités taïwanaises.

c/ Kenya et Nigeria

La SEC et le DOJ ont demandé en 2000 à Alcatel-Lucent de vérifier les paiements effectués par CIT à un consultant au titre d'un contrat de fourniture entre CIT et une société du secteur privé au Kenya. Alcatel-Lucent comprend que les autorités françaises ont également lancé une enquête en vue de déterminer si des paiements inappropriés ont été perçus par des agents publics étrangers en liaison avec ce projet. Alcatel-Lucent coopère avec les autorités américaines et françaises et a transmis un rapport aux dites autorités sur ses conclusions concernant ces paiements.

Suite à des informations fournies spontanément par Alcatel-Lucent aux autorités françaises et étasuniennes, les autorités françaises ont demandé à Alcatel-Lucent de fournir des documents supplémentaires concernant les paiements faits par ses filiales à certains agents au Nigeria. Alcatel-Lucent a répondu à cette demande et continue à coopérer avec les autorités qui mènent l'investigation.

d/ Polynésie française

Les autorités françaises ont initié une enquête concernant la filiale d'Alcatel-Lucent travaillant dans le domaine des systèmes de télécommunication sous-marins, Alcatel-Lucent Submarine Networks (« ALSN »), et certains de ses employés, anciens et actuels, relative à un projet de câble sous-marin de télécommunication entre Tahiti et Hawaii attribué à ALSN en 2007 par l'Office des postes et télécommunication de la Polynésie française (« OPT »). Le 23 septembre 2009, quatre de ces employés ont été mis en examen pour complicité de délit de favoritisme pour l'attribution par OPT de ce marché public. Le 23 novembre 2009, ALSN a été accusée de recel de favoritisme au titre de ces mêmes accusations de favoritisme. Alcatel-Lucent a entamé et poursuit son enquête interne dans cette affaire.

Alcatel-Lucent ne peut pour l'instant prédire le résultat de cette enquête et l'effet qu'elle pourrait avoir sur ses activités commerciales. Si ALSN devait être jugée coupable d'infraction pénale, les tribunaux français pourraient, entre autres, imposer une amende à ALSN et/ou l'exclure des marchés publics français pour une durée de temps à définir. ALSN prévoit des revenus d'environ 17,7 millions d'euros provenant des marchés publics français en 2010. Par conséquent, Alcatel-Lucent estime que la perte de cette activité du fait d'une telle interdiction ne peut avoir un effet significatif sur le Groupe dans son ensemble.

e/ Contentieux relatifs aux contrats de travail et aux fonds de pension de Lucent

En octobre 2005, une action de groupe potentielle a été intentée par Peter A. Raetsch, Geraldine Raetsch et Curtis Shiflett pour leur compte et pour le compte d'autres personnes se trouvant dans la même situation devant la *District Court* du New Jersey. Les demandeurs prétendaient que Lucent avait manqué à son obligation de maintenir les assurances santé pour les cadres retraités pour chaque année de 2001 à 2006 en conformité avec l'*Internal Revenue Code*, l'*Employee Retirement*

Income Security Act, et les régimes de retraite et les régimes médicaux de Lucent. À la demande de Lucent, le tribunal a renvoyé la requête à une procédure de réexamen par Lucent. Un comité spécial a été désigné qui a réexaminé la requête des demandeurs et Lucent a remis un rapport au tribunal le 28 décembre 2006. Le comité spécial a rejeté la requête des demandeurs et le contentieux est revenu devant le tribunal, où les parties se sont engagées dans une communication préalable limitée – « *limited discovery* ».

Par jugement en date du 11 juin 2008, le tribunal a accepté en partie et a rejeté en partie la requête du demandeur pour « jugement sommaire » en matière de responsabilité et rejeté la requête de Lucent sur le même point. Plus particulièrement, le tribunal a jugé que Lucent avait violé les obligations de maintien des avantages des régimes en question pour l'année 2003 mais que la preuve n'avait pas été faite pour les années antérieures. Le tribunal a aussi « provisoirement » estimé que les défendeurs n'avaient pas violé leurs obligations de maintien des avantages des régimes pour les années 2004 à 2006. Le tribunal a ordonné une nouvelle phase de communication préalable, et rejeté la demande de certification de groupe du demandeur, ce dernier étant libre de la reformuler. Le 26 juin 2008, Lucent a déposé une requête auprès du tribunal en vue d'interjeter appel du jugement sommaire sans attendre la décision en première instance sur les autres points du contentieux. Cette requête a été rejetée.

Au deuxième trimestre 2008, prenant compte de la décision visant l'année 2003, Lucent a constitué une provision de 27 millions dollars. Ce montant a été révisé au fur et à mesure de la procédure de communication préalable limitée et des analyses qui en découlent. Le 21 janvier 2010, les parties ont décidé de transiger pour un montant de 36 millions de dollars. Cet accord qui engage les parties sera soumis au tribunal, lequel visera entre autres le montant de la transaction, les honoraires des avocats du groupe de plaignants qui viendront en déduction de ce montant, la procédure d'allocation aux plaignants du montant net, et pour conclure homologuera ou non de la représentativité des plaignants pour transiger d'une action de groupe. Le 3 juin 2010, le tribunal a indiqué son accord préliminaire à la transaction, fixant au 10 septembre 2010 la date limite de dépôt des objections et au 27 septembre 2010 la date de l'audience finale.

Lucent a pris de nombreuses mesures afin de maîtriser les coûts croissants des caisses de prévoyance santé pour les retraités et pour le financement des plans de retraite. Ces mesures ont entraîné des contentieux (maintenant résolus) à l'encontre de Lucent auxquels pourraient s'ajouter d'autres contentieux.

En septembre 2004, la *Equal Employment Opportunity Commission* (EEOC) avait déclenché une action de groupe potentielle contre Lucent sous le nom de « EEOC contre Lucent Technologies Inc. » devant la *District Court* de Californie, pour discrimination sexuelle dans la reconnaissance d'ancienneté en application d'un plan de retraite. Dans une affaire concernant un plan similaire, la Cour suprême des États-Unis a décidé en mai 2009 que ce plan n'était pas illégal sauf s'il existe une preuve de discrimination intentionnelle. Sur la base de ce jugement, la

EEOC a retiré son action, ce qui fut approuvé par la *District Court* le 27 juillet 2009.

f/ Litiges relatifs aux droits de propriété intellectuelle

Alcatel-Lucent, Lucent et certaines autres entités du Groupe sont chacune défenderesses dans plusieurs contentieux dans lesquels des tiers les accusent d'avoir porté atteinte à leurs droits sur des brevets, y compris certaines affaires où les actions sont intentées contre leurs clients pour des produits que l'entité d'Alcatel-Lucent concernée leur a vendus, ou contestant la validité de certains brevets.

Microsoft

Lucent, Microsoft et Dell étaient impliqués dans plusieurs procédures portant sur des brevets devant différentes juridictions. Au cours de l'été 2003, certains des litiges impliquant Dell et Microsoft à San Diego ont été joints devant le tribunal fédéral du ressort sud (*Southern District*) de la Californie. Le tribunal a programmé plusieurs procès concernant des familles de brevets Lucent, dont deux procès plaidés en 2008. Dans une de ces procédures, le 4 avril 2008, un jury a accordé à Alcatel-Lucent environ 357 millions de dollars de dommages à l'encontre de Microsoft pour contrefaçon du brevet « Day », lequel couvre la saisie informatisée de données dans des champs d'information prédéfinis. Le 19 juin 2008 la Cour a confirmé le verdict et a aussi accordé des intérêts préalables au jugement de plus de 140 millions de dollars. Le montant total des dommages et intérêts obtenu par Alcatel-Lucent en relation avec le brevet « Day » excède 497 millions de dollars.

Le 15 décembre 2008, Microsoft et Alcatel-Lucent ont signé un accord transactionnel et de licence concernant la plus grande partie de leurs contentieux, à l'exception de l'appel du jugement concernant le brevet Day interjeté par Microsoft auprès de la Cour d'Appel fédérale. Cette transaction comprend le retrait de l'ensemble des demandes en contrefaçon de brevet à l'encontre d'Alcatel-Lucent, et concède à Alcatel-Lucent une licence sur tous les brevets de Microsoft visés par ces procédures. De plus, le 13 mai 2009, Alcatel-

Lucent et Dell se sont mis d'accord sur les termes d'une transaction et l'abandon de l'appel concernant Dell issu du procès d'avril 2008.

Le 11 septembre 2009, la Cour a confirmé la validité du brevet Day et sa contrefaçon par Microsoft dans ses logiciels Microsoft Outlook, Microsoft Money et Windows Mobile. Toutefois, la Cour a rejeté la détermination du jury quant au montant des dommages et intérêts, et a renvoyé le contentieux au tribunal de première instance de San Diego pour un nouveau calcul. Le 23 novembre 2009, la Cour a rejeté l'appel de Microsoft pour une nouvelle audience sur la validité du brevet Day.

Le 22 février 2010, Microsoft a demandé à la Cour Suprême des États-Unis d'accepter son appel de la décision du 11 septembre 2009 dans laquelle il a été déterminé que les logiciels Outlook, Money et Windows Mobile de Microsoft contrefont le brevet Day. Le 23 avril 2010, Alcatel-Lucent a déposé ses conclusions en opposition et la Cour Suprême a rejeté la demande de pourvoi de Microsoft le 24 mai 2010. Le procès pour déterminer le montant du préjudice subi par Alcatel-Lucent du fait de la contrefaçon par Microsoft du brevet Day est prévu pour le 3 décembre 2010.

Au cours d'une procédure parallèle, le bureau des brevets et des marques des États-Unis (« Patent Office ») a confirmé le 2 mars 2010, suite à une demande de réexamen déposée par Dell en mai 2007, la validité du brevet Day.

g/ Impact de ces diverses enquêtes et procédures

Les enquêtes administratives et les procédures judiciaires sont soumises à des incertitudes et leur dénouement est difficile à prévoir. En conséquence, Alcatel-Lucent n'est pas en mesure d'estimer le montant total des paiements qu'elle serait amenée à effectuer ou de l'impact financier concernant ces affaires. Du fait des incertitudes des enquêtes administratives et des procédures judiciaires, une ou plusieurs de ces affaires pourraient finalement entraîner une condamnation d'Alcatel-Lucent à des paiements significatifs au-delà de ceux faisant l'objet des transactions décrites dans cette note 23.

Note 24 Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement intervenu entre la date de clôture au 30 juin et le 29 juillet 2010, date d'arrêté des états financiers consolidés résumés par le Conseil d'administration et

d'autorisation de leur communication, n'est à signaler ou à ajuster.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE SEMESTRIELLE

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Alcatel-Lucent, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration, dans un contexte décrit dans la note 2, où le degré de volatilité et le manque de visibilité induit sont toujours très élevés au 30 juin 2010. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Neuilly-sur-Seine, le 30 juillet 2010

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS
Jean-Pierre Agazzi

ERNST&YOUNG et Autres
Jean-Yves Jégourel

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes présentés dans le rapport financier semestriel 2010 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat d'Alcatel-Lucent et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 6 août 2010

Ben Verwaayen
Directeur Général

Relations Investisseurs et actionnaires

Alcatel-Lucent

3, avenue Octave Gréard

75007 Paris

France

Tél + 33 (0)1 40 76 10 10

www.alcatel-lucent.com